

Valérie Charolles

LE,

LIBÉRALISME

CONTRE LE

CAPITALISME

fayard

LE LIBÉRALISME CONTRE LE CAPITALISME

Valérie Charolles

**Le libéralisme
contre le capitalisme**

Fayard

À L., pour J.

*Merci à tous ceux
dont les conseils m'ont été si précieux.*

« Quel est ton but en philosophie ?
– Montrer à la mouche l'issue par où
s'échapper de la bouteille à mouches. »

Ludwig Wittgenstein,
Investigations philosophiques.

Sommaire

INTRODUCTION	13
--------------------	----

L'ÉCONOMIE FACE À SES CONTRADICTIONS

1. Le travail sans valeur	23
2. Le capital antilibéral	37
3. L'État capitaliste	53
4. Éloge du libéralisme	75

LA DOMINATION IDÉOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

5. Le discours de l'impuissance	95
6. La pratique de la contrainte	103
7. Un totalitarisme mou	109
8. La critique impossible	119

PENSER L'ÉCONOMIE

9. Du bon usage des mathématiques	131
10. De la nature de l'économie	149

LE LIBÉRALISME CONTRE LE CAPITALISME

11. Débattre et choisir	159
12. Construire le réel	169

APRÈS LE CAPITALISME

13. De l'entreprise	183
14. De l'État	205
15. De la richesse	221
16. De l'espace-temps	235

CONCLUSION	247
------------------	-----

APPENDICE 1

La main invisible et le contrat social	253
--	-----

APPENDICE 2

La théorie de la justice et le libéralisme	263
--	-----

RÉFÉRENCES	271
------------------	-----

Introduction

Nous ne pensons pas l'économie ; nous la subissons. De ce simple fait découlent beaucoup de conséquences.

L'économie nous apparaît comme un tout dont il est impossible de sortir. Et il nous est effectivement très difficile de faire la part des choses entre la pratique, la théorie et les discours en économie. Confondant tout, nous n'arrivons même pas à nommer clairement le système dans lequel nous évoluons. Nous sommes en effet largement persuadés de vivre dans un monde libéral, alors que le capitalisme qui nous gouverne n'a que peu à voir avec la théorie libérale.

Les fondements oubliés

Puisant ses racines dans la pensée des Lumières, le marché apparaît dans la pensée libérale comme le pendant de la démocratie ; il repose sur la reconnaissance de la liberté de chacun et de sa capacité à être partie prenante de la sphère économique. C'est donc très logiquement que le théoricien fondateur

du libéralisme, Adam Smith, considère que toute richesse économique provient du travail. La concurrence sert alors à garantir que le fonctionnement du marché ne pourra pas déboucher sur des positions de domination mais aboutira au contraire à un équilibre de long terme dans lequel les profits seront modérés et le travail accessible à tous.

Ce ne sont à l'évidence pas les fondements sur lesquels repose notre système économique.

Source de toute richesse pour le fondateur du libéralisme, le travail est a priori la référence cardinale de la société. Mais ces positions théoriques et morales n'ont pas de traduction concrète dans les règles qui font fonctionner l'économie. Dans les comptes des entreprises, le travail n'est pas une valeur. Édifiées à la Renaissance, les règles comptables sont le langage de l'économie au quotidien ; ce sont elles qui fixent ce qui est une perte et ce qui est un profit pour les entreprises. Or, dans ce langage, le travail est une charge et non pas une richesse. Notre système économique ne reconnaît qu'au capital la capacité de créer de la valeur. C'est en ce sens que l'on peut dire que notre pratique de l'économie est capitaliste et non pas libérale. Elle est même profondément antilibérale. Les entreprises cherchent constamment à se soustraire à la logique de la concurrence pour occuper une position dominante. Ce processus est au cœur des mécanismes boursiers : les profits sont de plus en plus concentrés autour d'un petit nombre de groupes mondiaux qui absorbent leurs concurrents par fusions-acquisitions successives.

Ce qui permettait aux théoriciens libéraux de proposer une vision équilibrée de la société disparaît

dans cette pratique capitaliste. La loi du marché se transforme en loi du plus fort. Le consommateur mais surtout le salarié sont radicalement perdants. La liberté devient alors pouvoir pour quelques-uns et contrainte pour tous les autres. Et l'État est appelé à réparer après coup les inégalités les plus criantes causées par le fonctionnement du système.

Sortir de l'idéologie

Si les contradictions qui animent l'économie ne nous apparaissent pas de façon flagrante, c'est fondamentalement parce que nous vivons l'économie sur un mode idéologique. L'économie s'est transformée en un discours extrêmement puissant par rapport auquel il est très difficile de prendre ses distances de façon rationnelle. L'économie est devenue, en quelque sorte, la religion de nos sociétés.

C'est une idéologie qui se présente à nous sous la forme de la contrainte. L'idée que la société est impuissante face aux forces économiques y occupe le devant de la scène. Et le libéralisme et le capitalisme y sont purement et simplement confondus, alimentant un antilibéralisme très largement partagé. Le simple fait de distinguer libéralisme et capitalisme ouvre une autre perspective. À tout confondre, à refuser de reconnaître la dimension idéologique de l'économie, nous nous interdisons en effet de critiquer les bases du capitalisme et de considérer le libéralisme comme une alternative au système que nous pratiquons. Cette situation est d'autant plus difficile à expliquer que nous reconnaissons par ailleurs très largement que le libéralisme

est, en matière politique, la seule base légitime pour une société démocratique. Il y a un très profond paradoxe à ce que le modèle érigé sur le plan politique se transforme en repoussoir lorsqu'il s'agit d'économie.

Interroger l'économie sous un angle philosophique peut justement permettre de changer de regard. Il s'agit très simplement de constater que la théorie, la pratique et l'idéologie dessinent en économie des espaces imbriqués mais différents. Ils ne forment pas un bloc uniforme, auquel il est très difficile de se soustraire. La science économique peut alors apparaître comme ce qu'elle est : une science humaine, qui, même si elle s'est dotée d'un appareillage mathématique sophistiqué, ne fait que modéliser le comportement des hommes. Si ces comportements venaient à changer, la science économique devrait s'adapter. À un certain niveau, ce ne sont donc pas nos comportements qui doivent se conformer aux préceptes économiques mais au contraire les préceptes économiques qui doivent évoluer en fonction de nos comportements. Le moins que l'on puisse dire est que ce n'est pas ce qui se passe dans nos sociétés.

C'est tout l'enjeu d'une réflexion sur l'économie que de prendre conscience du fait qu'elle n'est pas un extérieur qui nous échappe mais au contraire une construction dont chacun de nous est quotidiennement partie prenante. Il n'y a dès lors aucune raison pour que les règles qui la formalisent soient imposées à tous sans discussion possible. Cette idée est explorée par la théorie de la justice de John Rawls et elle peut déboucher sur une vision concrète de ce que serait une économie ouverte au

débat : une économie dans laquelle les certitudes assénées par les experts feraient place à une discussion entre différents choix possibles.

Interroger les fondements de l'économie

Pour que cette discussion ne conduise pas à une impasse supplémentaire, encore faut-il qu'elle fasse émerger de réelles alternatives. D'une certaine façon, dès que l'on accepte les définitions de l'entreprise et de l'État qui nous sont données, tout est dit. L'entreprise ne vaut que par son capital ; la sphère publique ne crée pas de richesses. La situation que nous connaissons est le résultat mécanique de ces prémisses : accumulation de valeur autour des éléments financiers, perte de richesse économique du travail, qui génère une crise de financement de l'État. Le salut des salariés provient alors logiquement de leur capacité à devenir actionnaires.

Si nous voulons changer cet état de fait, c'est le disque dur du capitalisme qu'il faut mettre en question au lieu de se contenter d'y instiller des programmes périphériques pour en amodier les effets. Ce disque dur se trouve d'abord dans les principes comptables utilisés par les entreprises et qui servent de base aux statistiques économiques. Il est aujourd'hui non seulement possible mais souhaitable et nécessaire de modifier la place qu'y occupe le travail. Le scandale suscité par le maquillage des comptes du groupe Enron a montré que derrière les pratiques comptables se cachent des enjeux qui ne sont ni anecdotiques, ni simplement techniques. La nouvelle économie, encore appelée économie de la

connaissance, repose de plus en plus clairement sur le *capital humain*¹. Le fait que ce *capital humain* soit absent des comptes des entreprises relève d'une vision dépassée de la croissance.

Tant que nous ne nous interrogerons pas sur ce choix fondamental, les chefs d'entreprise continueront à chercher à réduire leur masse salariale à tout prix – et ils auront raison de le faire d'un point de vue économique. Mais, si le travail devenait une valeur financière, c'est tout le fonctionnement des entreprises qui serait modifié de l'intérieur et les salariés seraient naturellement appelés à participer à leur gestion. De même, nous serions en droit de considérer l'État comme un acteur économique pertinent et non pas comme une sorte de trou noir qui absorbe la richesse créée par les seules entreprises. La place qu'il occupe aurait dû conduire l'économie à opérer depuis longtemps ce changement de définition, si les présupposés idéologiques n'étaient aussi forts.

L'économie capitaliste nous propose un face-à-face entre des entreprises créatrices de richesses mais incapables de valoriser le travail qu'elles utilisent et un État qui ne crée aucune richesse et répare les inégalités les plus criantes causées par les entreprises. Ce face-à-face peut se déplacer. C'est même la perspective à laquelle le libéralisme nous convie, dès lors qu'on dépasse l'idéologie et que l'on prend au mot ses fondements.

1. Terme établi par Théodore Schultz en 1958 pour signifier que le travail n'est pas une matière première qui se consomme, se détruit durant le processus productif.

INTRODUCTION

C'est le cheminement qui est retracé ici : il part des contradictions qui existent entre notre pratique de l'économie, les théories qui la formalisent, les discours qui se sont sédimentés autour d'elle. Et il aboutit à l'idée que l'économie peut être construite différemment, sur des bases tout aussi rationnelles mais ouvertes au débat. Ce débat ne doit pas être réservé aux spécialistes. C'est à ce prix que l'on peut retrouver un espace de liberté pour la pensée et l'action, un espace de choix par-delà l'idéologie.

**L'ÉCONOMIE FACE À
SES CONTRADICTIONS**

1

Le travail sans valeur

Il y a deux siècles, le travail était synonyme de prolétariat. L'oisiveté était l'apanage des classes supérieures et les classes dites laborieuses correspondaient à ces catégories socialement marginalisées qu'étaient les ouvriers, les domestiques et les agriculteurs indépendants, la bourgeoisie commerçante restant très minoritaire. Un siècle plus tard, le panorama a déjà changé : la place prise par les agriculteurs indépendants en France, dans la République des campagnes, témoigne d'une inversion des valeurs entre activité et inactivité. Mais, dans les deux cas, le travail salarié, le travail de celui qui, en termes marxistes, vend sa force de travail à un capitaliste dans une entreprise, reste peu développé et peu valorisé. Ce n'est qu'au cours du xx^e siècle que la situation se renverse et que le salariat devient très largement

majoritaire dans les pays développés. Ce mouvement accompagne la division du travail et la multiplication des entreprises qui en découle, faisant entrer de nouvelles activités dans le champ du salariat.

Plus profondément encore que cette généralisation du salariat, il s'est joué sur deux siècles un changement de qualification du travail salarié : dans l'ancien régime, le salarié ne pouvait être autre chose qu'un ouvrier dont était employée la force physique ou, à la rigueur, la dextérité (ce qui conduisait d'ailleurs parfois à choisir des enfants pour réaliser certaines tâches). La mutation, à ce titre, fut profonde, même si elle a été lente et tardive. Elle n'a sans doute été perçue qu'après le second conflit mondial : à mesure que se développaient les entreprises et la division du travail en leur sein, des fonctions d'organisation et de gestion apparaissaient et étaient assurées par des salariés. La fonction publique, avec la figure emblématique de l'instituteur, avait déjà ouvert la voie en ce domaine avant les années 1950, mais ce n'est vraisemblablement qu'à partir de cette date que le cadre d'entreprise est devenu aussi valorisé que le travailleur indépendant. Depuis, l'équivalence entre salariat et fonctions subalternes a largement disparu des mentalités. C'est un mouvement qui a accompagné, et en quelque sorte rendu possible, la généralisation du travail salarié. S'il avait été cantonné à des fonctions subalternes, le salariat n'aurait pas pu rencontrer le même succès.

*Le capital humain,
moteur de la nouvelle économie*

Depuis vingt-cinq ans environ, les profondes mutations apportées par les développements technologiques – robotique, informatique, technologies de l'information et de la communication – ont engendré un processus inédit, qui s'est clairement manifesté dans le vocable de la nouvelle économie ou de l'économie de la connaissance au début des années 2000 : l'entreprise *et* le salariat peuvent devenir synonymes d'innovation et de création intellectuelle. Certes, l'entreprise a toujours été un lieu d'organisation du processus de production faisant appel à de nouveaux procédés : c'est le principe même des révolutions industrielles. Mais, jusqu'à une période très récente, ces révolutions n'étaient pas le fait des salariés eux-mêmes ; l'inventeur restait extérieur à l'entreprise et les innovations étaient en quelque sorte imposées aux salariés, qui devaient les faire fonctionner.

Avec l'économie de la connaissance, le travail salarié change de nature : c'est le salarié lui-même qui produit l'innovation au cœur du développement de l'entreprise. La créativité des « ressources humaines » apparaît de plus en plus clairement comme ce qui fait la richesse et la valeur des entreprises. La protection de la propriété intellectuelle s'affirme alors comme une préoccupation majeure de l'économie. Qu'il s'agisse des droits d'auteur sur Internet, du copyright pour les logiciels ou encore des brevets dans les biotechnologies, la protection des innovations est devenue un enjeu économique fondamental. L'essentiel de la valeur des entreprises

dans ces secteurs est lié à la propriété intellectuelle créée par leur personnel.

Cette nouvelle qualification de l'emploi dans une économie de la connaissance dépasse largement l'utilisation de la force physique du travailleur telle que la concevaient les économistes jusqu'au début du xx^e siècle. Elle n'est plus réservée aux seuls cadres dirigeants ou à certains secteurs économiques. Elle est à l'œuvre dans l'essentiel des fonctions industrielles dans les pays développés, où la sophistication des procédés de fabrication rend le travail de base bien plus complexe. Dans une perspective différente, les fonctions salariées se sont également enrichies dans le secteur qui a connu le développement le plus massif, celui des services : on attend du commercial des qualités de contact avec la clientèle qui n'avaient pas lieu d'être pour l'ouvrier de l'ère industrielle.

Selon une terminologie mise en place par Hannah Arendt, le travail s'étend désormais sur le champ de l'œuvre : c'est dans le travail que se joue l'être social de l'homme moderne. L'extension du champ du travail peut d'ailleurs se lire non plus en positif mais en creux, dans la manière dont nos sociétés vivent la perte du travail ; le chômage est d'abord exclusion. Ainsi rapporté au temps long, le travail a conquis une place nouvelle : non seulement il s'est généralisé, mais il est devenu qualifié et synonyme de réalisation de soi. Loin d'être en voie de disparition, le travail est la valeur cardinale qui mesure le positionnement social des individus et leur permet de mener une existence autonome. Le développement de terminologies du type *capital*

humain témoigne des frontières ténues qui existent désormais entre le capitaliste et le salarié : l'accumulation des connaissances humaines débouche sur une accumulation de richesses. Dès lors, il devrait être naturel pour les entreprises d'entretenir une main-d'œuvre sur l'intelligence de laquelle elle fonde sa richesse présente et future.

Le travail, source théorique de toute richesse

Ce changement de nature du salariat est parfaitement cohérent avec l'ouvrage fondateur du libéralisme, *La Richesse des nations*, d'Adam Smith.

De façon générale, l'économie reconnaît deux facteurs de production comme susceptibles de créer de la valeur : le travail et le capital. C'est leur combinaison plus ou moins judicieuse qui produit plus ou moins de richesses. À l'origine, la pensée économique reconnaissait un troisième facteur de production, la terre, d'où le propriétaire tirait une rente. La marginalisation progressive de l'économie agraire a conduit dans la période récente à ne plus tenir compte de ce facteur : la terre est en quelque sorte devenue une sous-catégorie du capital, une forme d'actif générant des revenus sur un mode finalement peu différent du capital monétaire.

Or, pour Adam Smith, la richesse économique provient de façon tout à fait explicite du travail et non du capital. C'est la division du travail et le surtravail que le salarié réalise au profit du capitaliste qui génèrent la valeur ajoutée de l'entreprise : dans le processus de production, le travail salarié est la source de toute richesse nouvelle : « La plus sacrée

et la plus inviolable de toutes les propriétés est celle de son propre travail, parce qu'elle est la source originaire de toutes les autres propriétés¹.» Source de toute richesse, le travail apparaît ainsi comme le seul moyen de comparer les biens, d'en mesurer le prix. C'est la théorie de la valeur travail, par laquelle débute l'ouvrage fondateur du libéralisme : « Le travail est donc la seule mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise². » On est là très loin de ce que le sens commun comprend généralement sous le terme « libéralisme ».

Il est d'autant plus méritoire pour Smith d'accorder la place prépondérante au travail salarié que celui-ci est alors entendu dans un sens particulièrement étroit : la main-d'œuvre ouvrière anglaise du XVIII^e siècle, dont le statut réel dans le processus de production était en fait proche de celui d'une matière première. Au travers des exemples passés en revue par Adam Smith, il apparaît en effet impensable que le salarié soit pour lui autre chose qu'un ouvrier ; en aucun cas Smith ne conçoit que le chef d'entreprise ou l'inventeur des machines à coudre puissent être des salariés. C'est donc par rapport à une conception du travail réductrice et obsolète qu'il développe une théorie qui fonde la richesse des nations sur le travail, seul étalon de toutes choses.

Adam Smith anticipe en cela le fait que la croissance est largement tirée par la consommation et

1. Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), livre I, chap. x. On abrégera désormais le titre, comme il est d'usage, en *La Richesse des nations*.

2. Adam Smith, *La Richesse des nations*, livre I, chap. v.

que les revenus obtenus par le travail seront un élément décisif de croissance économique, voire son moteur principal. C'est le travail qui permet de définir la richesse produite par la nation : « Le travail annuel d'une nation est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie ; et ces choses sont toujours ou le produit immédiat de ce travail, ou achetées des autres nations avec ce produit¹. »

Le mouvement économique tel qu'il s'est effectivement développé depuis l'époque des Lumières illustre parfaitement la pertinence de ce choix en faveur du travail. Le travail salarié s'est généralisé et, surtout, il est devenu qualifié : ce n'est plus seulement l'ouvrier qui est salarié, mais l'inventeur du procédé de fabrication, le responsable commercial, le directeur financier et, depuis quelques décennies, le chef d'entreprise, du moins dans les grands groupes. Celui que l'on appelait traditionnellement « le capitaliste » est maintenant souvent un travailleur salarié. Ce nouveau mélange des

1. Ce sont les premiers mots de l'introduction de l'ouvrage d'Adam Smith, qui se poursuit par : « Ainsi, selon que ce produit, ou ce qui est acheté avec ce produit, se trouvera être dans une proportion plus ou moins grande avec le nombre de consommateurs, la nation sera plus ou moins bien pourvue de toutes les choses nécessaires ou commodes dont elle éprouvera le besoin. Or, dans toute nation, deux circonstances différentes déterminent cette proportion. Premièrement, l'habileté, la dextérité et l'intelligence qu'on y apporte généralement dans l'application du travail ; deuxièmement, la proportion qui s'y trouve entre le nombre de ceux qui sont occupés à un travail utile et le nombre de ceux qui ne le sont pas. [...] L'abondance ou l'insuffisance de cet approvisionnement dépend plus de la première de ces deux circonstances que de la seconde. »

genres entre capital et travail rend parfois opaque la réalité des évolutions qui se sont opérées dans le temps long de l'histoire et qui ont conduit à un enrichissement des fonctions salariées. Mettant le travail au centre du processus de création de richesses, le libéralisme, tel qu'il apparaît dans son ouvrage fondateur, s'avère de fait très moderne, contemporain.

Le travail sans valeur au plan financier

Tout le problème est que ce changement de nature du travail salarié ne s'est absolument pas accompagné d'une évolution dans la manière dont le travail est perçu dans la réalité sociale et financière des entreprises, bien au contraire.

La façon dont est aujourd'hui considérée la réduction du temps de travail témoigne clairement d'un état d'esprit attaché à une pratique dépassée du travail. Il existe à ce titre des analogies extrêmement frappantes avec les réactions du patronat anglais contre la réduction du temps de travail au XIX^e siècle. Ces critiques sont largement présentées par Karl Marx dans *Le Capital* lorsqu'il décrit l'avènement progressif de la législation du travail en Angleterre, que l'on appelle le Factory Act : réduction de la journée de travail à douze heures pour les femmes et limitation du travail des enfants, fixation d'horaires pour le déjeuner, réglementation du travail de nuit ou encore obligation d'un repos hebdomadaire sont présentées par le patronat anglais de l'époque comme autant de mesures qui ne pourront que précipiter leur propre ruine. Au

plan moral, ces lois sociales sont critiquées comme étant les ferments d'une culture de l'oisiveté de nature à nuire au bon développement de la société.

Tout cela est extrêmement proche des thématiques mises en avant par le patronat français autour de la loi sur les 35 heures, témoignant d'une même acception réductrice de la productivité du travail. Certes, on ne peut nier que celle-ci est le cœur du mécanisme de création de richesses, mais il est avéré que les lois sociales en Angleterre au XIX^e siècle ont eu des répercussions bénéfiques sur l'économie : elles ont réduit le temps de travail, mais aussi augmenté la productivité horaire et le niveau de consommation des ménages, tirant vers le haut la croissance anglaise. Ces remarques n'ont pas vocation à traiter l'ensemble de la problématique de la réduction du temps de travail, mais à pointer du doigt le fait que les critiques formulées à son encontre ne sont pas nouvelles et qu'elles se sont révélées infondées sur le plan économique. À l'évidence, même si le travail a changé profondément de nature, la manière dont il est perçu par les entrepreneurs n'a au fond que très peu varié.

À certains égards, le traitement du travail dans l'entreprise s'est même durci selon une logique qui n'est pas très éloignée de celle que décrit *Le Capital* : à la réduction du temps de travail répond une intensification des heures de travail – générant de la fatigue physique dans l'économie décrite par Karl Marx, du stress et du surmenage à notre époque ; le développement du machinisme et aujourd'hui l'informatisation imposent des cadences de travail bien plus denses. L'automatisation limite le besoin en emplois industriels et crée la fameuse armée de

réserve du prolétariat promise par Karl Marx (les chômeurs de notre époque), dont l'existence a pour effet, au départ, de rendre les travailleurs dociles et soumis, par peur de perdre leur emploi. «Flexibilité», «souffrance» et «soumission» sont des termes dont l'actualité demeure très forte. En cela, on peut dire que le travail est traité sur un mode parfaitement capitaliste dans les entreprises, et cela en contradiction très nette avec la théorie libérale mais aussi avec la réalité d'un travail de plus en plus clairement créateur de valeur ajoutée pour l'entreprise.

Pourquoi les chefs d'entreprise réagissent-ils ainsi ? Si l'on met de côté l'hypothèse selon laquelle ils seraient mus par une volonté de nuire à autrui, qui n'a pas plus de raison d'être qu'une autre, c'est qu'il existe une rationalité à ce type de comportement.

On peut trouver sans difficulté cette rationalité dans la manière dont sont construits les comptes des entreprises : le travail salarié n'y est qu'une charge et jamais une valeur. La comptabilité est cette sorte de grammaire universelle que se donne l'économie au niveau des entreprises et qui permet de déterminer ce qui les enrichit et ce qui les appauvrit. Les fondements des principes comptables recèlent la nature profonde du système économique dans lequel nous évoluons. Ce sujet, d'apparence très technique, n'est que peu abordé par les économistes et encore moins par les philosophes. Certes, les scandales qu'ont suscités les manipulations comptables de la société Enron en 2002 ou encore celles du groupe Parmalat en 2004 montrent qu'il se joue autour des pratiques comptables une partie impor-

tante pour l'économie et que tout n'y est peut-être pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Mais le côté un peu austère de la matière l'a encore prémunie contre une incursion plus philosophique sur ce qu'elle définit comme produisant de la richesse.

À y regarder de plus près, la comptabilité n'est pas libérale, ni même inspirée des thèses libérales, qui font de l'entreprise le lieu dans lequel travail et capital se combinent pour créer de la valeur. La comptabilité des entreprises est, profondément et de façon univoque, capitaliste.

Au travers des deux éléments fondamentaux que sont le compte de résultat et le bilan, la comptabilité fournit une vision de plus en plus harmonisée au niveau mondial du résultat dégagé par l'activité d'une entreprise et du patrimoine qu'elle constitue au fil du temps. Or le travail n'y est considéré que sous un angle capitaliste. Les principes comptables sont sans ambiguïté à cet égard. Les salariés sont comptabilisés comme une charge au compte de résultat des entreprises, mais ils ne viennent jamais augmenter la valeur de l'entreprise à son bilan. Le travail est bien évidemment une ressource qu'il faut savoir utiliser au mieux, il est une part essentielle de la valeur ajoutée que crée l'entreprise. Mais il n'est jamais présenté comme une richesse sur laquelle reposerait le développement de l'entreprise, alors même que les outils de production, les sites de production ou les dépenses informatiques sont, pour leur part, considérés comme une valeur. De façon tout à fait explicite, les salariés sont ainsi traités dans la comptabilité des entreprises comme de simples dépenses ; ils sont moins mis en valeur

que les logiciels qui viennent s'ajouter au patrimoine immatériel des entreprises, dont ils accroissent la valeur.

Cette situation est un héritage de la Renaissance : c'est en effet au XVI^e siècle qu'ont été définis les principes comptables, dont les fondements n'ont pas été remis en cause depuis¹. La comptabilité s'est mise en place dans la perspective des activités économiques alors dominantes, le négoce et la banque, pour lesquels l'enjeu principal était de disposer d'une évaluation précise des flux de capitaux. L'optique en fonction de laquelle les comptes sont établis est celle du capitaliste qui fait fructifier ses propres capitaux. C'est ce dont témoigne d'ailleurs l'expression qui est toujours utilisée pour désigner le bilan des entreprises : le « compte de capital ». Les principes sur lesquels repose la comptabilité moderne sont ainsi largement antérieurs à la période industrielle qui a vu la mise en place de la théorie libérale : le traitement réservé par la comptabilité aux salariés s'est scellé à une époque qui ne connaissait pas le travail salarié tel que nous le concevons aujourd'hui.

La vision de l'entreprise qui se lit au travers de ses règles comptables s'avère à la fois incohérente avec la théorie libérale et dépassée par la réalité. Mais ce n'est que dans des cas très précis que ces contradictions sont relevées : les clubs de football, par exemple, ont été autorisés à comptabiliser dans leur patrimoine les droits payés lors des transferts

1. Le premier traité de comptabilité moderne, posant les bases de la comptabilité en partie double, est attribué à Luca Pacioli et date de 1494 : c'est le *Tractatus XI particularis de computus et scripturis*, contenu dans sa *Summa de arithmetica*.

et qui correspondent à des sommes très importantes¹. Cette particularité est significative de ce que l'économie est prête à accepter en fait de salariés apportant de la valeur à leur entreprise, tout comme l'est le cas des options d'achat d'actions délivrées aux présidents salariés de grands groupes. À ces rares exceptions près, le travail appauvrit les entreprises selon des normes comptables parfaitement admises dans le monde entier, sans que cela gêne personne. Ainsi ramené à ce cadre, le chômage massif n'est pas une sorte de fatalité qui viendrait s'imposer du dehors, mais le produit même des règles de fonctionnement du système.

Au total, le travail est le contraire d'une valeur en voie de disparition : réalité en voie de généralisation et d'extension, il n'est tout simplement pas une valeur pour les entreprises au plan financier. Au travers des règles comptables, c'est en effet la nature même de l'entreprise qui se joue : organisation qui sert à faire fructifier le capital qui y est placé, l'entreprise voit ses règles financières axées sur le capital et ne retient les autres « ingrédients » que comme des charges. Si elle ne reconnaît pas au travail le statut de valeur économique, c'est au fond parce qu'elle est vécue comme le lieu du seul capital. La question de faire de l'entreprise un lieu où capital et travail seraient traités sur un pied

1. Cette reconnaissance s'est faite en deux temps en France : en 1995, un avis du Conseil national de la comptabilité a ouvert la possibilité de considérer les montants des transferts de joueurs comme des actifs. Depuis 2005, en vertu de la loi du 15 décembre 2004 sur le sport, les indemnités de transfert sont toutes traitées comme des cessions d'immobilisation.

L'ÉCONOMIE FACE À SES CONTRADICTIONS

d'égalité ne se pose même pas. Elle semble totalement incongrue, alors que c'est ce à quoi invitait clairement la théorie libérale.

On voit ainsi se dessiner le hiatus qui existe entre les mots, les choses et les règles en économie : l'entreprise est qualifiée de libérale alors que ses règles de fonctionnement sont capitalistes et que la richesse qu'elle crée repose dans les faits de plus en plus sur le travail.

Le capital antilibéral

Pour ce qui est du capital, un type de confusion assez semblable est à l'œuvre. La théorie libérale ne positionne pas le capital systématiquement au-dessus du travail. Mettant toujours clairement en avant le fait que le travail est la source réelle de toute richesse, Adam Smith se montre souvent très critique vis-à-vis des revenus tirés du capital : « Aussi verrons-nous toujours les ouvriers plus actifs, plus diligents, plus expéditifs là où les salaires sont élevés que là où ils sont bas. [...] Dans le fait, des profits élevés tendent, beaucoup plus que des salaires élevés, à faire monter le prix de l'ouvrage¹. »

1. Adam Smith, *La Richesse des nations*, livre I, chap. IX et X, dont on peut également retenir : « La hausse des salaires opère sur le prix d'une marchandise comme l'intérêt simple dans l'accumulation d'une dette. La hausse des profits opère comme l'intérêt composé. Nos marchands et nos maîtres manufacturiers se

L'économie que promeut Adam Smith se distingue clairement en cela d'une économie de l'accumulation des capitaux, que nous qualifierons de capitalisme et dont nous commençons à percevoir qu'elle n'a que peu à voir avec le libéralisme. Le schéma que met en avant le libéralisme des origines est en effet un schéma d'équilibre dans lequel les extrêmes sont peu valorisés : « Dans un pays qui aurait atteint le dernier degré de richesse auquel la nature de son sol et de son climat et sa situation à l'égard des autres pays peuvent lui permettre d'atteindre, qui, par conséquent, ne pourrait plus ni avancer ni reculer, dans un tel pays, les salaires du travail et les profits des capitaux seraient probablement très bas tous les deux¹. »

Le type de développement économique que promeut le libéralisme est très largement occulté, vraisemblablement parce qu'il ne correspond pas à

plaignent beaucoup des mauvais effets des hauts salaires, en ce que l'élévation des salaires renchérit leurs marchandises, et par là en diminue le débit tant à l'intérieur qu'à l'étranger; ils ne parlent pas des mauvais effets des hauts profits; ils gardent le silence sur les conséquences fâcheuses de leurs propres gains; ils ne se plaignent que de celles du gain des autres.»

1. *Ibid.* L'extrait se poursuit ainsi : « Dans un pays largement peuplé en proportion du nombre d'hommes que peut nourrir son territoire ou que peut employer son capital, la concurrence pour obtenir de l'occupation serait telle que les salaires y seraient réduits à ce qui est purement suffisant pour entretenir le même nombre d'ouvriers; et comme ce pays serait déjà pleinement peuplé, ce nombre ne pourrait jamais augmenter. Dans un pays richement pourvu de capitaux, en proportion des affaires qu'il peut offrir en tout genre, il y aurait, dans chaque branche de l'industrie, une aussi grande quantité de capital employé que la nature et l'étendue de ce commerce pourraient permettre; la concurrence y serait donc partout aussi grande que possible et, conséquemment, les profits ordinaires aussi bas que possible. »

ce que le sens commun entend sous ce terme. Pourtant, avec la concurrence comme moteur de la croissance, l'horizon prévu par le libéralisme est peu équivoque et d'ailleurs fort connu des spécialistes : c'est la baisse tendancielle des profits, énoncée sous diverses formes dans *La Richesse des nations* : « L'augmentation du capital qui élève les salaires tend à réduire les profits. Quand nombre de négociants transfèrent leur capital dans la même branche d'activité, la concurrence qu'ils se font a naturellement tendance à réduire leurs profits ; et quand le capital augmente du même montant dans toutes les activités menées par la société, la concurrence doit entraîner les mêmes effets¹. »

Le développement du marché, la pression sur les prix assurée par la concurrence aboutissent à un système dans lequel le capital est suffisamment rémunéré pour qu'il se remplace et réinvestisse la sphère économique mais sans qu'il génère une accumulation de nouveaux profits. L'accumulation des capitaux pour assurer le développement de la sphère productive n'est pas synonyme d'accumulation des profits.

Concurrence et profits

La concurrence et la lutte contre les monopoles hérités sont le ressort essentiel de ce mécanisme : c'est la concurrence qui assure le bon fonctionnement du marché au meilleur prix. La multiplicité d'acteurs économiques de petite taille qu'organise

1. *Ibid.*

la concurrence garantit l'absence de contrainte imposée d'en haut ou de l'extérieur du système.

Il y a dans le libéralisme théorique, autour de la notion de concurrence, un attirail démocratique ou égalitaire qui est souvent très mal compris, même s'il est clairement présent dans *La Richesse des nations*. Asseoir le fonctionnement de l'économie sur le marché, c'est en effet mettre en pratique dans la sphère économique le « désenchantement du monde » décrit par Marcel Gauchet¹, qui correspond au moment où la société se donne à elle-même son objet et ne le reçoit plus d'un extérieur divin. De fait, le marché s'est révélé une véritable machine de guerre contre les pouvoirs hérités de la noblesse, de la monarchie et du clergé ; la concurrence et la guerre économique qui l'accompagne remplacent sur un mode plus ou moins pacifique la guerre entre nations.

Arme contre les positions de pouvoir, la concurrence est conçue comme le moyen d'assurer l'existence d'entreprises nombreuses et de petite taille, dont aucune ne pourra avoir une position dominante dans son secteur économique et sur ses salariés. Adam Smith et les théoriciens du libre-échange font ainsi écho à la notion d'égalité telle qu'elle est promue dans le champ politique à la même époque. Le libre jeu du marché assure une certaine forme d'égalité face au succès économique : « Chacun des divers emplois du travail et du capital, dans un même canton, doit nécessairement offrir une balance d'avantages et de désavantages qui établisse ou qui tende continuellement à établir une parfaite égalité

1. Marcel Gauchet, *Le Désenchantement du monde*, Gallimard, 1985.

entre tous ces emplois. Si, dans un même canton, il y avait quelque emploi qui fût évidemment plus ou moins avantageux que tous les autres, tant de gens viendraient à s'y jeter dans un cas, ou à l'abandonner dans l'autre, que ses avantages se remettraient bien vite de niveau avec ceux des autres emplois. Au moins en serait-il ainsi dans une société où les choses suivraient leur cours naturel, où l'on jouirait d'une parfaite liberté, et où chaque individu serait entièrement le maître de choisir l'occupation qui lui conviendrait le mieux et d'en changer aussi souvent qu'il le jugerait à propos. L'intérêt individuel porterait chacun à rechercher les emplois avantageux et à négliger ceux qui seraient désavantageux¹. »

Le fondement égalitaire de la concurrence est aujourd'hui largement masqué par la dureté des mécanismes de sélection qu'elle promeut : rendant instables les positions acquises, la concurrence est l'objet de toutes les critiques. Cela est en partie lié au fait que les politiques anticoncentration ne se réclament généralement pas de cet objectif égalitaire mais s'en tiennent à des justifications techniques (assurer le bon fonctionnement du marché) qui sont peu audibles pour le public. Il est vrai également que la forme d'égalité économique que valorise le libéralisme correspond plus à la notion d'égalité des chances qu'à l'égalité des positions telle que l'entend la société française, et que vient alimenter une politique redistributrice de l'État.

À mesure que la concurrence se développe, le libéralisme prédit une baisse tendancielle des

1. Adam Smith, *La Richesse des nations*, livre I, chap. x.

profits. Cette idée trouve son aboutissement dans les théories de la concurrence pure et parfaite qui conduisent à un système d'équilibre dans lequel il n'y a plus de profit. La baisse du profit, voire son annulation, comme tendance de l'économie de marché n'est ainsi pas une thèse que l'on doit à Karl Marx mais aux théoriciens libéraux classiques, qui, d'Adam Smith à John Stuart Mill en passant par David Ricardo, en ont largement débattu. C'est l'une des manifestations les plus évidentes de la distinction forte que l'on peut établir entre libéralisme et capitalisme, ce dernier faisant au contraire reposer l'économie sur un mécanisme d'accumulation du capital qui n'a aucune limite.

*Le capitalisme boursier
comme nouvelle ère du capitalisme*

À cet égard, l'économie pratiquée aujourd'hui sur les marchés de capitaux repose sur un fondement clairement capitaliste.

Durant les cinquante dernières années, le marché du capital a en effet connu de très profondes mutations. À la figure du capitaliste investissant ses fonds personnels dans une entreprise dont il est propriétaire s'est d'abord substitué un capitalisme financier. Les banques – par exemple le Crédit Lyonnais en France – ont largement investi dans le secteur productif : elles ont pris place dans le capital et dans les conseils d'administration de nombre d'entreprises, dont le fondateur pouvait toutefois conserver le contrôle majoritaire. Plus récemment, ce capitalisme financier a été détrôné par un capita-

lisme boursier : les entreprises financent désormais leurs investissements par augmentation de capital sur un marché boursier qui s'est largement développé et spécialisé. La structure capitaliste des entreprises s'en est trouvée profondément modifiée : l'actionnaire de référence a cédé le pas devant une multiplicité de détenteurs de titres, avec notamment des petits porteurs qui peuvent disposer d'une minorité de blocage. Cette évolution a des conséquences déterminantes sur le type d'économie dans lequel nous évoluons et ouvre la voie à une nouvelle ère du capitalisme.

L'existence d'un marché du capital très organisé a pour effet de rendre l'accès au financement plus aisé pour les entrepreneurs et a largement facilité le développement de nouvelles activités, mettant fin à l'ère des grandes dynasties industrielles. Mais ce qui est fondamentalement nouveau dans le capitalisme boursier, c'est qu'il est devenu possible de créer de la valeur sans créer d'activité.

Le revenu tiré du capital s'exprime en effet en valeur absolue (le profit) mais aussi en valeur relative (le taux de profit par action). Selon qu'on se focalise sur l'une ou sur l'autre donnée, les diagnostics portés sur un projet peuvent être différents. Augmenter le chiffre d'affaires et faire croître le bénéfice ; maintenir le chiffre d'affaires en augmentant les marges, et donc le bénéfice ; acquérir un concurrent pour améliorer le chiffre d'affaires et le taux de marge : tous ces choix peuvent aboutir au même revenu pour le capitalisme traditionnel, qui arbitre entre eux en fonction de la rentabilité du processus de production de l'entreprise par rapport à son marché potentiel. Dans le passage à une

économie boursière, la donnée clé pour mesurer la réussite de l'entreprise se déplace du montant du bénéfice vers le revenu versé par action : il ne s'agit plus de savoir combien l'entreprise a généré de bénéfices dans l'absolu mais combien elle a généré de bénéfices par action. Les résultats de l'entreprise sont alors appréciés autant en fonction du numérateur (les profits tirés de l'activité) que du dénominateur (le nombre d'actions).

Or, dans ce schéma, il devient souvent plus rationnel pour l'entreprise d'améliorer sa marge ou d'acheter un concurrent que d'augmenter sa production¹. Pour créer de la valeur, même sans créer d'activité, il peut suffire de gérer au mieux la composition de son capital. Les concentrations auxquelles nous assistons au travers des fusions-acquisitions témoignent de cette logique. Améliorer le rendement par action grâce à une gestion

1. Prenons un exemple : un industriel investit 100 dans une activité qui génère 100 de chiffre d'affaires en consommant 60 de travail et 20 de frais fixes ; son activité lui procure ainsi 20 de profits. Son capital est de 100 actions et le rendement par action est de 20 %. Pour se développer, il peut choisir de doubler sa production : il investit 100 de plus, génère 200 de chiffre d'affaires ; il consomme désormais 120 de travail mais a toujours 20 de frais fixes et génère 60 de profit. Il a triplé son profit global. Mais, s'il a financé son investissement par une augmentation de capital, le rendement par action s'élève à $60/200$, soit 30 % : le rendement par action n'a été augmenté que de 50 %.

Le même entrepreneur peut faire le choix de maintenir son niveau de chiffre d'affaires en réduisant ses coûts : il réduit de 50 % ses coûts salariaux, qui passent à 30 grâce à un investissement dans une machine qui coûte 100, amortie sur dix ans et financée par endettement à 5 % ; ses frais fixes sont désormais de 30,5. Son profit global n'est que de 39,5 mais le taux de profit par action s'élève à près de 40 %. Il a doublé son taux de profit par action, générant une meilleure performance.

optimisée des entreprises qui rentrent dans le périmètre de consolidation d'un groupe (c'est-à-dire en faire sortir les zones de pertes et y intégrer pleinement les zones de profits) est devenu l'un des aspects les plus prisés du métier de financier dans les grands groupes. Gérer une fusion-acquisition sans trop diluer la valeur de l'action de sorte qu'elle augmente le rendement du capital est une préoccupation centrale qui justifie des montages financiers particulièrement complexes (augmentations de capital suivies de réductions de capital, émission de titres de financements particuliers, et autres techniques permettant d'éviter les dilutions trop importantes du capital).

L'objectif de l'entreprise se déplace ainsi pour partie vers l'organisation et la présentation des résultats financiers au travers d'une gestion optimisée de la structure capitalistique et du périmètre de consolidation du groupe. Ces procédés sont souvent beaucoup plus efficaces pour améliorer les résultats à court terme que des investissements de long terme dans le processus de production.

Ce phénomène a une importance décisive pour l'évolution de l'économie contemporaine. On assiste au développement d'une économie que l'on pourrait qualifier non plus « du capital » mais « de l'action ». Les entreprises, quelles qu'elles soient, y sont soumises à une analyse visant à déterminer laquelle d'entre elles saura offrir le meilleur rendement par action et aura donc le meilleur potentiel de valorisation, dans un horizon de temps qui va de quelques semaines à quelques années. À la figure du capitaliste, individu incarné dirigeant une entreprise, dont

l'investissement se situe généralement sur l'horizon long d'un cycle de vie, s'est substituée la figure de l'actionnaire, entité dont l'horizon de temps est incertain puisqu'il peut vendre à chaque instant sur le marché. Dans ce contexte, le moindre écart par rapport aux prévisions est immédiatement et fortement sanctionné par les marchés : vers le haut quand il s'agit d'écarts positifs et vers le bas dans les autres cas¹.

Ce capitalisme de l'action peut se montrer massivement irrationnel à court terme en raison du développement de mécanismes « autoréférentiels ». Les institutions financières proposent communément des placements en actions indexés sur le rendement moyen de la Bourse (CAC 40 en France, par exemple). Reproduisant à l'infini les performances de certaines entreprises, sans tenir aucun compte du marché particulier sur lequel elles se situent, de leur stade de développement, de leurs innovations technologiques, ce type de mécanisme a pour effet d'entretenir la tendance des marchés à surréagir et participe de la formation des crises boursières : les marchés peuvent décrocher vers le haut ou vers le bas par rapport à ce que les analyses financières accordent comme valeur à chaque entreprise prise séparément.

1. L'exemple de l'entreprise EADS montre l'ampleur que peuvent prendre ces phénomènes : dans la seule journée du 14 juin 2006, elle a perdu 26 % de sa valeur sur les marchés à la suite de l'annonce d'un retard de quelques mois dans la livraison de la nouvelle gamme des Airbus. À l'inverse, le titre de l'entreprise Arcelor s'est très fortement apprécié dès lors que le projet d'offre publique d'achat du groupe Mittal Steel a été connu, cette offre montrant pourtant la vulnérabilité du groupe Arcelor.

Certes, à cette irrationalité des marchés boursiers à court terme et dans certaines circonstances est censée répondre une rationalité de long terme. Mais le fait important est que les entreprises ne peuvent rester sans réaction face à ces mouvements de court terme. Pour redonner confiance aux marchés, elles doivent adopter des mesures rapides et drastiques, qui ne sont pas cantonnées au court terme. Les fluctuations de court terme des marchés débouchent sur des mesures structurelles d'économie décidées dans l'urgence.

Cet *actionnarisme*, ce capitalisme marginal au sens de capitalisme des calculs marginaux, n'est donc pas qu'un perfectionnement du modèle économique hérité de la révolution industrielle. Il renforce singulièrement le pouvoir accordé au capital dans l'arbitrage entre le capital et le travail, à tel point d'ailleurs qu'il donne parfois l'impression d'annuler le pouvoir lié au travail. Dans les conseils d'administration où se côtoient des catégories très différentes d'actionnaires, ayant des horizons de temps dissemblables, le chef d'entreprise doit d'abord chercher à proposer une stratégie acceptable par toutes les parties au capital de l'entreprise : la stratégie de production de l'entreprise à long terme risque fort d'être perdue de vue.

La concentration du pouvoir comme changement de paradigme

Le type d'organisation du marché auquel aboutit ce capitalisme boursier n'a en outre rien de libéral. Si le paradigme libéral est centré sur l'idée de concurrence et de lutte contre les monopoles ou les

trusts, la réalité qui est désormais valorisée au plan financier est la constitution de géants, seuls capables, nous dit-on, d'affronter la concurrence mondiale. Le mouvement de fusions-acquisitions qui traduit ce phénomène et son accélération depuis deux décennies désignent très clairement le paradigme dans lequel nous nous trouvons : celui du capitalisme. L'Union européenne, dont les fondements sont plus clairement libéraux, joue à ce titre le rôle du trouble-fête, rôle qui est pour beaucoup dans sa faible popularité.

Dans cette réalité de la concentration capitaliste, une rencontre objective entre les intérêts du patronat et des salariés se noue pour aller contre le processus de concurrence. Les intérêts des salariés sont-ils liés à la concentration et contraires à ceux de la concurrence ? Rien n'est moins sûr.

Prenons l'exemple d'un individu qui cherche à se restaurer dans une station balnéaire relativement éloignée des autres ; il se trouve au milieu de la place du village et a devant lui un nombre important de petits restaurants affichant chacun une spécificité, que ce soit dans le décor, la carte ou les prix – cette spécificité pouvant d'ailleurs consister dans le fait qu'il corresponde au restaurant type. C'est le système économique que décrit et promeut le libéralisme. Si la réalité des stations balnéaires est souvent celle-là, le monde des entreprises ressemble beaucoup plus à ce que serait la place du village s'il n'y avait qu'un seul restaurant, très grand de proportions, offrant des menus variés, et dont la taille garantirait l'existence d'économies d'échelle.

Sur quel genre de place faut-il se situer pour manger au mieux et au meilleur prix ? Le comporte-

ment du restaurateur en situation de monopole peut être vertueux à court terme mais la théorie économique enseigne qu'à moyen terme il augmentera ses prix de façon à maximiser sa marge. Il aura ainsi tendance à augmenter ses prix jusqu'au niveau où le consommateur les jugera suffisamment excessifs pour faire le voyage jusqu'à une autre station balnéaire. Considérons maintenant le point de vue de l'employé du ou des restaurateurs. S'il n'y a qu'un restaurateur et si ce restaurateur choisit de quitter les lieux, l'ensemble des employés se trouvera en situation difficile. Cette situation sera d'autant plus difficile que la taille de l'établissement ne permettra qu'à peu de repreneurs de disposer des capitaux nécessaires pour acheter le fonds de commerce et le faire fonctionner. Sachant qu'ils n'ont pas d'alternative, les employés devraient ainsi avoir une certaine tendance à la docilité, à moins qu'ils ne disposent de syndicats puissants. En revanche, s'il existe une multitude de petits restaurateurs, les chances pour un salarié de trouver un nouvel emploi seront multipliées si ses relations avec son patron se tendent ou si celui-ci décide de se retirer.

L'économie globale ne répond pas à des règles très différentes : la concentration n'est pas avantageuse pour le consommateur ; elle ne l'est pas davantage pour l'employé ; elle l'est en revanche pour le capitaliste.

Ce mouvement de concentration n'est pas cantonné aux secteurs traditionnels, il est également présent dans les start-up sous une autre forme : il s'agit pour elles de se positionner sur une niche où aucune autre entreprise ne pourra se porter. Petites ou grandes, les sociétés qui sont cotées sur les

marchés des capitaux parviennent ainsi à se situer en dehors du jeu de la concurrence. Elles font tout pour que d'autres modes de consommation ne puissent pas se développer, comme en témoigne le combat qui se joue autour des logiciels libres ou encore des échanges de données sur Internet, que l'on nomme le *peer to peer*. Le positionnement des grandes entreprises vis-à-vis d'Internet est en effet ambigu. L'engouement a été manifeste tant qu'il s'est simplement agi de considérer Internet comme une galerie marchande, une nouvelle possibilité d'accéder au client pour lui vendre des produits inchangés. Mais, quant à proposer des produits spécifiques directement téléchargeables sur les sites marchands, les grands groupes se sont souvent montrés beaucoup plus timides, à l'exception du secteur des télécommunications, bénéficiaire direct et incontournable du développement des réseaux. Ce n'est que tardivement et de façon très modeste, par exemple, que les grandes majors du disque ont investi ce domaine, et elles continuent à user de tout leur pouvoir de persuasion pour inciter les États à accentuer l'arsenal répressif dont ils disposent pour lutter contre le piratage sur Internet. Car les grands groupes ont conscience qu'avec Internet et la société de l'information en général, c'est tout le modèle centralisé de production et de consommation qui peut se trouver remis en cause.

Le fait que les concentrations ne sont pas avantageuses en termes économiques est d'ailleurs un élément parfaitement mis en avant par les décideurs quand il s'agit non pas de créer des géants dans un domaine mais de remettre en cause les

monopoles publics : transports ferroviaires, fourniture d'énergie, télécommunications, postes, etc. Toutes ces activités dites de réseau ont été construites en monopole parce que leur création supposait des investissements importants et coordonnés qui ne pouvaient être réalisés qu'avec la certitude d'un débouché contraint et avec l'accord des pouvoirs publics, voire par leur entremise directe (construction du réseau électrique, du réseau de télécommunications, concession de la distribution d'eau...). Cette phase d'investissement étant réalisée dans les pays développés pour ces biens, la poursuite de l'activité ne suppose plus pour l'essentiel que l'entretien du réseau et son fonctionnement au travers de frais variables. Elle offre alors des perspectives soit de profits importants, soit de baisse massive des prix, soit d'un mélange de ces deux options. C'est évidemment ce moment que les détenteurs de capitaux à placer choisissent pour critiquer la notion de monopole public et pour obtenir leur privatisation. Cohérente avec sa méfiance envers les concentrations, la Commission européenne se fait l'outil de cette mutation, en imposant la démonopolisation du secteur concerné et son partage entre plusieurs entreprises, censé garantir la réalité du mouvement de baisse des prix.

Mais pourquoi ce qui est bon d'un côté ne l'est-il pas de l'autre ? Pourquoi la concentration du secteur public devient-elle insupportable quand ce qui domine le secteur privé est un large mouvement de concentration ? La démonopolisation d'un service public une fois son réseau construit est avantageuse pour le capitaliste, comme l'est la concentration pour des biens qui ne supposent pas

un tel degré d'investissement à long terme. La concomitance du processus de concentration et du processus de démonopolisation n'est donc compréhensible que dans ce cadre capitaliste précontraint.

Ce phénomène est particulièrement marqué en France, où la transformation de l'économie libérale en économie capitaliste n'est pas clairement perçue, aucune différence n'étant faite entre ces deux termes. Mais les États-Unis, pour qui « libéralisme » et « capitalisme » renvoient à des réalités différentes, connaissent une évolution du même type : les politiques anticoncentration cèdent le pas devant la défense des géants nationaux, qui peuvent se comporter comme des prédateurs sur les marchés internationaux. Parmi les grands pays industrialisés, il ne reste vraisemblablement que le Royaume-Uni pour mettre en avant une doctrine libérale et l'appliquer.

Du côté du capital, on voit donc bien à l'œuvre le même type de processus que pour le travail : le modèle libéral n'est en fait pas utilisé dans le cœur du système. Il sert d'argument pour obtenir la libéralisation des services publics mais il est largement occulté face aux concentrations très rapides que connaît le secteur privé. Ce processus est en contradiction flagrante avec le corpus libéral qui voudrait que la concurrence assure une atomisation des acteurs et limite les positions de pouvoir.

L'État capitaliste

Le travail et le capital sont ainsi gérés dans l'entreprise selon des règles bien plus capitalistes que libérales, dès lors que l'on prend la peine de distinguer ces termes. À l'examen, l'État ne fonctionne pas selon un schéma très différent.

En première approche, la place prise par l'État dans les démocraties occidentales semble indiquer que nous vivons dans une forme de social-démocratie, dans une économie sociale de marché, voire que nous nous situons dans une économie majoritairement socialisée, appelée aussi État-providence. En France, les prélèvements obligatoires représentent un peu moins de la moitié de la richesse nationale (43,4 % du PIB en 2004). Mais cette donnée est trompeuse puisqu'elle ne tient compte ni du déficit de l'État et de la Sécurité sociale, ni des recettes que l'État tire de ses entreprises sous forme de dividendes ou de privatisations.

Sous l'angle des dépenses, c'est en fait plus de 53,5 % de la richesse nationale qui transitait par la sphère publique en 2004 autour de deux grandes catégories d'activités : d'une part, les missions directement assurées par l'État et les collectivités locales qui sont financées par l'impôt et qui représentent environ 20 % du PIB ; d'autre part, la protection sociale. Gérée paritairement par les syndicats d'employeurs et de salariés, elle est financée par les cotisations prélevées sur les salaires et correspond à plus de 30 % du PIB¹.

On est tenté de conclure que les activités publiques représentent la majorité de la richesse nationale en France et qu'une forme d'économie sociale y serait dominante. L'économie que nous connaissons serait ainsi un curieux mélange de capitalisme dans les entreprises et de socialisme étatique, avec un partage des richesses à peu près équitable entre les deux sphères : à l'économie des entreprises, profondément capitaliste, s'opposerait une économie étatique, jouant le rôle d'amortisseur et qui serait socialiste dans ses fondements. C'est bien là le genre de description auquel nous sommes assez naturellement conduits et qui alimente la fierté des pays européens, dont le modèle social traduit justement cet équilibre entre des forces contradictoires.

1. On peut également mentionner les entreprises détenues par l'État : fin 2003, le secteur public représentait en France 1450 entreprises employant 1,1 million de salariés. Ces entreprises participent du service public : au travers de la programmation de leurs investissements et de la définition de leurs tarifs, elles garantissent que chaque citoyen pourra avoir accès à un prix abordable à un mode de transport collectif, à une forme de communication ou à une source d'énergie...

Mais la position occupée par la sphère publique dans l'économie ne dépend pas uniquement de la part de la richesse qu'elle gère ; elle dépend aussi et surtout de la manière dont la puissance publique gère effectivement cette richesse. Sous cet angle, le rôle de l'État apparaît sous un jour nouveau et paradoxal.

L'État modeste des libéraux

Depuis environ trois décennies, la forme de gestion que met en avant l'État est le retrait bien plus que la conquête. Les pouvoirs publics se revendiquent en cela de l'État modeste tel que l'a théorisé le libéralisme. Cette politique, largement partagée par les pays développés, a connu des succès divers et souvent très relatifs. Mais, quelle que soit la manière dont elle est effectivement mise en œuvre, elle témoigne du fait que l'État ne se considère pas comme un acteur économique légitime.

Pourtant, l'État s'est sédimenté comme le seul acteur à l'échelle des nations ayant une capacité à jouer un rôle macroéconomique de par sa taille, rôle très largement utilisé durant la période dite des « Trente Glorieuses » pour accompagner la croissance. Désormais, cette fonction de la puissance publique est en quelque sorte gelée et conduit l'État à jouer un rôle récessif sur le marché du travail. Si la puissance publique était considérée comme un acteur économique comme les autres, son action sur l'emploi serait en effet jugée notoirement pénalisante : l'État agit comme une entreprise qui repré-

senterait à elle seule plus de la moitié de la richesse nationale et qui déciderait qu'elle doit employer moins, quelle que soit la demande à laquelle elle doit faire face. Les acteurs politiques auraient tôt fait de rappeler à l'ordre cette entreprise pour qu'elle adopte un comportement plus civique. Ils le feraient d'autant plus qu'elle se positionnerait sur les secteurs jugés porteurs en termes d'emplois.

La réduction de la place de l'État aurait en effet un fondement économique s'il fallait reconverter rapidement et massivement un secteur qui ne répond plus à un besoin ou qui est dépassé technologiquement. Or c'est du développement du secteur des services que l'on attend la fin de la crise de l'emploi. Ce secteur, qui constitue 75 % du PIB français en 2004, comporte le plus gros gisement d'activité pour l'avenir. Ce que l'on omet en général de préciser, c'est que l'administration au sens large réalise l'essentiel de ses missions dans ce domaine. Les services administrés représentent 29 % du PIB. Ils employaient environ 6,6 millions de personnes en 2004 : 4,5 millions pour l'éducation, la santé et l'action sociale et 2,1 millions pour le reste du secteur public. Entre 1995 et 2002, leur part dans l'emploi a baissé de 3 %. Les fonctionnaires de l'État étaient 2,8 millions à la fin de 1982, ils n'étaient plus que 2,3 millions à la fin de 2002¹. L'emploi public se réduit alors que le débat

1. Certes, cette baisse de l'emploi étatique a été compensée par une augmentation des effectifs de la fonction publique territoriale durant la même période (+ 650 000 emplois) et de la fonction publique hospitalière (+ 150 000 emplois). Au total, le nombre de fonctionnaires titulaires a augmenté de 300 000 en vingt ans, les effectifs des trois fonctions publiques passant de

politique fait continuellement ressortir le besoin de multiplier les services d'accompagnement aux personnes, qui sont précisément des emplois relevant du secteur public (assistants maternels, personnels de l'Éducation nationale au sens large, infirmiers, aides-soignants, employés chargés de l'accompagnement des personnes âgées, etc.).

Cette politique est néanmoins poursuivie dans l'idée que la baisse de la part de l'État dans l'économie permettra au secteur privé non seulement de prendre la place qu'occupait le secteur public mais encore de développer ces activités de façon plus dynamique que ce que l'État aurait pu réaliser. Le moins que l'on puisse dire est que cet effet bénéfique est difficile à déceler dans la réalité. On a plutôt l'impression que la réduction des services publics a un effet d'entraînement vers le bas, un effet de contagion sur le secteur privé : les entreprises privées dans un pays comme la France ont visiblement du mal à combler le vide ainsi créé sur le marché de l'emploi.

Ce positionnement récessif sur le marché du travail ne suffit toutefois pas à faire de l'État un acteur capitaliste : l'État modeste est clairement l'un des attributs de la théorie libérale. La place centrale du libre-échange, la méfiance vis-à-vis des monopoles sont autant de traits qui annoncent la position prise par Adam Smith par rapport à l'État : cantonner son

4,68 millions de personnes à 4,97 millions de personnes. Mais, dans le même temps, la population active a fortement augmenté. La part des fonctionnaires dans la population active s'est donc réduite et, par là même, la contribution de la puissance publique à l'emploi global en France.

action dans un périmètre très précis. Cette position s'inscrit dans le contexte historique d'une Europe dominée par les royautes toutes-puissantes, assises sur un État et une administration qui se sont parfaitement organisés. La méfiance libérale à l'égard de l'État est liée à cette situation historique. C'est d'abord une certaine forme d'État qui doit être mise à bas. L'émancipation des populations européennes par rapport à la toute-puissance arbitraire des administrations royales est d'ailleurs un des moteurs des poussées révolutionnaires des XVIII^e et XIX^e siècles en Europe. La défiance manifestée par le libéralisme à l'égard de l'État est le pendant de la volonté de faire du marché le pivot de la société. Pour les libéraux, c'est le marché qui doit occuper la place dévolue à l'État dans l'Ancien Régime. L'État apparaît alors plus comme un rival que comme un allié.

Cela étant posé, la lecture du dernier quart de *La Richesse des nations*, à savoir le livre V intitulé « Du revenu du souverain ou de la République », offre une vision beaucoup plus étendue de l'action du gouvernement que ne le laisserait présager ce présumé. Adam Smith commence par détailler les fonctions qui reviennent à la République sur un mode très classique, les deux premières fonctions assignées à l'État étant, sans surprise, la défense nationale et l'administration de la justice. D'une façon assez traditionnelle pour l'époque, Adam Smith insiste sur la nécessité de cantonner le rôle de l'armée dans un périmètre bien défini pour éviter les coups d'État ; de même, il passe en revue tous les moyens nécessaires pour assurer l'indépendance de la justice, et notamment le fait que les mutations et

la carrière des hommes de loi ne doivent pas dépendre du bon vouloir du pouvoir exécutif. Malgré toute l'actualité que conservent ces positions, il n'y a là rien qui aille au-delà du système d'équilibre des pouvoirs largement posé au plan théorique à la fin du XVIII^e siècle.

Il est rare que la présentation de l'État libéral dépasse ces deux fonctions régaliennes. Pourtant, le rôle qu'assigne Adam Smith à l'État ne s'arrête pas là. S'y ajoute en effet une troisième catégorie que Smith appelle « les dépenses qu'exigent les travaux et établissements publics », qui se révèle assez large et qui est d'ailleurs appelée, selon lui, à s'étendre au fur et à mesure que la société se développe. Il s'agit, d'une part, des fonctions propres à faciliter le commerce et, d'autre part, des fonctions destinées à étendre l'instruction parmi le peuple.

Pour étendre l'instruction, Adam Smith met classiquement en avant la création par l'État d'universités donnant accès à un savoir d'excellence. Il retient également, sur un mode maintenant très daté, le rôle de l'Église dans l'instruction morale du peuple. Mais ces fonctions n'épuisent pas le rôle de l'État dans l'instruction publique. Il lui revient aussi de donner une instruction minimale au peuple, dont la justification trouve sa source dans la division du travail et qui n'est pas sans rappeler l'instruction obligatoire des débuts de la République française : « L'éducation de la foule du peuple, dans une société civilisée et commerçante, exige peut-être davantage les soins de l'État que celle des gens mieux nés et qui sont dans l'aisance¹. »

1. Adam Smith, *La Richesse des nations*, livre V, chap. 1.

Pour faciliter le commerce, Adam Smith considère qu'il revient à l'État d'établir les infrastructures de communication que le marché ne pourrait pas développer en raison de l'ampleur des investissements nécessaires : il s'agit des routes, de la fabrication de la monnaie et de la poste. Adam Smith y ajoute certains secteurs qui justifient une intervention indirecte de l'État car ils sont essentiels au développement économique : le secteur bancaire, les assurances, l'approvisionnement en eau et la construction de canaux. On se situe ainsi assez loin de la vision de l'État généralement prêtée aux théories libérales.

Au total, les fonctions dévolues à l'État par Adam Smith sont liées au contexte historique du XVIII^e siècle et sont souvent formulées d'une façon qui paraît aujourd'hui obsolète. En particulier, l'idée d'un État redistributeur de revenus n'est absolument pas présente chez lui, cette fonction étant entièrement dévolue au marché. Néanmoins, les missions assignées à la puissance publique sont très loin de conduire à un État minimal : elles doivent permettre au marché de fonctionner et mettre chaque citoyen en capacité d'y participer, grâce, notamment, à une saine gestion des biens collectifs. À se pencher sur leurs écrits, on voit ainsi que les libéraux du XVIII^e siècle n'appellent pas à supprimer l'État mais à remplacer l'État royal par autre chose, par un « autre chose » qui nous est relativement familier. En utilisant une terminologie contemporaine, les fonctions de l'État libéral tel qu'Adam Smith les définit ne sont en effet pas très éloignées de ce que l'on appelle l'État régulateur du marché et gestionnaire des biens collectifs. On ne peut que regretter

que cet aspect de la pensée libérale soit largement occulté, le sens commun faisant coïncider libéralisme et remise en cause de l'État.

*L'État, acteur majeur du développement
des marchés de capitaux*

Mais ce qui situe aujourd'hui l'État du côté du capitalisme plus que du côté du libéralisme ou de l'économie sociale de marché est de nature différente : dans la compétition entre le capital et le travail pour créer de la richesse, l'État n'est pas neutre. Il a pris parti, le parti du capital. Cette affirmation, qui contredit les apparences, s'appuie d'abord sur le rôle effectivement joué par les États dans le développement des marchés de capitaux.

C'est en effet pour répondre aux besoins de financement liés à la dette des États que s'est organisé depuis les années 1980 un marché de capitaux largement ouvert à l'international, très concurrentiel et reposant sur des techniques financières extrêmement sophistiquées. Le remboursement de la dette constitue la deuxième dépense de l'État après les dépenses de personnel : arriver à emprunter au meilleur coût s'est donc imposé comme une préoccupation majeure et suppose de donner confiance aux prêteurs afin qu'ils soient prêts à acquérir des titres d'État à un taux d'intérêt suffisamment bas. À partir de la seconde moitié des années 1980, l'État a également joué en France un rôle déterminant dans le développement du marché boursier : les privatisations d'entreprises publiques sont de loin les opérations les plus importantes

réalisées sur les marchés d'actions. Qu'il s'agisse du marché de capitaux à court terme ou à long terme, les États ont ainsi occupé, en Europe et tout particulièrement en France, une place centrale dans leur développement depuis une trentaine d'années.

Pour ce qui est des entreprises qu'il gère, l'État se comporte comme un acteur très largement tourné vers le capitalisme. Le diagnostic est assez simple et d'ailleurs assez largement partagé : l'État français organise depuis vingt ans la privatisation progressive du secteur public marchand. Entre 1986 et fin 2003, le nombre de personnes employées dans des entreprises publiques a été réduit de moitié et le nombre d'entreprises appartenant au secteur public a dans le même temps été réduit de plus de moitié. Le secteur public représentait en France en 1985 près de 50 % du stock d'investissement de l'économie (les immobilisations), témoin de la part prise par les entreprises publiques dans l'investissement national ; il représentait 25 % de la valeur ajoutée et moins de 20 % de l'effectif salarié. En 2003, les entreprises publiques ne représentaient plus que 5,2 % de l'emploi salarié en France pour 11 % de la valeur ajoutée, mais elles continuaient à représenter largement plus du quart de l'investissement national.

Ces chiffres méritent que l'on s'y arrête. Le secteur public considéré uniquement au travers de grandeurs très générales est très loin d'avoir de mauvais résultats d'un point de vue capitaliste : les entreprises publiques investissent deux fois plus que leur part dans le PIB ne le laisserait présager (28 % de l'investissement total pour 11 % de la valeur ajoutée) et elles emploient deux fois moins

(5 % de l'emploi pour 11 % de la valeur ajoutée). C'est là un type de position que nombre de grands groupes privés cherchent ardemment. Certes, ces résultats ne sont pas nécessairement le fruit d'une gestion plus éclairée de l'actionnaire public, ils sont pour une large part liés aux secteurs d'activité des entreprises publiques. Une fois les investissements de premier équipement réalisés et tant que les technologies utilisées restent à peu près stables, la gestion des grandes infrastructures conduit en effet assez naturellement à une capacité d'autofinancement élevée et à des besoins d'emplois modestes.

Il est en revanche assez intéressant de constater que ce n'est qu'une fois que les infrastructures ont été construites et largement amorties que la question de leur dévolution au secteur privé a été posée. Les grands réseaux d'infrastructures ont ainsi été construits et financés par le secteur public; ils ne seront vendus au secteur privé que par la suite. Il y a là un mode d'organisation qui n'est pas loin d'être optimal pour le capitaliste : il achète une entreprise qui est entièrement équipée et qu'il n'a plus qu'à faire fonctionner et à entretenir.

L'État se comporte en cela comme un capitaliste qui ne serait pas très avisé puisqu'il vendrait des entreprises dont le positionnement sur le marché est pourtant très enviable. Si cette solution s'impose néanmoins, c'est que le secteur public est idéologiquement perçu comme devant être mieux géré par les forces du marché que par les forces du collectif : la question de ce que rapporte directement à l'État la vente de l'entreprise apparaît relativement secondaire par rapport aux bénéfices qu'est censée

apporter à l'économie la création d'une entreprise privée dans le secteur.

Au total, l'État organise une gestion de ses entreprises qui se rapproche de plus en plus des règles du marché, avec pour aboutissement la vente des entreprises au secteur privé. Il ne s'agit pas là de porter un jugement de valeur mais de montrer que l'existence d'un secteur public ne préjuge pas de l'existence d'un mode de gestion plus social et peut très bien s'accommoder d'une doctrine et d'une pratique capitalistes, dont l'État peut tirer plus ou moins bien profit pour lui-même.

L'État, arbitre inattendu entre capital et travail

C'est surtout dans la manière dont la puissance publique finance ses missions que le positionnement des pouvoirs publics apparaît sous un jour nouveau. Si l'on examine non pas les fonctions assurées par la sphère publique mais les modes de financement qu'elle a choisis, on se trouve en effet placé devant une situation extrêmement paradoxale : au travers de la structure des prélèvements obligatoires, et tout particulièrement du mécanisme des cotisations sociales, la puissance publique s'est posée en France comme un arbitre inattendu entre le travail et le capital, un arbitre très largement favorable au capital.

La Sécurité sociale a été historiquement conçue pour protéger les salariés, qui étaient la population la plus fragile. Elle s'est donc développée sous la forme d'une sorte de caisse centrale d'assurance, dans laquelle les salariés mutualisaient une partie de leurs revenus pour se prémunir contre des

risques qu'ils n'auraient pas pu assumer individuellement. Cela a d'abord concerné les accidents du travail puis s'est progressivement étendu à l'ensemble des secteurs de la santé et à la retraite. C'est dans un contexte historique assez particulier que le système de protection sociale s'est défini et sédimenté : salariat marginal, risques difficiles à assumer au plan individuel, nombre restreint de types de risques couverts, médecine beaucoup moins sophistiquée et espérance de vie bien plus courte. Il s'agissait alors de garantir des revenus différés aux salariés moyennant une ponction relativement modeste sur leurs revenus réguliers. Le financement de la protection sociale grâce à des cotisations prélevées sur les salaires s'est imposé dans ce cadre et c'est sur ce fondement que la Sécurité sociale s'est généralisée à la fin de la Seconde Guerre mondiale en France.

En un demi-siècle, les types de risques ont profondément changé sans que le mode de financement de la protection sociale soit remis en cause : le salariat s'est généralisé et est devenu une position qui n'a plus rien de marginal ; le niveau des risques couverts s'est étendu – naissance et famille, allongement de la durée effective de la retraite, développement des soins médicaux. C'est ce qui explique le formidable succès de la protection sociale, qui représente aujourd'hui plus de 30 % du revenu national et 38 % du revenu dont disposent les ménages¹.

1. En 2003, en France, les prestations sociales représentaient 465 milliards d'euros : 43 % pour les prestations de retraite, 35 % pour la santé, 10 % pour la maternité et la famille, 8 % pour les allocations chômage, 3 % pour les prestations logement et 1 % pour l'exclusion.

Or, face à ce changement d'échelle et de statut du salariat, les choix financiers initiaux sont devenus profondément pernicioeux. Le financement de la Sécurité sociale repose presque uniquement sur les revenus du travail au travers du mécanisme des cotisations sociales, les autres formes de contribution restant minoritaires (CSG, RDS...). Les partenaires sociaux qui assurent la gestion de la protection sociale par l'intermédiaire des caisses de Sécurité sociale opèrent ainsi d'importants transferts de revenus, mais ils ne transforment pas des bénéfices tirés du capital en revenus destinés aux travailleurs; ils ne font que redistribuer des revenus du travail vers d'autres catégories¹. Le choix de faire porter le financement de la protection sociale quasiment exclusivement sur les revenus du travail est une particularité française qui a de lourdes conséquences.

En effet, les pouvoirs publics ne se contentent pas d'accepter le fait qu'en tant que charge pour l'entreprise le travail ne génère pas de richesses nouvelles, ils jouent un rôle beaucoup plus actif sur le marché du travail : en organisant le financement de la protection sociale sur la seule base des salaires, la puissance publique est à l'origine d'une large part du coût généralement reproché au travail en France. Car faire supporter le financement de la protection sociale par le travail aboutit à un écart colossal entre le salaire perçu et le coût du travail.

1. Certes, les cotisations sociales se composent de cotisations dites patronales et de cotisations dites salariales mais cette distinction ne change aucunement l'assiette sur laquelle sont prélevées les cotisations et qui reste la masse salariale.

Pour 10 euros directement versés au salarié, le coût pour l'employeur est finalement de 16 environ, 6 euros servant à financer la protection sociale (assurance vieillesse, maladie, accidents du travail et maternité). Cet écart justifie en partie la perception différente qu'ont les salariés et les employeurs des coûts salariaux. L'État français est responsable de ce choix récent à l'échelle de l'histoire économique et crucial pour expliquer la situation dans laquelle se trouve le marché du travail.

Il ne s'agit évidemment pas de conclure qu'il faudrait limiter la protection sociale, comme le voudrait le discours de pénurie qui s'est développé depuis deux décennies. Il s'agit, en revanche, de désigner le choix de faire financer la protection sociale par les salaires comme ce qu'il est, à savoir un choix qui n'est ni neutre, ni naturel au regard des présupposés libéraux, mais qui s'accommode au contraire fort bien du capitalisme.

Vu sous cet angle, le modèle social français se révèle dans ses présupposés plus capitaliste que les modes de gestion généralement pratiqués par les partenaires européens de la France, chez qui une large part des prestations sociales est financée par l'impôt et pèse plus équitablement sur les revenus du travail et les revenus du capital.

Les politiques de lutte contre le chômage témoignent également du positionnement réel des pouvoirs publics. Ces politiques ont deux aspects : le traitement dit passif du chômage, qui consiste à s'assurer que les chômeurs disposent d'un revenu de remplacement leur garantissant qu'ils pourront rechercher un travail dans de bonnes conditions

durant toute la période que prendra leur recherche ; à ces politiques passives s'adjoignent les politiques dites actives, encore appelées « traitement économique du chômage », qui visent à faire en sorte que les entreprises créent plus d'emplois.

Dans ce domaine, l'État a intériorisé le fait que le travail n'est qu'un coût pour les entreprises. En effet, l'essentiel du traitement économique du chômage repose sur la volonté de réduire le coût du travail. Les politiques visant à investir dans le *capital humain* que représente le travail ne sont considérées que comme secondaires. Acceptant de voir le travail comme une charge pour les entreprises, l'État s'ingénie en conséquence à réduire le poids de cette charge. La science économique enseigne que de telles politiques sont à terme vouées à un semi-échec : elles ne peuvent être efficaces que moyennant un investissement toujours plus grand dans les réductions de coûts financées par l'État, investissement croissant qui est seul capable de renouveler l'intérêt des entrepreneurs pour l'embauche. Reconnaisant le principe selon lequel le travail appauvrit la sphère économique, on peut qualifier ces politiques de périphériques : elles ne visent pas à modifier le système de gestion des entreprises de l'intérieur mais à y apporter des sortes d'adjuvants pour rendre le système plus acceptable tel qu'il est.

La différence de traitement qui est réservée par l'État au capital et au travail est enfin très sensible dans le domaine juridique. La question de la flexibilité du droit n'est pas perçue de la même manière quand il s'agit du travail et quand il s'agit du capital.

Le droit du travail est constamment en chantier et le droit social nouveau modifie les contrats de travail en cours sans que cela trouble l'ordre public. Le cas des allocataires du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), qui est en œuvre depuis l'été 2001 en France, est une exception : les allocataires sont parvenus à faire reconnaître par décision de justice qu'ils ne pouvaient pas voir leurs droits réduits alors même qu'ils avaient signé un contrat les définissant, décision qui a soulevé l'ire de nombreux acteurs et qui a même surpris les pouvoirs publics. Quelle que soit la portée de cette exception, on peut noter que seuls les allocataires qui avaient signé un PARE avant l'entrée en vigueur de la loi en réduisant le bénéfice ont été reconduits dans leurs droits initiaux ; pour tous les chômeurs qui suivront, les droits seront réduits sans qu'aucune décision de justice puisse rétablir les avantages dont ont bénéficié leurs prédécesseurs. L'atmosphère, l'esprit des temps est clairement à la réduction des avantages liés au travail. À l'inverse, les modifications des régimes d'imposition du capital ne sont pas traitées avec la même flexibilité. Les droits de succession évoluent peu ou alors dans un sens plus favorable aux détenteurs de patrimoine. Tout cela témoigne d'une conception sous-jacente selon laquelle la richesse future proviendra plus d'une valorisation du patrimoine que d'une valorisation du travail, conception dont nous avons vu qu'elle heurte de front la théorie libérale et la réalité économique.

Le libéralisme théorique prône en effet une certaine neutralité et une grande prévisibilité des règles de fonctionnement de la sphère économique

pour assurer la confiance : la stabilité ou tout du moins la prévisibilité sont des éléments clés de la croissance, car elles permettent aux acteurs économiques de faire des anticipations et de se positionner de façon juste par rapport au marché. C'est ce qui justifie la volonté de disposer d'un corpus de droit des affaires relativement stable. Mais ce n'est évidemment pas ce qui domine le marché du travail : à la phase de conquête des droits sociaux ouverte depuis le début du XIX^e siècle a succédé une phase de remise en cause, de «flexibilisation». Il n'est pas interdit de se demander si cette phase de grignotage progressif des garanties offertes par le droit du travail n'est pas statistiquement corrélée à la baisse de la croissance : rationnellement, la croissance serait moins tirée par la consommation des ménages en période d'instabilité des lois sociales. Recul du droit social et recul de la croissance coïncideraient ainsi, à long terme, avec des effets retards liés à la myopie à court terme des consommateurs et des salariés.

Quittons maintenant le terrain de la protection sociale pour nous intéresser aux activités publiques plus traditionnelles financées par l'impôt. Le diagnostic sur le positionnement effectif de l'État est alors beaucoup plus nuancé. Les impôts sont en effet divers dans leur assiette, et l'on peut les répartir en trois catégories : les impôts qui reposent sur le capital, ceux qui touchent le travail et ceux enfin qui sont prélevés sur la consommation¹. En

1. Les impôts assis sur le capital représentent environ 5 % du PIB français. Ils sont prélevés pour partie sur les revenus tirés du capital (impôt sur les bénéfices des sociétés, qui représentait

tenant compte des nombreux dégrèvements et dispositifs fiscaux particuliers existants, le taux d'imposition implicite du capital et du travail en France, tel qu'il est calculé par la Commission européenne, fait apparaître un léger avantage pour le capital : il est taxé à un peu moins de 40 % contre un peu plus de 40 % pour les revenus du travail. Si l'on n'est pas exactement dans la neutralité de l'impôt préconisée par le libéralisme, on ne se situe toutefois pas dans un univers univoque et défavorable au travail. Cet exemple montre clairement que des arbitrages différents entre le capital et le travail sont possibles pour la puissance publique.

En revanche, l'évolution sur le long terme de la fiscalité n'est pas favorable au travail. Historiquement, l'impôt apparaît comme une taxation de la production (la dîme) et de l'échange (droits de douane...). Ce n'est qu'au début du xx^e siècle en France et après des débats extrêmement houleux qu'un impôt progressif sur le revenu a été mis en

l'équivalent de 2,6 % du PIB français en 2002) et pour partie sur le capital lui-même (taxe professionnelle après la réforme qui en fait porter l'assiette sur les biens possédés par les entreprises et qui constitue 1,2 % du PIB ; taxes foncières représentant 1,1 % du PIB français). En deuxième lieu, les impôts qui reposent sur les revenus des particuliers, qu'il s'agisse de revenus du travail ou de revenus du capital, représentent un peu plus de 7 % du PIB : il s'agit de l'impôt sur le revenu, soit 3 % du PIB, et de la contribution sociale généralisée, qui correspond à 4,2 % du PIB. Enfin, les impôts qui reposent sur la consommation représentent un peu moins de 10 % du PIB, parmi lesquels la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) correspond à 7,1 % du PIB, la taxe sur les produits pétroliers à 1,6 % du PIB et la taxe d'habitation à 0,6 %. Ces impôts sont plus difficiles à classer dans le cadre du schéma capital et travail puisqu'ils ressortissent à une autre logique, celle de la consommation opposée à la production.

place, puis que les cotisations sociales sont venues renchérir le seul coût du travail. On peut lire dans ce phénomène une évolution extrêmement lourde. Le mode de financement des États est indéniablement plus capitaliste aujourd'hui qu'hier.

Sous un angle purement économique, la manière dont l'État finance ses activités ne ressortit donc pas au prisme libéral mais au prisme capitaliste, en cohérence avec les rapports de force instaurés par la forme d'économie de marché que nous connaissons : le travail est désormais largement plus mis à contribution que le capital pour financer les activités publiques. Que l'État fasse peser sur le travail la principale charge des affaires communes apparaît comme une vraie ligne de fracture entre libéralisme, capitalisme et socialisme.

Ce constat, qui peut sembler contraire à l'intuition, s'éclaire si l'on se replace dans le temps long de l'histoire. Le ^{xx}e siècle a fait coïncider au plan idéologique développement de l'État et développement d'une forme de socialisme, vraisemblablement en raison du rôle que le marxisme-léninisme a dévolu à l'État dans le communisme. Certes, le développement de la démocratie peut avoir contribué à faire de l'État un acteur au service de tous. Et il est évident que les fonctions directement ou indirectement assumées par l'État assurent une forme essentielle de redistribution sociale. Mais l'histoire nous enseigne que l'État n'est pas intrinsèquement lié à une idéologie ou à une réalité socialisante : l'État féodal a accompagné le développement de la noblesse, au travers de communautés locales ou régionales, l'État royal fut un instrument très

puissant de la royauté absolutiste en France. Historiquement, il n'y a donc pas de raison de penser que notre époque ferait exception et serait le seul moment où l'État mettrait en avant une idéologie différente de l'idéologie dominante, voire ne serait pas le principal instrument de cette idéologie. Et cette idéologie a aujourd'hui les traits du capitalisme bien plus que ceux du libéralisme ou du socialisme.

Éloge du libéralisme

Les règles qui font actuellement avancer l'économie sont bien plus capitalistes que libérales. Que ce soit au niveau du traitement du travail, du comportement de l'État ou du fonctionnement du marché, une vraie préférence pour le capital est acceptée. Cette préférence modifie en profondeur les lois économiques : justifiant dans la durée des prix plus élevés que nécessaire sur les marchés de capitaux, elle conduit à une accumulation de profits, qui génère de nouveaux capitaux et entretient ainsi le mécanisme d'accumulation du capital. L'évolution des sociétés contemporaines correspond d'ailleurs à une capitalisation des échanges entre individus et non pas à la forme de pacification des rapports sociaux à laquelle le paradigme libéral et démocratique était censé conduire.

Ce phénomène n'est pas limité à la France ; il est également à l'œuvre chez les autres grandes

puissances économiques et les pays dits émergents. Ses effets sont particulièrement dévastateurs en France en raison de la place occupée par la sphère publique dans l'économie, mais surtout du fait de la confusion qui s'est profondément ancrée dans les esprits entre libéralisme et capitalisme : le développement du capitalisme est purement et simplement assimilé à celui du libéralisme, jetant le discrédit sur ce dernier et interdisant de ce fait la conduite de politiques social-démocrates cohérentes. Bien plus profondément que le développement des techniques libérales, qui restent malgré tout l'objet de débats d'experts, c'est cette confusion entre capitalisme et libéralisme qui est à l'origine de la si mauvaise fortune réservée au libéralisme dans la pensée mais aussi, de façon plus masquée, dans le réel.

Le réel voilé

Si la contradiction entre théorie libérale et pratique capitaliste n'apparaît pas plus clairement, c'est que le réel est en quelque sorte voilé. La réalité est en effet d'une très grande complexité par rapport à la présentation classique de l'économie et aux frontières nettes qu'elle établit entre le capital et le travail. Les cartes sont en quelque sorte brouillées : l'*Homo œconomicus* est désormais un acteur multiple. Il peut être tour à tour travailleur ou capitaliste, successivement dans le temps mais aussi de façon concomitante. Le capitaliste est devenu une figure difficile à individualiser dans le corps social : l'entrepreneur qui possède son entreprise est marginalisé au plan économique. Le chef

d'entreprise est en effet de plus en plus souvent un salarié ; il a d'autant plus de chances de l'être que son entreprise est grande. Le capital s'est dématérialisé autour des acteurs que sont les fonds de pension américains ou les sicav et les fonds communs de placement, qui ont désormais un rôle déterminant sur le marché boursier. Autour de ces nouveaux investisseurs, l'accès au capital s'est largement démocratisé. Enfin, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, les salariés sont de plus en plus souvent amenés à devenir les actionnaires de leur propre entreprise, au travers de placements privilégiés qui leur sont proposés.

La préférence pour le capital instaurée par les règles de l'économie contemporaine n'a donc pas un effet social simple, conduisant à privilégier une catégorie sociale au détriment d'une autre ; c'est un ensemble social diffus qui voit ainsi sa position valorisée, ensemble au nombre duquel il faut désormais compter les salariés eux-mêmes.

Dans le même temps, un troisième acteur économique s'est imposé, l'État, qui joue un rôle sensiblement plus large que celui qui lui avait été promis dans la théorie économique. Il ne s'agit pas par là de dire que dans les sociétés anciennes l'État n'avait pas de rôle, loin s'en faut, mais de constater que l'État moderne joue au plan économique un rôle qui va au-delà de ce que prédisaient les théories économiques classiques, rendant le réel plus complexe à appréhender. Enfin, même si les règles de fonctionnement de l'économie ne reconnaissent pas au travail la qualité de valeur économique et sont centrées sur la valorisation du capital, la société, elle, a fait du travail une valeur pivot. Cette évolution sur

le plan des mentalités masque en partie la réalité du rapport de force imposé par des règles économiques largement défavorables au travail. La complexité du réel joue en quelque sorte le rôle d'amortisseur d'une forme d'économie qui est clairement en retrait par rapport au monde de la vie.

Le déplacement néolibéral

Il est vrai également que si le libéralisme se prête aussi bien à ce genre de confusion, c'est que ses fondements originels ont été pour ainsi dire perdus de vue par les théoriciens de l'économie eux-mêmes : le développement historique des théories libérales, la sophistication qu'elles ont désormais atteinte ne s'inscrivent pas dans la continuité de la vision théorique originare. Elles en ont en partie déplacé le lieu. Le libéralisme est une théorie dont les fondements se sont constitués autour de l'idée de liberté comme moyen de rendre les hommes maîtres de leur destin économique. Mais il est devenu au fil du temps une technique très sophistiquée dans son appareil mathématique, largement utilisée pour prédire la manière dont les hommes vont se comporter autour de règles restrictives, niant de fait la capacité de l'*Homo œconomicus* à se comporter de façon ouverte et libre.

Il semble utile, voire urgent, de rappeler aujourd'hui la nature de la pensée libérale des origines tant la compréhension naïve du terme « libéral » s'est éloignée de ses présupposés théoriques. L'existence d'un marché et d'une main invisible sont deux ressorts du libéralisme dont les correspondances

sont profondes avec des notions politiques et philosophiques qui sont à la même époque l'objet d'une importante réflexion, d'une inflexion : la démocratie et le contrat social¹. Ramener toute richesse produite au travail humain et donner comme horizon à l'économiste l'absence de profits sont deux autres aspects du libéralisme dont le contenu, effectivement fondateur pour la théorie libérale, n'a de cesse de surprendre. Si tout ceci a pu être oublié au point de faire du libéralisme économique l'antimodèle au plan intellectuel, le repoussoir de la pensée, c'est pour une part parce que cette théorie des origines a été enfouie sous une technique puissante mais par trop réductrice.

Le développement d'une théorie économique classique, puis néoclassique, et la place qu'elle occupe aujourd'hui ont à certains égards fait basculer les fondements mêmes du libéralisme. La théorie néoclassique, développée dans la seconde moitié du xx^e siècle et souvent assimilée au néolibéralisme, occupe une place particulière dans l'économie contemporaine. Elle s'est affirmée comme la théorie standard sur laquelle reposent en large partie les mécanismes de prévision des institutions internationales. Lorsqu'on parle d'économie, de théorie économique aujourd'hui, c'est en général à l'école néoclassique que l'on se réfère². Cela ne

1. Les rapports que l'on peut établir entre la main invisible et le contrat social sont présentés en appendice 1, à la fin de cet ouvrage.

2. Comme l'économie classique, le standard néoclassique repose sur la modélisation des comportements économiques au travers de courbes d'offres et de demandes. Les néoclassiques retiennent souvent de l'apport de Keynes l'idée qu'à court terme

signifie pas qu'il n'existe pas d'autres voies de recherche en économie mais elles sont considérées comme hétérodoxes et ne viennent au mieux qu'amender le paradigme néoclassique dominant, par rapport auquel l'ensemble des économistes doivent se situer¹. Même si la théorie des jeux, la théorie des externalités ou la théorie des institutions, par exemple, sont incompatibles avec la théorie néoclassique et offrent des points de vue extrêmement pertinents pour expliquer le fonctionnement de l'économie réelle, le modèle central par rapport auquel les politiques économiques se positionnent demeure encore aujourd'hui la théorie néoclassique.

Or le paradigme néoclassique opère un basculement par rapport à la théorie libérale. Il reste fidèle au modèle libéral en ce que son optimum ne correspond pas à une croissance accélérée mais à un état qualifié de stationnaire dans lequel seuls l'évolution démographique et le progrès technologique peuvent engendrer des ruptures : l'horizon des

des effets perturbateurs peuvent exister et du monétarisme de Friedman l'importance des phénomènes monétaires et de balances des capitaux. Les politiques publiques qui en résultent et qui ont été largement préconisées par le Fonds monétaire international (FMI) dans le tiers monde mettent l'accent sur la stabilité des prix, la nécessité de limiter la place de l'État et de disposer d'un corpus de droit des affaires prévisible.

1. Les postulats néoclassiques ont fait l'objet de très fortes contestations que l'on peut rassembler sous deux bannières : il s'agit, d'une part, de l'idée que les modèles doivent tenir compte au niveau global de facteurs extérieurs à l'économie et qui ont un impact décisif sur elle (théories des externalités, de la croissance endogène, des institutions, etc.); d'autre part, de théories qui tentent de modéliser de façon plus fine les comportements des acteurs (théories des jeux, des choix en incertitude, etc.).

théories néoclassiques n'est pas l'accumulation du capital mais un équilibre correspondant aux présupposés du libéralisme. En revanche, la place prédominante accordée au travail par Adam Smith disparaît. L'école la plus radicale, l'école de Chicago, va jusqu'à faire l'impasse sur le travail comme facteur de production. Assez simplement, au début de leur ouvrage d'introduction à la macroéconomie néoclassique, Miller et Upton posent que la distinction traditionnelle opérée entre trois facteurs de production, le capital, le travail et la terre, n'a pas de sens, l'unique facteur de production étant le capital, dont toute richesse dérive¹. C'est là une rupture de sens fondamentale avec ce que nous avons pu voir du libéralisme des origines, et elle a évidemment de très nombreuses conséquences. Sous cette forme radicale, le standard néoclassique se positionne plus du côté du capitalisme que de celui du libéralisme théorique. Ces avatars techniques ont largement masqué l'apport fondateur du libéralisme.

Le marché et la démocratie

L'idée de marché est profondément révolutionnaire. Si l'on tente de caractériser ce qui fonde l'existence d'un marché de façon simple, on peut retenir qu'il s'agit de la confrontation d'offres et de demandes qui permet de fixer un prix de façon libre. Comment ne pas voir alors le parallèle que

1. Merton H. Miller et Charles W. Upton, *Macroeconomics, a Neoclassical Introduction*, Chicago, University of Chicago Press, 1986.

l'on peut faire avec la démocratie ? La démocratie est le marché du politique. C'est le système politique qui se fonde sur un rapport de marché, celui de la confrontation libre entre une demande et une offre politiques. Ce qui se joue au travers du marché est ainsi très profondément la capacité de chaque individu à être partie prenante dans le processus économique ou politique, c'est-à-dire à en être reconnu comme un acteur dont la présence est justifiée. C'est là l'un des aspects les plus fondamentaux de l'économie de marché telle qu'elle apparaît dans *La Richesse des nations* et qui est largement occulté : « La division du travail une fois généralement établie, chaque homme ne produit plus par son travail que de quoi satisfaire une très petite partie de ses besoins. La plus grande partie ne peut être satisfaite que par l'échange du surplus de ce produit qui excède sa consommation, contre un pareil surplus du travail des autres. Ainsi, chaque homme subsiste d'échanges et devient une espèce de marchand, et la société elle-même est proprement une société commerçante¹. »

Posée en ces termes, l'idée de marché fait jouer les trois termes fondateurs du pacte républicain : la liberté, autour de l'autonomie du fonctionnement du marché par rapport aux pouvoirs ancestraux ; l'égalité, autour du principe de concurrence qui assure une atomisation des acteurs ; une certaine forme de fraternité enfin, si l'on examine de plus près les tâches qui reviennent à l'État libéral. Les points clés que tout lecteur d'Adam Smith ou d'un manuel sur le libéralisme pourra trouver sans diffi-

1. Adam Smith, *La Richesse des nations*, livre I, chap. iv.

culté peuvent en effet se résumer ainsi : le travail est l'origine de toute création de richesses ; l'économie repose sur l'existence d'un processus de décision libre entre individus autonomes, appelé le marché ; l'intérêt des hommes, ou *self love*, fait que ce processus aboutit au meilleur développement possible des richesses, mécanisme décrit au travers de la métaphore de la main invisible ; l'horizon de ce développement est la réduction des profits. Le libéralisme des origines s'apparente ainsi à une suite de règles partant d'un axiome fondateur que l'on peut qualifier de moderne : l'existence d'individus autonomes, capables de forger leur destin dans un univers réel. Le moins que l'on puisse dire est que ce n'est pas sur ce terrain que l'on situe aujourd'hui le libéralisme, que l'on assimile généralement à la loi du plus fort et à la contrainte sur les individus. Le libéralisme tel qu'il se dévoile dans sa théorie d'origine s'éloigne radicalement du capitalisme, avec lequel il est pourtant si souvent confondu.

Il ne s'agit pas de conclure que la théorie libérale serait profondément sociale. Mais elle est en tout cas beaucoup plus subtile que l'idéologie qui l'accompagne. Faire reposer la société sur l'intérêt égoïste des hommes et considérer que cette assise est la meilleure pour assurer le développement économique et l'enrichissement des populations revient à poser l'homme tel qu'il est comme le fondement même de la société. C'est reconnaître à chacun une place légitime dans la société, une place qui n'est pas figée mais qui peut évoluer. Le libéralisme est en cela le pendant de la démocratie sur le plan économique. Assimiler libéralisme et contrainte, comme le

font largement nos sociétés, relève du contresens. Cela ne signifie pas que l'économie, et notamment le marché du travail, ne fonctionne pas sur le mode de la contrainte, mais cette forme de contrainte ne trouve pas son origine dans la défense de la liberté économique. Elle trouve bien plus sa justification dans le développement d'un modèle fondé sur un capitalisme brutal.

On peut légitimement reprocher au libéralisme que la liberté qu'il prône aboutit à des formes de guerre économique où l'intérêt est le cœur de la société. Il en résulte une précarité des individus, dont l'horizon théorique s'élargit effectivement mais qui sont bien seuls face à leur destin. Le libéralisme aboutit à une société de rivalité, où les places sont toujours incertaines et contestables. On peut être choqué au plan philosophique par cette position qui mesure le succès à l'aune de possessions matérielles toujours susceptibles d'être remises en cause. On peut également être choqué par le principe d'utilité selon lequel les hommes sont censés prendre leurs décisions de façon égoïste. Et le fait que ces principes aient un réel pouvoir explicatif et prédictif n'excuse rien.

Il est néanmoins utile de retracer le cheminement qui a conduit Adam Smith à faire de l'utilité et de l'intérêt les ressorts des décisions individuelles. La lecture de sa *Théorie des sentiments moraux* (1759) est éclairante à ce propos; il y fait de la sympathie le cœur de la société et le fondement des sentiments que les hommes se vouent les uns aux autres. C'est ce qui lui permet de considérer que l'intérêt et l'utilité resteront encadrés et qu'ils peuvent ainsi être reconnus comme des moteurs

efficaces de l'action des hommes. Cette approche morale propre à Adam Smith ne doit pas être négligée. À côté de ses théories économiques, les questions morales occupent une place prépondérante dans son œuvre.

Si l'on met de côté le positionnement moral qui lui est propre, il n'en est pas moins vrai que l'aboutissement du système de Smith au travers de la notion d'intérêt, d'utilité et donc d'une forme de liberté de se mouvoir sans garde-fous rencontre très profondément la pensée libérale au sens politique : il ne faut pas faire le bonheur des hommes malgré eux en leur imposant une situation qu'ils n'auraient pas choisie ; il faut en revanche permettre à chacun de trouver sa place. Or c'est ce genre de pensée politique de promotion de la liberté qui est le seul dont la pertinence est aujourd'hui reconnue.

Le libéralisme théorique d'Adam Smith est timide sur les moyens par lesquels chacun pourrait trouver sa place, il est désuet pour certaines de ses analyses, mais ce qui est fondamentalement en jeu dans la notion de marché est une conception ouverte et moderne de l'homme, maître de son destin. C'est sur ce type de vision de l'homme que la démocratie s'est construite.

Une théorie du neutre

Le libéralisme théorique pose des fondements qui méritent de rester au cœur du débat politique : le marché et sa place, le travail et son statut, le collectif et son émergence, les profits et leur

devenir. Si l'on se contente de lire ses grands auteurs sans faire appel aux préjugés qui les entourent et qui masquent les contours réels de leur pensée, il est ainsi possible de différencier nettement le libéralisme du capitalisme. Le libéralisme théorique met sur le même pied capital et travail, alors que le capitalisme marque une préférence pour le capital. À l'inverse, le modèle que l'on désigne sous les termes d'« économie sociale de marché » organise une préférence pour le travail. Sous cet angle, les différents systèmes économiques peuvent être analysés à partir d'une grille de lecture simple, reposant sur la manière dont ils traitent effectivement les sources de richesse que sont le capital et le travail. Ce sont ces distinctions qui permettent de qualifier le réel dans lequel nous vivons de capitaliste, alors même qu'il est généralement défini comme libéral et que la place qu'y occupe de fait l'État peut donner l'impression que nous évoluons dans une économie sociale de marché.

Dans ce sens, le libéralisme apparaît alors essentiellement comme une théorie du neutre. Sans préférence avérée pour le travail ou le capital, il peut aller vers le capitalisme ou la social-démocratie, en fonction d'éléments qui lui seront ajoutés, mais il ne présuppose a priori ni l'un ni l'autre. Le libéralisme théorique définit le cadre dans lequel l'économie peut se déployer – le marché – sans privilégier une catégorie sociale au détriment d'une autre. Ainsi défini, le libéralisme des origines constitue une sorte de paradigme sans contenu. C'est un lieu d'où le débat et la délibération peuvent émerger. C'est en tout cas la thèse que

nous allons tenter d'explorer. Il ne s'agit pas là de faire du libéralisme un totem intouchable mais justement de repartir de ses fondements pour en faire un objet d'où le débat peut naître sur un mode démocratique.

La manière dont Karl Marx évoque Adam Smith dans *Le Capital* est éclairante à ce propos : il ne critique pas le paradigme libéral de l'extérieur mais de l'intérieur, montrant comment le développement économique libéral est un moment nécessaire de l'histoire sociale. De même, Keynes ne rejette pas Adam Smith ; il ne se place pas à l'extérieur du libéralisme ; il se situe sur une autre échelle de temps : réservant au libéralisme le long terme, il se consacre à l'explication des phénomènes de court terme, car, à long terme, selon sa célèbre formule, nous serons tous morts. Pour organiser ces oscillations de court terme, il remplace la main invisible et l'intérêt personnel par les mécanismes mimétiques qui ont pour même fonction de faire coïncider microdécisions et macrophénomènes. La critique marxiste et la critique keynésienne ne reposent donc pas sur une *tabula rasa* du libéralisme mais se situent par rapport à lui.

Le libéralisme théorique pourrait-il être un espace de discours commun permettant d'échanger des arguments, de débattre et de décider, espace qui fait tant défaut à nos civilisations ? L'enjeu est important : au fur et à mesure que le paradigme démocratique s'est imposé dans la sphère politique, du moins dans une certaine partie du monde, il a permis à une certaine forme d'individualité et de liberté de se constituer et il a donné sens à la vie collective. Aujourd'hui, la manière dont se présente

L'ÉCONOMIE FACE À SES CONTRADICTIONS

l'économie ne permet pas à ce genre de débat de trouver place, alors que le besoin d'un espace de discussion est criant. À défaut, l'importance prise par les phénomènes économiques continuera d'aller de pair avec une insatisfaction croissante devant l'impossibilité pour les individus et la collectivité de se les approprier.

**LA DOMINATION IDÉOLOGIQUE
DE L'ÉCONOMIE**

Les règles qui sont à l'œuvre dans l'économie contemporaine sont clairement capitalistes et largement éloignées des principes du libéralisme théorique. La valorisation du travail et la baisse tendancielle des profits qui sont au cœur du processus théorique de croissance libérale cèdent en effet le pas devant la réalité du mode de croissance capitaliste : l'accumulation des profits fondée sur la réduction des coûts du travail. La forme concurrentielle du marché permettait aux théoriciens du libéralisme de proposer une société ouverte, où les individus ont un rôle légitime, où l'atomisation des acteurs prémunit contre de trop fortes inégalités et où les positions sociales sont contestables.

Les règles de fonctionnement de l'économie de marché telles que nous les pratiquons ne s'appuient que très peu sur cette vision ouverte qu'offre le libéralisme théorique : elles se caractérisent au contraire par une recherche très active des concentrations pour obtenir une taille critique et devenir un acteur dominant sur le marché, un acteur qui va pouvoir imposer ses modes de gestion et occuper une position non contestable. La réalité économique ne fonctionne pas sur le mode de la liberté mais sur celui de la contrainte : ce qui faisait du libéralisme le pendant, sur le plan économique, de la démocratie politique disparaît

dans le capitalisme qui régit le fonctionnement de notre société.

Si l'on en reste au registre des faits et de la doctrine, il est relativement difficile de comprendre comment ce hiatus entre la théorie que nous sommes censés appliquer et la pratique qui nous gouverne effectivement n'est pas plus clairement présent à notre esprit. De fait, si la distinction entre capitalisme et libéralisme est comme masquée, ce n'est pas en raison d'un malin génie qui nous induirait tous en erreur. C'est parce qu'en plus de la théorie et de la pratique intervient un troisième terme : l'idéologie. L'économie est autant une pratique et une science qu'un discours, une doxa. C'est même un discours qui occupe une place centrale dans la sphère politique. La société contemporaine a fait de l'économie une forme dominante de l'idéologie.

Or, dans ce troisième terme de l'économie, le libéralisme et le capitalisme sont purement et simplement confondus. En raison d'un tour de passe-passe linguistique, les termes de « capitalisme » et de « libéralisme » y sont synonymes.

Pour être plus précis, la vulgate économique marque une très forte préférence pour les termes de « libéralisme », de « néolibéralisme » ou d'« ultralibéralisme » et met de côté le vocable de « capitalisme ». Cet abus de langage n'est évidemment pas anodin. Il a pour conséquence de décrédibiliser la théorie libérale et de masquer ses fondements. L'idéologie dominante, en ce qu'elle ne laisse pas transparaître les traits distinctifs du libéralisme et ce qui le rapproche des principes démocratiques, contribue fortement à rendre suspecte toute

personne se réclamant de positions libérales, celles-ci étant confondues au plan du discours avec des partis pris capitalistes. Ce que le discours économique met en place autour du terme de « libéralisme » s'approche en fait d'un capitalisme honteux en ce qu'il refuse d'être clairement désigné. Il s'avère un puissant facteur d'acceptation de la réalité capitaliste que nous connaissons puisqu'il en masque la nature effective.

Ainsi, le troisième terme de l'économie, l'idéologie, se développe avec une certaine indépendance par rapport aux faits et aux théories. Discours véhiculé par la classe politique mais aussi dans les médias, ce langage est largement partagé et intériorisé par les citoyens. Il se présente comme un économisme étroit, qui limite de façon drastique l'horizon des possibles et, partant, ne peut que susciter une opposition radicale.

Et c'est une idéologie qui s'avère peu démocratique.

Le discours de l'impuissance

Le discours économique se présente sur le mode de l'impuissance et non du choix entre des alternatives. Les mêmes formules peuvent être entendues dans la bouche des acteurs politiques, du moins dans les partis ayant vocation à gouverner, les autres s'arrogeant plus de liberté. L'impuissance face à la contrainte extérieure en est un ressort essentiel.

Augmenter les coûts salariaux en augmentant les salaires ou en réduisant le temps de travail ne serait pas possible, car cela n'aboutirait qu'à une délocalisation d'activité vers des pays à plus faibles coûts, en Asie mais aussi en Europe centrale et orientale. La loi sur les 35 heures en France semble constituer une exception mais elle fait justement l'objet de très fortes critiques. En outre, la réduction du temps de travail n'a pas été présentée par les socialistes français comme un simple avantage accordé aux salariés mais sous la forme d'un triptyque : moins

d'heures de travail contre une modération des salaires et une organisation du travail plus flexible. Les précautions prises par les défenseurs de la loi eux-mêmes pour la faire appliquer montrent bien combien le discours sur le travail comme charge pour l'économie est dominant.

Selon ce discours ambiant, il serait également impossible de réglementer les activités en faveur de l'environnement au niveau d'une seule nation. En effet, contrairement à ce que l'on a pu dire aux Français au moment du passage en Europe occidentale du nuage nucléaire de Tchernobyl, les problèmes écologiques ne s'arrêtent pas aux frontières des États. Il est vrai également que peu de nations prennent le risque de se montrer exemplaires en la matière pour créer une émulation, par crainte de voir leurs industries se délocaliser dans d'autres États moins regardants quant aux questions écologiques.

Taxer plus fortement les capitaux serait enfin inenvisageable au niveau d'une seule nation ; il en résulterait une fuite des capitaux qui remettrait en cause tout le fonctionnement des entreprises, générant ainsi une perte bien plus grande que le gain promis au titre du produit de la taxation des capitaux. C'est d'ailleurs à ce genre de phénomène que l'on s'attendait après la victoire des socialistes français en mai 1981. Les capitaux étaient-ils encore insuffisamment mobiles en France à l'époque et largement soumis à une réglementation qui assurait leur stabilité, les socialistes ont-ils pris soin de passer des messages rassurants, ou ce genre de phénomène relève-t-il autant du phantasme que de la réalité, toujours est-il qu'après mai 1981 le séisme prédit par certains en matière de fuite des capitaux

n'a pas eu lieu. Certes, il y a eu une crise sur le marché des changes à court terme, mais les investisseurs à long terme n'ont pas retiré leurs capitaux.

Au début des années 1970, la crise pétrolière a clairement mis en évidence pour les populations mondiales l'interdépendance des économies. L'impuissance vis-à-vis des phénomènes extérieurs s'est depuis très largement imposée dans le discours économique et a considérablement réduit le champ d'investigation des politiques au plan national. La menace constituée par la mobilité – réelle ou supposée – des facteurs de production rendrait vaine toute tentative de cheminement économique particulier. Ce phénomène serait nouveau, car il serait lié à l'ouverture des frontières et à la place prise par les échanges internationaux dans les économies.

Cette idée a été au cœur des politiques économiques européennes dans les années 1980 au travers du débat sur la possibilité de mener ou non une politique monétaire et budgétaire autonome. La volonté de relancer la croissance par une politique budgétaire accommodante insufflant des fonds dans l'économie a trouvé sa limite dans la nécessité de financer le déficit budgétaire ainsi créé et dans la hausse des taux d'intérêt qui en a résulté, hausse des taux d'intérêt qui a eu pour effet de réduire la croissance. La politique budgétaire se trouvait ainsi fortement critiquée en tant qu'instrument de relance macroéconomique. Dans le même temps, l'action directe sur les taux d'intérêt par le biais de la politique monétaire supposait d'accepter une monnaie faible, qui renchérisait le coût des

importations et fragilisait la position du franc au sein du serpent monétaire européen. Les deux instruments essentiels de la politique économique se sont ainsi trouvés quasiment dans le même temps frappés d'impuissance.

Ils ont été depuis totalement remis en cause à l'échelle nationale. Au travers de l'Union économique et monétaire, la France a tiré logiquement les conséquences de cette impuissance en choisissant de confier les politiques budgétaire et monétaire à l'échelle européenne : la mise en place de l'euro et la définition du maximum de 3 % de PIB pour le déficit public dans les critères du traité de Maastricht signifient clairement l'abandon d'une politique macroéconomique au niveau national et son remplacement par une politique européenne.

S'il est vrai que la mondialisation a changé les règles du jeu économique depuis les années 1950, et non moins vrai qu'elle rend relativement impuissantes les politiques macroéconomiques menées au niveau d'une nation, il est en revanche erroné de prétendre que ce genre de phénomène est nouveau et qu'il frappe d'impuissance toute forme de politique économique.

Il est vraisemblable que la transformation de l'économie de subsistance locale en Angleterre au XVIII^e siècle en une industrie nationale a été d'une nature assez comparable à la transition réalisée au XX^e siècle entre une économie nationale et une économie internationalisée. Le passage s'est heurté au XVIII^e siècle à de très nombreuses oppositions locales, dont l'objectif était de maintenir des réglementations spécifiques à chaque canton, pour

conserver notamment une maîtrise totale des mouvements physiques de la main-d'œuvre : la possibilité pour les travailleurs anglais de circuler librement à l'intérieur du royaume était vécue par le patronat comme un facteur de déstabilisation très fort.

La promulgation du Factory Act en Grande-Bretagne, très largement décrite par Karl Marx dans *Le Capital*, y marqua la constitution d'un droit social minimal commun à tout le pays. La manière dont ces lois furent perçues par les capitalistes de l'époque recèle des parallèles extrêmement importants avec la situation actuelle. Les luttes sociales qui ont abouti à la fixation d'un droit du travail minimal ont été considérées comme des facteurs d'appauvrissement par les entrepreneurs de l'époque. Or il est rétrospectivement assez clair qu'elles ont au contraire largement contribué au succès économique de la Grande-Bretagne jusqu'à la Première Guerre mondiale, en lui assurant une production de qualité et un marché national représentant un réel débouché pour ses produits. Ces lois ont par la suite été progressivement reprises à leur compte par tous les pays d'Europe et par les États-Unis.

On peut retenir de ce précédent que les lois sociales se sont avérées historiquement génératrices de progrès économique à moyen terme. Il en ressort également que la résolution des problèmes économiques est passée par l'accès à une échelle géographique supérieure : cette échelle nouvelle aura été celle de la nation pour les révolutions industrielles des XVIII^e et XIX^e siècles. Elle est très certainement le concert des nations pour l'économie contemporaine. La création d'une Europe économique, dotée d'une

monnaie unique, le développement des institutions internationales financières, commerciales et économiques (FMI, Banque mondiale, OMC, OCDE...) ressortissent au même type de processus consistant à édifier des règles à une échelle nouvelle et plus large. Il est clair, en revanche, que ces évolutions ont effectivement déplacé des positions de pouvoir installées, générant à court terme des oppositions très fortes, ce que l'on retrouve de nos jours.

La contrainte que l'économie ouverte ferait peser sur nos sociétés n'est donc pas très différente de l'impuissance relevée dans les débats politiques il y a maintenant deux siècles outre-Manche. Cet exemple a le mérite de montrer qu'il est possible de dépasser cette impuissance par le haut, en faisant intervenir une autre échelle géographique et en promouvant des lois ambitieuses allant contre les positions établies. C'est en tout cas sur ces bases que la Grande-Bretagne puis l'Europe ont assis leur développement économique pendant une assez longue période. L'impuissance extérieure n'est pas autre chose aujourd'hui que notre incapacité à penser des politiques au niveau approprié, qui n'est désormais plus celui de la nation.

Si l'on se place sur le temps très long, il n'y a aucune raison de s'étonner que l'impuissance face à l'économie représente une sorte de leitmotiv historique. Une histoire de la manière dont est perçue l'économie montrerait qu'il y a fort longtemps que les hommes considèrent le développement de la sphère marchande comme une dépossession de leur autonomie immédiate. Ils ont pleinement raison : le processus de la division du travail qui fonde

l'économie repose sur la spécialisation de chacun dans certaines tâches et sur la remise en cause d'un système de production autarcique ; il le remplace par l'organisation d'échanges dans lesquels les hommes dépendent de plus en plus de la production des autres. L'approfondissement de la sphère économique conduit nécessairement à un développement des interdépendances.

C'est donc sans surprise que l'on retrouve dans l'histoire ancienne la trace d'un tel sentiment de dépossession face à une économie qui se développe à une échelle plus large : marchands phéniciens venant troubler l'économie de bergers de la Grèce antique ; voies de communication qui permettent d'organiser des spécialités régionales dans l'Empire romain ; Bédouins du désert dont la position est remise en cause par les marchands des grandes villes du Moyen-Orient ; poussées de révoltes du Moyen Âge contre les grands possesseurs de terres ; développement du nord de l'Europe autour de l'économie portuaire et des activités bancaires contestant les positions des pays d'Europe du Sud ; ouverture des terroirs français sur un espace national dans lequel leur identité se fond... Il s'agit là d'une histoire très ancienne, qui n'est autre que celle de la division du travail et du développement de la sphère économique.

Certes, au fur et à mesure qu'elle se développe, la division du travail débouche sur des formes d'organisation de la sphère économique de plus en plus sophistiquées : à l'interdépendance entre individus que matérialise l'économie du troc se substitue une interdépendance médiatisée par la monnaie, qui fait intervenir autrui de plus en plus

virtuellement. Mais, par-delà ses modalités, il se joue dans le processus de division du travail un phénomène qui n'a rien de nouveau et dont les hommes ne sont pas les spectateurs mais les acteurs.

Il ne faut pas en effet perdre de vue le sens de la division du travail. Elle s'est développée non pas parce qu'elle permet d'uniformiser les productions, non pas parce qu'elle interdit d'utiliser des cheminevements économiques spécifiques, mais au contraire parce qu'elle repose sur la spécialisation de chaque individu et de chaque groupe en fonction de ses avantages comparatifs. C'est ce dernier point que les préjugés véhiculés par le discours économique semblent aujourd'hui ignorer totalement, faisant coïncider division du travail et uniformisation des pratiques économiques. La division du travail à l'échelle mondiale pourrait tout aussi bien être considérée comme un vecteur de différenciation des individus et des nations. L'histoire longue plaide en ce sens, qui est aussi celui d'un développement économique allant de pair avec des progrès sociaux.

Pourquoi n'avons-nous pas plus appris de notre passé ? Pourquoi les critiques adressées par les chefs d'entreprise aux lois qui instaurent des progrès sociaux sont-elles encore autant entendues ? Pourquoi ne soutenons-nous pas plus fermement le développement d'une sorte de gouvernement économique mondial ? Pourquoi n'acceptons-nous que très difficilement les conséquences de la division du travail ? C'est ce que nous allons tenter d'élucider au travers d'une autre facette du discours économique : la manière dont il fait effectivement peser la contrainte sur les individus.

La pratique de la contrainte

La place dominante prise aujourd'hui par l'économie rend la thématique de l'impuissance beaucoup plus nocive pour le fonctionnement de la société : elle transforme l'impuissance extérieure en contrainte intérieure.

C'est au niveau du discours que se joue la transformation de l'impuissance en contrainte : récusant la pertinence de toute autre forme de logique, le discours économique construit progressivement un reflet particulier de la société, celui d'une société où la contrainte est intériorisée par les individus et se diffuse.

Ce processus est particulièrement net sur le marché du travail. La forme de capitalisme qui régit les relations du travail relève d'un rapport de force. Si ce type de rapport n'est pas cantonné à la sphère économique et existe dans de nombreux autres domaines de l'existence individuelle et collective, le

principe hiérarchique sur lequel repose le salariat prend une autre signification dans une société où le risque de chômage est généralisé : le rapport hiérarchique devient rapport de force entre dominants et dominés ; il devient contrainte.

L'exemple le plus frappant à ce titre est celui des critiques dont les fonctionnaires sont l'objet de la part des gouvernants et des décideurs. L'idée est très communément répandue que les fonctionnaires sont des nantis, peu productifs, voire pas productifs du tout, dont il faut réduire le nombre ou, en tout cas, revoir le statut, afin de remettre en cause l'emploi à vie. Or qu'est-ce que l'emploi à vie du fonctionnaire, si ce n'est cette possibilité de s'extraire de l'arbitraire du chef et de la précarisation sociale ? C'est du moins dans cette optique que le statut des fonctionnaires est apparu. Et c'est ce que nous montre la réalité puisque les fonctionnaires sont plus syndiqués, utilisent plus le droit de grève et revendiquent plus que les autres salariés. D'ailleurs, la population ne s'y trompe pas, qui plébiscite ce statut.

Il semble difficile de considérer que la combativité des fonctionnaires proviendrait du fait qu'ils sont dans une position moins enviable que les salariés du privé et que, dès lors, ils auraient plus de motifs de contestation. S'ils revendiquent plus, c'est parce qu'ils ont moins peur, et pour cause, d'être extraits du système et se permettent donc de manifester, au sens propre, leurs aspirations. Au travers de leurs syndicats, ils se donnent pour une part la mission de porter les revendications que les salariés du privé ne sont pas en capacité matérielle de faire valoir. Pour reprendre la terminologie définie par Otto Hirschman, les fonctionnaires ont la capacité de

négocier leur emploi, alors que les salariés du secteur privé se trouvent directement confrontés au dilemme de la soumission ou de la démission, dilemme qui se résume à la soumission dans une société marquée par un chômage massif, durable et menaçant pour toutes les catégories de salariés¹.

Or c'est justement la catégorie qui a accès à la négociation qui fait l'objet d'une remise en cause idéologique. Il ne s'agit pas par là de dire que l'emploi à vie devrait devenir la règle dans l'ensemble de l'économie. De par sa taille, la diversité de ses missions et la permanence de sa fonction, l'État est très vraisemblablement le seul employeur qui peut proposer ce type de contrat de travail. Il ne s'agit pas non plus de considérer que l'État ne devrait pas faire preuve d'une meilleure gestion des deniers publics et examiner de façon approfondie ses besoins en emplois. Mais il n'est pas pour autant naturel de considérer que l'emploi à vie doit être remis en cause². La transformation du regard porté sur le statut des fonctionnaires illustre assez clairement le type de contrainte que promeut désormais le discours économique et qui recèle, s'il devait perdurer, des menaces profondes sur la nature de nos sociétés.

1. Otto Hirschman distingue trois formes de participation sociale : *loyalty*, *exit*, *voice*. Ce dernier choix, qui est celui auquel devrait conduire la démocratie, n'est en fait que très peu ouvert dans le monde de l'entreprise.

2. Il faut établir à ce titre une distinction entre l'emploi, garanti à vie par le statut des fonctionnaires, et les fonctions que les fonctionnaires sont appelés à exercer et qui devraient évoluer au cours de leur carrière, en tenant compte de l'expérience acquise mais aussi des besoins de la société. À l'emploi à vie devrait répondre une mobilité des fonctions.

Ce que nos sociétés devraient valoriser pour chacun, c'est en effet d'être employé à vie pour exercer des fonctions diverses et non pas d'être employé par intermittence. Ainsi, il est tout à fait possible d'imaginer que, durant toute sa vie active, un salarié dispose d'un contrat d'activité qui le suive dans l'ensemble de son parcours : travail au sein de différentes sociétés, entrecoupé de phases de formation et éventuellement de courtes périodes de chômage. Cette idée se situe à mi-chemin entre la sécurisation des parcours professionnels proposée par la CFDT et la sécurité sociale professionnelle prônée par la CGT. Elle n'est au fond pas très éloignée de la réalité que construisent les diverses prestations sociales qui prennent le relais les uns des autres dans les accidents qui jalonnent désormais de plus en plus souvent les parcours professionnels. Mais l'existence d'un tel contrat d'activité changerait la perception que les salariés ont de leur parcours en l'inscrivant dans la continuité ; elle aurait le mérite d'assurer le suivi des droits, en particulier celui des droits à la retraite, que la multiplicité des emplois occupés rend de plus en plus difficiles à faire valoir par les salariés.

Pour qu'un dialogue puisse s'engager sur des réformes de ce type, encore faudrait-il que le rapport de force ne soit pas profondément dégradé au détriment des salariés. Dans tous les pays qui ont su relever les défis d'un marché du travail plus flexible sans fragiliser les salariés, il existe des syndicats puissants. Le choix qu'a fait la France de faire gérer la Sécurité sociale de façon paritaire par les syndicats d'employeurs et de salariés sans favoriser l'adhésion des employés auprès des centrales syndi-

cales n'a pas permis à un tel rapport de force de s'instaurer. Pourtant, si l'on voulait disposer d'interlocuteurs syndicaux réellement représentatifs pour porter le dialogue social, il serait très simple de demander aux salariés de choisir une centrale syndicale au moment où ils adhèrent aux caisses de Sécurité sociale que ces syndicats ont pour fonction principale de gérer. On peut penser qu'une telle réforme modifierait radicalement le rapport de force sur le terrain social.

À défaut, la référence idéologique à la contrainte se généralise dans l'économie contemporaine : contrainte extérieure pesant sur les acteurs économiques, contrainte sur les salariés du secteur public que constitue la menace d'une remise en cause de leur statut, contrainte sur les salariés du secteur privé que représente la réalité objective d'un chômage massif, durable et touchant toutes les catégories professionnelles. Ces formes de contrainte intériorisées jouent un rôle majeur dans l'acceptation de l'idéologie économique.

Elles ont en quelque sorte pour effet de déchirer le voile d'ignorance par le bas. La béance est telle entre le capitalisme et le libéralisme, entre les promesses de plein emploi dans une société de loisirs qui s'enrichit constamment et le sentiment d'une fragilité sociale croissante, que le voile d'ignorance décrit par John Rawls dans un autre contexte s'est en quelque sorte dissipé¹. Le voile d'ignorance est cette idée selon laquelle chacun ne connaît pas à

1. La *Théorie de la justice* de John Rawls est présentée et discutée *infra*, au chapitre 11.

l'avance la place qu'il occupera dans la société et qu'il sera ainsi porté à accepter des règles sociales de fonctionnement qui ménageront un niveau d'inégalité raisonnable : chacun fait instinctivement le pari qu'il pourrait occuper une fonction valorisante dans la société et reconnaît donc aux règles sociales la capacité de différencier les parcours ; néanmoins, chacun préconise également la mise en place de courroies de sécurité pour les plus démunis, au cas où lui-même se trouverait dans une position difficile.

La généralisation à toutes les catégories sociales du risque de déclassement, et donc le fait que l'exclusion du groupe soit ressentie par tous comme une possibilité, modifie profondément le rapport individuel au social : chacun sait qu'il peut basculer du mauvais côté du social. C'est ce phénomène qui permet d'expliquer la concomitance d'une existence contemporaine marquée par une abondance toujours plus grande et l'impression individuelle et sociale d'un risque plus fort, d'une plus grande fragilité. En cela, la société capitaliste a effectivement réalisé son projet : la contrainte sur le travail s'est généralisée, déséquilibrant le rapport de force entre l'employé et l'employeur pour aboutir à un rapport de contrainte dans lequel l'employé est largement soumis. La société du travail capitaliste est cette réalité virtuelle du risque de déclassement pour chacun qui fragilise toutes les positions et aboutit à la soumission à une autorité supérieure.

Un totalitarisme mou

C'est en ce sens que l'on peut dire que le discours économique s'est posé sur le monde contemporain comme une idéologie à composante totalitaire : la transformation de l'impuissance extérieure en un système de pensée fermé sur lui-même et la généralisation de la logique de la contrainte à des individus continuellement menacés de déclassement en sont les deux termes fondamentaux.

Idéologie et totalitarisme

Dire cela suppose évidemment de bien peser ses mots. Le terme de « totalitarisme » mérite en effet de ne pas être galvaudé. Il renvoie à des réalités historiques d'une extrême cruauté, décrites et théorisées notamment par Hannah Arendt au travers des exemples du fascisme, du nazisme et du

stalinisme. Sans entrer dans le détail d'une définition du totalitarisme, il convient néanmoins de clarifier d'emblée la portée qui lui est attribuée. Le totalitarisme ne se confond pas avec les crimes contre l'humanité, ni avec les régimes génocidaires. Si totalitarisme et crime contre l'humanité étaient équivalents, il ne serait évidemment pas question de prétendre que le discours économique se pratique sur un mode totalitaire.

En revanche, dès que la société quitte le terrain de la discussion rationnelle et se laisse dominer par une idéologie, on entre dans un mode de pensée totalitaire. C'est à ce niveau que l'on peut qualifier l'idéologie économique de totalitarisme : celui d'une idéologie qui se nourrit d'un sentiment d'impuissance, l'utilise pour faire accepter un fort degré de contrainte et aboutit à un univers de références dans lequel les individus se sentent continuellement menacés et n'imaginent pas pouvoir s'extraire du système.

Dans *Le Système totalitaire*, Hannah Arendt se réfère explicitement à ces catégories pour définir l'idéologie totalitaire :

« Une idéologie est très littéralement ce que son nom indique : elle est la logique d'une idée. [...] Si les idéologies prétendent connaître les mystères du procès historique tout entier, les secrets du passé, les dédales du présent, les incertitudes de l'avenir – c'est à cause de la logique inhérente à leurs idées respectives. [...] »

« Sous cet angle, il apparaît qu'il existe trois éléments spécifiquement totalitaires qui sont propres à toute pensée idéologique. Premièrement, dans leur prétention à tout expliquer, les idéologies

ont tendance à ne pas rendre compte de ce qui est, de ce qui naît et meurt. [...] En deuxième lieu, dans ce pouvoir de tout expliquer, la pensée idéologique s'affranchit de toute expérience dont elle ne peut rien apprendre de nouveau, même s'il s'agit de quelque chose qui vient de se produire. Dès lors, la pensée idéologique s'émancipe de la réalité que nous percevons au moyen de nos cinq sens et affirme l'existence d'une réalité plus "vraie" qui se dissimule derrière les choses sensibles, les gouverne de cette retraite [...]. En troisième lieu, puisque les idéologies n'ont pas le pouvoir de transformer la réalité, elles accomplissent cette émancipation de la pensée à l'égard de l'expérience au moyen de certaines méthodes de démonstration. Le penser idéologique ordonne les faits en une procédure absolument logique qui part d'une prémisse tenue pour axiome et en déduit tout le reste ; autrement dit, elle procède avec une cohérence qui n'existe nulle part dans le domaine de la réalité. [...]

« Ce qui, dans le monde non totalitaire, prépare les hommes à la domination totalitaire, c'est le fait que la désolation, qui jadis constituait une expérience limite, subie dans certaines conditions sociales marginales, telles que la vieillesse, est devenue l'expérience quotidienne des masses toujours croissantes de notre siècle¹. »

Ce qui domine la société contemporaine est bien cette impression que les forces économiques répondent à une logique d'ensemble à laquelle nous ne pouvons que nous plier. C'est parce que le discours économique intériorise l'impuissance sous la forme

1. Hannah Arendt, *Le Système totalitaire*, chap. III.

de la contrainte qu'une étape est franchie au plan idéologique, une étape vers la fermeture du système de référence qui lui donne un aspect clairement totalisant. L'abus de langage qui permet de confondre purement et simplement capitalisme et libéralisme occupe une place décisive dans cette idéologie. Si l'on se situe dans une perspective marxiste, son rôle peut être présenté de la manière suivante : les possédants dans l'économie de marché n'ont aucun intérêt à embrasser les thèses libérales qui vont augmenter la concurrence, ils ont au contraire clairement intérêt au développement d'un système capitaliste. Néanmoins, ce type de système est trop provocateur à l'égard des salariés pour être érigé au rang de modèle. C'est donc le système libéral qui continue d'être valorisé comme modèle alors qu'il est finalement peu utilisé. Tout en conservant les avantages d'un système capitaliste, les possédants concentrent les critiques sur le libéralisme et s'assurent par là même qu'il aura peu d'adeptes. Ils font ainsi adhérer les classes laborieuses aux intérêts des classes possédantes, selon des mécanismes presque inconscients que l'on peut décrire en termes de ruse de l'histoire.

Les faits, la science et l'idéologie

Dire que le discours économique est pratiqué comme un totalitarisme n'emporte en aucune manière l'idée que les théories économiques ou les faits économiques seraient eux aussi totalitaires. Il s'agit au contraire de faire ressortir, à côté de la sphère du réel et du domaine des théories, un

univers de discours spécifique à l'économie qui véhicule une idéologie beaucoup moins ouverte que ne le sont les théories et beaucoup plus contraignante que ne le sont les faits.

La réalité économique n'est en effet pas de nature totalitaire. Au contraire, elle est le fruit de multiples décisions humaines qui n'ont rien d'un système préconçu qui s'imposerait à chacun. Il est possible de sortir d'un statut social préétabli, certes avec difficulté, mais ces évolutions sont largement valorisées. Il est également possible de contester le système en lui-même et d'essayer d'y trouver une position extérieure. Bref, il reste de l'oxygène dans la sphère des possibles. Mais, au niveau idéologique, le pendant de l'impuissance économique est l'acceptation d'un rapport de force fondé sur la contrainte. L'impuissance se mue en un impossible, qui se décline lui-même dans la contrainte extérieure, la fatalité d'un chômage de masse et la nécessité d'une flexibilisation des positions individuelles. L'idéologie économique s'apparente à une forme d'autoritarisme. Elle place l'ensemble de la population dans une position de domination sans classes sociales stables, dans un jeu de miroir totalement déséquilibré entre la masse et le chef, qui s'est lui-même désincarné sous la forme de la communauté économique internationale.

Tout se passe comme si une impuissance technique à régler les problèmes de la croissance économique et du partage de ses fruits s'était transformée en un principe philosophique selon lequel les choses – le monde économique – disposeraient de règles qui s'imposent d'elles-mêmes et contre

lesquelles l'individu mais également le collectif sont impuissants. C'est en quelque sorte pour « habiller » cette incapacité à maîtriser le cours de l'économie que se met en place une idéologie globale de l'impuissance. Pour ne pas avoir à dire que l'on ne trouve pas la solution pratique à un problème qui peut être réglé, une forme de fuite en avant consiste en effet à dire que ce problème n'a pas de solution.

Ce ne sont pas non plus les théories économiques qui sont totalitaires. Des trois grands types de systèmes économiques – libéralisme, capitalisme et socialisme –, aucun ne peut être qualifié de totalitaire en soi. La genèse du libéralisme fait même, on l'a vu, ressortir sa forte parenté avec le paradigme démocratique. Certes, la sophistication des techniques néolibérales en a pour une part déplacé le centre de gravité, mais le fondement de la théorie demeure la volonté d'assurer la plus grande liberté possible à chacun. Le socialisme est un modèle économique qui vise à permettre à chacun d'occuper librement une place dans la société, ajoutant en cela au laisser-faire du libéralisme une somme de droits positifs pour assurer l'accès de tous à une existence sociale et économique de qualité. Enfin, même si le capitalisme véhicule des valeurs qui ont trait à la contrainte, à la force, à la domination, bref, s'il peut avoir pour pendant au plan politique ce que l'on peut appeler des régimes autoritaires, il ne constitue pas nécessairement un totalitarisme : la division du travail très sophistiquée sur laquelle il repose aboutit à l'existence de classes sociales différentes qui peuvent porter une opposition, que l'on va tout faire pour empêcher mais qui va se forger dans la

critique du modèle économique dominant. En tout état de cause, la diversité des théories concevables montre que plusieurs perspectives demeurent possibles et garantit l'existence de points de vue différenciés : la domination de l'école néoclassique n'est pas une fatalité, mais correspond à un certain moment de l'histoire qui peut être amené à évoluer.

C'est au niveau idéologique que l'économie a acquis une composante totalitaire. Elle présente les théories et les faits économiques comme une réalité face à laquelle nous serions impuissants, créant en cela les fondements pour un totalitarisme qui n'a de mou que l'apparence.

En apparence, il s'agit en effet d'une sorte de totalitarisme à visage humain. À la différence des totalitarismes institutionnels, l'idéologie véhiculée par l'économie ne met pas en cause une certaine forme de liberté au niveau individuel. Au niveau individuel, non seulement les hommes ne sont pas condamnés à demeurer dans leur position et à embrasser des positions totalitaires, mais, au contraire, la mobilité sociale et la belle âme sont les ressorts de la valorisation sociale. Au niveau du groupe, la transparence de l'information, la multiplicité de ses sources, l'acceptation, voire la recherche d'une certaine forme de distinction individuelle, de marginalité, sont autant de traits qui donnent le change et permettent de conserver une cécité réelle sur la nature du discours qui s'offre à nous. Mais, si l'on se place au niveau des ressorts fondamentaux du social tel que celui-ci s'exprime dans l'idéologie capitaliste, on trouve en fait un totalitarisme assez brutal : la généralisation de la

situation hiérarchique dans les relations sociales accompagnée de la flexibilisation des positions aboutit à une réalité dominée par la stature du chef et son arbitraire. Cette évolution se trouve désignée sous le terme de « précarité ».

Il ne s'agit pas de renvoyer à un avant idyllique mais de constater que les positions sociales préétablies qui caractérisaient l'ancien régime ont perduré très longtemps. Jusqu'à une période récente, le changement de situation sociale était l'exception. Ce n'est que depuis peu qu'il existe une réelle incertitude individuelle sur le devenir social. La société fait l'apprentissage de ce que la mobilité sociale peut jouer dans le sens de la progression mais aussi du déclassement. Dans le système économique capitaliste, le risque de déclassement prend le pas sur les chances de promotion sociale. Cette incertitude reste pour une part fantasmée tant les mécanismes de reproduction sociale conservent de pouvoir, mais le phénomène important et nouveau est que l'impression de pouvoir être exclu du système gagne tous les individus. La précarité s'impose comme un état général, au moins fantasmé, de la société. C'est ce qui fonde le totalitarisme aux yeux de Hannah Arendt : les individus n'ont pas de position propre et stable dans le système mais dépendent entièrement d'une forme d'arbitraire extérieure à eux.

Le discours économique construit ainsi une idéologie dont les relations avec les faits et la théorie économiques sont assez lointaines. Cette idéologie repose sur une contrainte imposée à un collectif d'individus menacés de déclassement. Pourtant, la

société actuelle pourrait offrir l'occasion de casser ce fonctionnement paradoxal de l'idéologie et du réel. Le développement de l'éducation, l'élévation du niveau de connaissance et de compréhension du monde devraient permettre de placer le débat économique et social à un autre niveau et de quitter le terrain trop facile de l'idéologie.

Certes, l'expérience montre que l'existence des médias a plutôt conduit à simplifier le discours. La forme que prend le débat public, tout particulièrement en économie, n'est pas celle de l'approfondissement et de l'ouverture. À de rares exceptions près, c'est même l'inverse qui se produit, comme si les moyens de communication de masse imposaient des messages simplifiés à l'extrême pour tenir dans le format de l'interview du journal télévisé du soir. La capacité de l'interlocuteur à comprendre des questions complexes n'est pas prise en compte. On ne peut que souhaiter que le développement de nouveaux modes de communication plus individualisés au travers de l'usage d'Internet sera l'occasion de rattraper ce rendez-vous manqué entre la démocratie et les médias.

Les hommes politiques et les décideurs se placent d'emblée dans la perspective historiciste décriée par Karl Popper. Ils s'adressent au groupe, aux masses, sur le terrain de la démagogie, alors qu'ils disposent d'interlocuteurs qui, contrairement à tout ce qu'ont connu leurs prédécesseurs, ont tout pour savoir déchiffrer une argumentation et suivre un raisonnement complexe¹. On trouve là un des

1. Karl Popper, *La Société ouverte et ses ennemis*, Paris, Seuil, 1979.

LA DOMINATION IDÉOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

points d'accroche de l'aspect totalitaire des sociétés contemporaines, par rapport à des sociétés ouvertes, réellement démocratiques, dont le projet serait de s'adresser à l'intelligence la plus subtile de leurs membres et non de leur délivrer des messages simplifiés à outrance.

La critique impossible

La contestation forte que connaît l'économie sur le plan politique ne fait généralement pas de distinction entre les faits, les théories et les discours. Elle se présente comme une critique globale qui emporte tous les termes avec elle. En ce sens, elle reprend en creux l'idéologie économique qui repose largement sur la confusion entre réel, théorie et discours.

La critique politique du libéralisme

Changer de politique passerait par une remise en cause du libéralisme. C'est en tout cas ce type de discours que nous entendons de toutes parts. Il se manifeste de façon nette autour du mouvement altermondialiste qui promeut une forme nouvelle de regard sur la société marchande. Mais la critique

du libéralisme est également omniprésente dans les partis de gauche, y compris dans les partis sociaux-démocrates, autour de la dénonciation d'une certaine forme de la construction européenne et de la mondialisation en général. Elle prend largement l'aspect d'une contestation des institutions internationales chargées de sujets économiques (Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international, Banque mondiale, OCDE, G8, etc.). L'engagement politique progressiste se reconnaît désormais essentiellement dans la remise en cause du libéralisme.

Le libéralisme est en cela critiqué au moins sur deux plans fondamentaux. Il s'agit tout d'abord de la contestation des directives européennes qui démantèlent les monopoles publics, sous des formes que le secteur privé n'accepterait d'ailleurs pas pour lui-même¹. À cette libéralisation sectorielle qui est surtout le fait de l'Europe, et en particulier des institutions européennes, s'adjoint une autre dimension, à savoir la critique de la libéralisation mondiale de l'économie et de la concurrence entre États à laquelle elle donne lieu dans un cadre de forte mobilité des capitaux.

On ne peut que regretter que cette critique confonde totalement libéralisme et capitalisme. Les orientations politiques progressistes, qu'elles soient très ou peu radicales, reprennent en effet à leur

1. La séparation comptable entre les différents métiers et l'absence de subventions croisées entre ces métiers sont fortement contestées par les entreprises du secteur privé quand il s'agit d'elles-mêmes et mises en avant quand il s'agit du secteur public.

compte l'abus de langage qui consiste à qualifier de libéral le monde dans lequel nous vivons alors que le capitalisme qui nous gouverne est largement antilibéral. Si cet amalgame peut être fait, c'est évidemment parce qu'il est au cœur de notre système économique. Et c'est en dénonçant cet amalgame que l'on pourra trouver de nouvelles marges de manœuvre pour faire évoluer l'économie de façon concrète et pas seulement déclamatoire.

De fait, lorsqu'on utilise la distinction entre libéralisme et capitalisme que nous avons opérée, la cible que vise réellement l'altermondialisme apparaît sous un jour différent. Certes, l'altermondialisme porte en lui une critique très forte de la concurrence et du laisser-faire, qui sont indéniablement le moteur du libéralisme. Mais, sur la question de la préservation des services publics, le libéralisme théorique est beaucoup moins formel que la vulgate économique ne le laisse entendre et peut laisser place à une gestion collective d'un ensemble assez large de secteurs. C'est surtout le capitalisme qui promeut très clairement la libéralisation des secteurs publics.

Si l'on y prête attention, les valeurs positives que véhicule l'altermondialisme sont ainsi des critiques directement adressées au système capitaliste, à savoir la volonté que l'on peut exprimer en termes simples de protéger les petits face aux gros, les faibles face aux forts, les pauvres face aux riches. Comment comprendre autrement la première revendication altermondialiste, qui est le droit à la propriété de la terre pour les paysans du monde en développement ? D'un point de vue conceptuel, le fait que l'altermondialisme se soit initialement

développé autour de la défense de la petite propriété agricole contre les grands domaines issus du colonialisme est un indice que la réalité qu'il dénonce le plus directement est celle du capitalisme. La deuxième revendication très médiatisée de l'altermondialisme concerne la mise en place d'une taxe sur les mouvements de capitaux pour financer l'aide au développement. Cette revendication, sur laquelle beaucoup de partis sociaux-démocrates ont été conduits à s'aligner, n'est pas tant antilibérale qu'anticapitaliste. Le libéralisme n'implique pas en lui-même la suppression des droits de douane¹, mais plaide plutôt pour leur harmonisation au niveau mondial. Ce qui est visé est une taxe sur les capitaux et non sur le travail, le capital et sa mobilité au niveau international étant désignés comme une réalité qui mériterait de contribuer à l'effort de solidarité. Il n'est donc pas insensé de prétendre que l'altermondialisme vise une réalité qui est de l'ordre du capitalisme plus que du libéralisme.

Les critiques adressées à la sphère économique par l'altermondialisme ressortissent en tout cas clairement à des positions anticapitalistes et anti-totalitaires : la volonté de distribuer autrement les richesses ou la volonté d'assurer une organisation démocratique du monde économique relèvent évidemment de cette perspective et en assurent le renouvellement. Si l'on met de côté les questions de terminologie, l'altermondialisme s'adresse clairement au système capitaliste pour le critiquer de façon nouvelle.

1. On ne pensait pas encore au XVIII^e siècle à des droits sur les mouvements de capitaux.

La critique philosophique de la société fermée

Si la confusion entre le libéralisme et le capitalisme a la vie aussi dure, c'est qu'elle a des racines très profondes dans nos sociétés : l'assimilation du libéralisme économique, qui est en théorie la capacité de chacun à se réaliser dans la sphère productive, avec un capitalisme totalitaire qui n'est rien d'autre que le règne de la concentration des pouvoirs correspond à une tendance dominante de nos systèmes de pensée fortement dénoncée par Karl Popper sous le terme d'« historicisme ».

L'historicisme est cette idée selon laquelle chaque chose prend place dans un univers de référence clos où les événements ont un sens prédéfini. C'est cette préférence pour les totalités englobantes, cette vision holistique du monde, que décrit Karl Popper dans *La Société ouverte et ses ennemis*, où il montre comment l'idéalisme platonicien poursuivi en particulier par l'œuvre de Hegel s'avère profondément destructeur pour les principes démocratiques de liberté. Platon et Hegel préfèrent le groupe à l'individu, considèrent que l'histoire a un sens et aboutissent ainsi au plan philosophique à une négation de l'homme en tant qu'individu libre. C'est du côté d'autres philosophes, comme Russell, comme Hume, comme Démocrite, que Popper trouve la reconnaissance de la capacité de l'homme à vivre libre et non à se limiter à être la partie d'un tout orienté dans l'histoire.

Mettant face à face deux traditions philosophiques, selon qu'elles se rattachent à une société ouverte ou à une société fermée, *La Société ouverte et ses ennemis* propose une vision renouvelée de

l'histoire de la pensée, qui fait une large place aux courants refusant l'esprit de système¹. *La Société ouverte et ses ennemis* dénonce une certaine lecture de l'histoire de la philosophie qui fait des penseurs les plus éloignés de l'idéal de liberté démocratique les fondateurs de la société contemporaine. Les tendances lourdes de la pensée vers des constructions intellectuelles ouvertes n'y sont pas perçues comme telles mais plutôt comme des exceptions, comme des pensées marginales. Ce sont ainsi les ennemis de la société ouverte qui gouvernent la sphère philosophique alors même que la société s'ouvre dans les faits.

La domination des pensées fermées dans notre univers idéologique a de lourdes conséquences : le réel apparaît clos, sans autre possible, et la théorie est un habillage qui permet d'en justifier le déroulement. L'idéologie économique en constitue désormais une forme dominante. On y retrouve la contradiction que dénonce Popper dans la sphère politique entre des théories qui occupent le devant de la scène autour de l'idée de liberté et des systèmes globaux de pensée qui remettent en cause l'usage de la liberté en proposant un univers fermé sur lui-même. La valorisation du libéralisme économique dans un monde effectivement dominé par des règles capitalistes ressortit clairement à ce genre de processus².

1. Karl Popper ne se montre néanmoins pas aussi radical que Paul Feyerabend qui, dans *Contre la méthode et Adieu la raison*, considère que la raison est elle-même une idéologie.

2. Lorsque Karl Popper a écrit *La Société ouverte et ses ennemis* et *Misère de l'historicisme*, la sphère économique n'occupait pas la position qu'elle a désormais. Aussi ne considère-t-il pas l'économie sous l'angle de l'idéologie.

Les lignes de fracture qui existent entre le réel, la théorie et l'idéologie trouvent ainsi une forme d'élucidation : si la réalité est ouverte et le discours fermé, il est normal qu'il existe des contradictions fortes entre la réalité et l'idéologie ; la théorie devient alors peu lisible pour les sociétés qui ont à gérer cette tension entre deux pôles irréductibles l'un à l'autre.

Surmonter ces contradictions suppose d'assumer un univers de référence plus ouvert, plus constructiviste, qui permet de poser différemment le lien entre le réel et la théorie et de passer outre l'idéologie. La critique fondamentale qui peut être faite à la pensée économique se situe sur ce plan : son univers de référence est un univers dans lequel un sens extérieur est présupposé. Ce sens de l'histoire est celui de l'accumulation du capital, qui n'est pas construit par les hommes mais subi par eux. Comprendre que la société est ouverte et quitter ces systèmes de pensée englobants est le seul moyen pour que les individus accèdent réellement à l'autonomie. C'est vers cela que le libéralisme utopique conduit en théorie : un univers à construire selon des règles que la société se donne à elle-même.

PENSER L'ÉCONOMIE

L'état de civilisation dans lequel nous nous situons d'un point de vue économique a quelque chose de révolutionnaire. Le travail exerce une pression sociale extrêmement forte, que ce soit pour ceux qui y ont accès et qui doivent continuellement faire leurs preuves, ou pour ceux qui en sont privés et qui non seulement sont exclus du système de valorisation sociale dominant, mais sont de plus en plus fréquemment dénoncés à la vindicte populaire. Dans le même temps, la richesse demeure concentrée au sein des pays développés, alors qu'une large partie de la population mondiale voit sa position relative se détériorer. Que ce soit à l'intérieur des nations ou entre les nations, la division du travail n'est pas harmonieuse : le monde est effectivement de plus en plus riche mais cette richesse ne se répartit pas aussi bien que la théorie libérale l'avait pronostiqué.

Nous avons collectivement l'impression que nous sommes condamnés à être les spectateurs de cette évolution. Le modèle dans lequel nous évoluons n'est en effet pas présenté comme un choix de société que les individus qui la composent devraient faire en commun, mais comme une contrainte technique qui s'impose à eux, au travers d'un ensemble de données dont l'objectivité ne peut être mise en question. Et il est vrai que ce qui est devenu

un des aspects centraux de la vie des hommes reste un peu en dehors du champ de la pensée philosophique et, en tout cas, n'y trouve pas sa place de façon naturelle. L'essentiel de la réflexion en économie se situe en effet sur le terrain de l'analyse quantitative. Au regard de l'histoire des idées, cela est pour partie lié au fait que les cadres de référence hérités de la pensée religieuse restent encore vivaces et que les activités productives y sont assimilées à des activités non nobles. La complexité de la science économique et des phénomènes qu'elle étudie entretient cet état de fait, laissant aux spécialistes le soin de fixer les règles de fonctionnement de la sphère marchande.

Faire émerger sur un plan philosophique les territoires respectifs de la théorie, des faits et de l'idéologie permet justement de percevoir l'espace économique de façon différente.

Du bon usage des mathématiques

L'économie repose largement sur des calculs. Les mathématiques utilisées en entreprise sont souvent très rudimentaires : l'addition et la soustraction pour effectuer les comptes, la multiplication et la division pour établir les résultats par action, éventuellement la composition pour évaluer leur évolution dans le temps. En revanche, la sphère boursière et la science économique utilisent des outils mathématiques beaucoup plus élaborés. La sophistication mathématique et statistique des analyses économiques contribue pour beaucoup à asseoir leur statut : une science qui aboutit à des données aussi précises au moyen d'opérations aussi complexes ne saurait être qu'objective. On oublie, ce faisant, que l'économie doit simplifier le réel pour arriver à de tels résultats. On oublie également que ces chiffres sont construits selon des règles qui ne sont pas immuables et qui peuvent évoluer dans le temps.

*Le marginalisme :
une mathématisation accélérée*

En deux siècles, la science économique a connu un formidable développement, qui n'a pas réellement d'équivalent dans les autres domaines scientifiques sur une aussi courte période : équilibre de Léon Walras et optimum de Wilfried Pareto fondant la théorie classique, critique keynésienne de ce modèle, développement du standard néoclassique, de la théorie des anticipations et du monétarisme, critiques de ce standard au travers de la théorie des jeux, de la mise en évidence des externalités, des modèles de croissance endogène, des théories de la régulation, des institutions ou du choix public, etc.

En se fondant sur les théories d'Adam Smith, puis autour de Ricardo, de Walras et de Pareto, l'économie devient progressivement une science à part entière. Cela se joue aux XIX^e et XX^e siècles autour de la formalisation de courbes d'offre et de demande sur les différents marchés de biens et de services, formalisation qui permet de donner une expression mathématique à l'économie.

Cette mathématisation s'appuie sur la notion d'utilité : les acteurs économiques cherchent à tout moment à maximiser leur satisfaction, à retirer la plus grande utilité possible de leurs choix. On peut alors modéliser leur comportement autour de fonctions qui font largement appel au calcul différentiel inventé aux XVII^e et XVIII^e siècles et qui est appelé en économie le « marginalisme ». L'existence d'un équilibre économique entre les différents marchés est posée par Léon Walras sur la base d'un

raisonnement mathématique et complétée par Pareto autour de la démonstration que cet équilibre correspond à une situation optimale. Les conditions dans lesquelles la main invisible d'Adam Smith fonctionne sont ainsi démontrées au plan mathématique, l'économie réelle devant s'approcher de cet équilibre par approximations successives.

Depuis la fin du XIX^e siècle, le développement du très puissant outil statistique a permis à l'économie de disposer d'une sorte de lieu de validation pratique de ses théories. Cette évolution a contribué à donner à l'économie son statut de science la plus aboutie dans le domaine des sciences sociales : fondée sur des démonstrations mathématiques, elle est également en prise avec la réalité grâce à la statistique. La science économique s'apparente ainsi à une sorte de physique des rapports marchands.

Il n'y a rien d'anormal ou de choquant dans cette autonomisation progressive du champ économique et dans l'utilisation de plus en plus large de l'outil mathématique comme méthode. C'est, au XIX^e et au XX^e siècle, l'évolution de toutes les sciences que l'émergence de territoires de pensée autonomes étudiables selon une méthodologie objective, fondée sur la quantification. Ce mouvement qui s'inscrit dans la tradition philosophique rationaliste a été particulièrement fécond dans l'ensemble du domaine scientifique.

En revanche, l'économie est sans doute l'une des sciences pour lesquelles le laps de temps entre la découverte de son champ et la mathématisation de son objet a été le plus court, laissant supposer que l'on a pu mathématiser un objet qui ne s'était pas assez sédimenté. L'examen du réel et la définition

de présupposés permettant d'en rendre compte ont très rapidement cédé le pas devant les constructions théoriques générales. C'est là une différence forte avec la physique, où la théorie newtonienne a vu le jour après de longs siècles de tâtonnements théoriques et d'observations expérimentales.

Les néoclassiques : des présupposés impossibles à réunir

L'évolution de la science économique autour de l'école néoclassique a renforcé cette tendance à proposer des constructions éloignées de la réalité. Le paradigme néoclassique ne laisse en effet pas de surprendre. Déjà, en 1950, Arrow et Debreu avaient montré que les conditions dans lesquelles l'économie pourrait atteindre l'équilibre classique étaient particulièrement strictes, puisqu'il fallait notamment qu'une concurrence pure et parfaite existe sur l'ensemble des marchés de biens et de services. Avec l'économie néoclassique, on atteint un niveau de présupposés encore bien supérieur : ce n'est plus par approximations successives que l'économie est censée se diriger vers un équilibre optimal mais de façon immédiate dès lors que les conditions de réalisation du modèle néoclassique sont réunies. Il faut pour cela que l'économie puisse fonctionner de façon effectivement concurrentielle, sans être perturbée de l'extérieur, en particulier par les politiques publiques.

L'idée selon laquelle l'optimum économique se réalisera de lui-même à partir du moment où les perturbations extérieures auront été supprimées et les marchés organisés de façon parfaitement concu-

rentielle repose sur des postulats très puissants : les agents sont parfaitement rationnels, ont une connaissance parfaite des marchés et anticipent parfaitement les conséquences de leurs actions. La question des anticipations était déjà présente chez Keynes mais sous une autre forme : les acteurs économiques se copient les uns les autres, ou plutôt leur intérêt est de copier les réactions qu'ils s'attendent à voir adopter par les autres. C'est le mécanisme bien connu des comportements mimétiques. Avec les anticipations rationnelles, on se situe à un autre degré, puisque la rationalité des acteurs économiques emporte la réalisation de leurs prévisions.

Compte tenu de ces hypothèses, les prévisions deviennent pour une large part autoréalisatrices dans le champ de la science économique et relativement extérieures au champ de la réalité. La dissonance entre prévisions scientifiques et phénomènes constatés est imputée à des perturbations extérieures dont le développement de la sphère économique assurera la disparition progressive. Il n'est pas difficile de montrer que l'on en arrive ainsi à une aporie du néoclassicisme : la science économique devient une science autoréalisatrice, qui se referme sur son objet et devient en quelque sorte circulaire, sa seule quête étant de réduire les perturbations extérieures à cette circularité. Le standard néoclassique s'apparente en fait à une technique de prévision du futur, qui retrouve, au travers des anticipations rationnelles, une forme modernisée du *fatum antique*¹.

1. La circularité du modèle néoclassique avec anticipations rationnelles pose de réels problèmes d'un point de vue épistémologique. Si l'on admet avec Karl Popper que la caractéristique

Les techniques libérales telles qu'on peut les trouver dans les modèles de croissance néoclassique ressemblent ainsi à des mathématiques très classiques, de facture euclidienne : elles reposent sur des présupposés beaucoup trop forts pour constituer une explication plausible du fonctionnement du marché à toutes ses échelles, allant des micro-phénomènes aux macroréactions. Le standard néoclassique se situe largement à côté du réel, tout comme la mathématique est à côté du réel. Dire cela n'est pas porter un jugement de valeur mais c'est affirmer que ces théories s'apparentent plus au développement d'une mathématique pure qu'à la mise à jour d'une physique permettant de rendre compte des phénomènes réels. La science économique gagnerait à faire plus clairement ressortir la différence entre ces deux espaces. Cela laisserait plus naturellement place à l'équivalent d'une science physique en économie qui ne se limiterait pas à la définition de modèles économétriques fondés sur le standard dominant.

distinctive des domaines scientifiques par rapport aux discours généraux sur le monde est leur réfutabilité, c'est-à-dire leur capacité à reconnaître un extérieur et une contradiction, alors ce modèle est soit extrêmement pauvre, soit non scientifique. Il est extrêmement pauvre s'il prend comme hypothèse que les anticipations rationnelles se réalisent, puisqu'il pourra alors valider son hypothèse par vérifications ou falsifications successives sans en déduire rien d'autre. Dans tous les autres cas, ce modèle serait non scientifique puisqu'un résultat contradictoire avec les prévisions est assimilé à une perturbation extérieure qui n'a pas permis à la théorie de jouer pleinement. D'un certain point de vue, les postulats de l'école néoclassique avec anticipations rationnelles ne sont pas sans rappeler les problèmes qu'a posés la psychanalyse à l'épistémologie en tant que mode d'organisation du réel intersubjectif.

La modélisation : une science de la prédiction

Le fait qu'une forme de mathématique pure de l'économie se soit développée autour du standard néoclassique ne serait pas problématique si celle-ci n'était pas utilisée comme un mode dominant d'élu-
 cidation du réel et de positionnement des politiques économiques.

La mathématisation des comportements économiques trouve en effet une forme d'aboutissement dans les modèles macroéconomiques qui permettent de prévoir l'évolution de la croissance mais aussi de simuler l'effet de telle ou telle politique. Ces modèles économétriques s'appuient à la fois sur des bases de données statistiques extrêmement riches et sur un ensemble d'hypothèses et de règles ad hoc, dont l'interaction permet de définir le comportement des acteurs face à tel ou tel phénomène : l'élasticité, la réaction des consommateurs à la variation du prix d'un bien sera plus ou moins importante en fonction de paramètres comme la nature plus ou moins essentielle de ce bien, l'existence ou non de biens comparables... Les modèles économétriques se présentent comme des moteurs de calcul très sophistiqués qui déduisent des résultats à partir de fonctions issues de la théorie et d'un certain nombre de données choisies pour correspondre à la situation à étudier. Les résultats qu'ils fournissent dépendent donc fondamentalement des fonctions qu'ils intègrent.

Dans ce sens, l'usage de l'économétrie sur la base du standard dominant pose problème. Certes, de nombreuses théories économiques cherchent à mieux rendre compte de la réalité, qu'il s'agisse de

modéliser plus finement les comportements des acteurs économiques ou d'intégrer les effets de données extérieures au champ économique. La science économique est ainsi loin d'être monolithique et des théories très diverses s'intéressent à l'interstice qui existe entre la technique libérale et la réalité constatée avec une réelle fécondité. Mais le paradigme central qui fait tourner les programmes calculant la croissance à venir n'en est pas pour autant fondamentalement remis en cause : s'il intègre des sortes d'amortisseurs liés à ces nouvelles théories, il conserve son épicerie dans le principe de rationalité des acteurs, la fonction d'utilité et la méthode du calcul marginal. Or un des phénomènes majeurs connus des spécialistes est qu'une petite variation dans les hypothèses, dans les données de base, mais surtout dans les règles de calcul utilisées, débouche sur des différences très importantes dans les résultats. C'est là un point qui mériterait d'être plus clairement affiché pour souligner les limites de l'exercice de prévision ou de simulation économique.

Les chercheurs en économie sont conscients des questions de méthode qui se posent à eux et de l'importance de ces questions pour le statut des préconisations faites par l'économie. Tout le problème est que ce type de débat reste confiné à l'intérieur de la discipline. Comme le note David M. Gordon, « dans le travail universitaire réel des économistes néoclassiques, [...] on trouve une grande variété de travaux, susceptibles d'appuyer une grande variété de conclusions politiques, dont certaines directement opposées aux idées reçues sur la politique économique. Mais lorsqu'on en

vient au discours des économistes sur la politique économique, sur de nombreuses questions, il ne reste souvent pas trace de cette diversité d'analyse. Les rangs se resserrent. Les désaccords se règlent à huis clos¹».

On ne peut que regretter que la science économique n'assume pas plus clairement devant les politiques et les citoyens la diversité des préconisations auxquelles ses constructions théoriques peuvent aboutir. Si ses résultats étaient présentés de façon moins univoque, la science économique pourrait en effet nourrir le débat au lieu de le refermer sur lui-même.

Une science de l'homme

La manière dont la science économique se présente dans le débat public est d'autant plus dommageable que l'économie n'a pas la même base que la physique. Même si la *physique économique* était moins dépendante de la mathématique pure néoclassique et plus proche dans ses hypothèses du fonctionnement constaté de la réalité, l'économie n'aurait pas pour autant épuisé son programme scientifique. La théorie économique ne se contente en effet pas de décrire des phénomènes qui lui sont extérieurs ; elle influe également sur eux. C'est là une différence majeure entre les sciences sociales et les sciences dites dures : sauf exception correspon-

1. David M. Gordon, *Twixt the Cup and the Lip : Mainstream Economics and the Formulation of Economic Policy*, New York, Social Research, 1994.

dant à des situations très particulières, l'énoncé d'une théorie physique n'a aucune influence sur la réalisation même du phénomène physique. Or, dans le champ des sciences sociales, la situation se présente de façon radicalement différente : l'existence d'une théorie peut modifier le cours des événements. Il en est allé ainsi par exemple de l'usage fait par le Fonds monétaire international des thèses monétaristes dans les années 1980, lesquelles ont eu des répercussions majeures sur l'économie des pays d'Amérique latine.

L'utilisation de la science économique pour faire des préconisations en matière de politiques publiques est la face la plus évidente de la différence qui se joue entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme. Mais les théories économiques influent aussi sur la réalité de façon plus diffuse : leur simple énoncé dans le débat public modifie la manière dont les acteurs économiques se comportent, qu'il s'agisse des États, des entrepreneurs ou bien aussi des particuliers. « Quand dire c'est faire » : cette formule, qui résume ce qu'est un énoncé performatif, trouve un point d'application majeur dans le domaine économique.

L'économie se présente ainsi de façon singulière du point de vue de la théorie des sciences, de l'épistémologie. C'est une science qui ne se limite pas à la description d'une réalité qu'elle n'a pas créée mais qui est partie prenante de la réalité qu'elle étudie. Ce n'est donc que dans des conditions très particulières qu'une forme d'objectivité peut y être obtenue, l'objet et le sujet de l'économie interagissant en permanence. La manière dont les théories sont explicitées dans le débat public joue un rôle qui n'est

pas négligeable et qui devrait naturellement conduire à en présenter les résultats avec mesure.

Au fond, la science économique n'est pas autre chose que l'étude des comportements humains dans la sphère marchande. Comme l'avait bien compris Adam Smith, c'est d'une théorie des passions humaines que l'économie a besoin pour exister. C'est le rôle que remplit le postulat de rationalité : ce principe fonde la possibilité d'opérer des calculs simples en économie. Stipulant que les acteurs économiques ont un comportement rationnel qui consiste à maximiser leur utilité, il construit l'acteur économique comme une entité abstraite, équivalent à un point sur un plan dont on peut déduire la réaction aux phénomènes qu'il va rencontrer. C'est l'addition de ces préférences individuelles qui permet à la science économique de traiter du multiple et de prévoir ce que produisent les interactions d'acteurs en très grand nombre. Il n'est pas certain, à ce titre, que la translation de l'un au multiple puisse se faire de façon simple, d'une façon aussi simple que le postulat de rationalité le donne à penser.

Un paradigme qui peut basculer

Par rapport à l'histoire des sciences et aux paradigmes scientifiques décrits par Kuhn, la science économique présente aujourd'hui des similitudes avec les mathématiques au XVII^e siècle, quand le calcul intégral a été inventé, ou encore avec la physique au début du XX^e siècle au moment où se sont constituées la théorie de la relativité et celle des quantas. Les théories existantes sont cohérentes

et expliquent de nombreux phénomènes mais on sent qu'elles passent à côté de choses encore plus importantes en raison d'un certain nombre d'aberrations qui, de marginales, deviennent centrales. Ces périodes sont propices à l'émergence de théories nouvelles, reposant sur des hypothèses différentes et qui ouvrent d'autres horizons de travail.

Les changements de paradigme scientifique ont généralement résulté d'une remise en cause des principes sur lesquels reposait la construction scientifique initiale, en réponse à des cas d'espèce qui demeuraient inexplicables dans ce champ. Par exemple, la suppression du cinquième postulat d'Euclide par Riemann et Lobatchewsky a ouvert la voie à des géométries construites sur des plans différents¹. La simple suppression d'un présupposé peut conduire à modifier radicalement les conclusions auxquelles aboutissent des méthodes qui étaient jusque-là jugées indiscutables.

Le principe de rationalité tel qu'il se présente en économie a quelque chose à voir avec le cinquième

1. Le cinquième postulat d'Euclide énonce que par un point il ne passe qu'une parallèle à une droite donnée. Voulant démontrer ce postulat, Riemann et Lobatchewsky ont construit des théories mathématiques qui faisaient l'économie de ce postulat; ils s'attendaient à ce qu'elles conduisent à des résultats absurdes. Ils ont posé, pour l'un, que par un point il pouvait ne passer aucune parallèle à une droite donnée, pour l'autre qu'il pouvait en passer plusieurs. Les types de géométrie qui en ont résulté se sont en fait montrés cohérents bien que très différents de la géométrie euclidienne. Les géométries riemanniennes sont de nature sphérique, les géométries lobatchewskiennes se développent sur des plans discontinus. Elles rendent plus facilement compte de l'infiniment petit et de l'infiniment grand que la géométrie euclidienne.

postulat d'Euclide : il s'agit à l'évidence d'une simplification très forte des phénomènes, même pour des marchés bien définis comme ceux des actions, une très large littérature économique le développe¹. Le postulat de rationalité tel qu'il est entendu en économie mérite d'être enrichi par toutes les sciences sociales pour être validé dans la réalité (sociologie des groupes, psychologie, théorie institutionnelle...). Il n'en continue pas moins d'occuper une place centrale dans la science économique. Ce qui est fondamentalement en jeu dans le standard néoclassique, c'est en effet l'idée que nous n'agissons pas rationnellement uniquement parce que nous n'avons pas une information pure et parfaite. Nous agirions de façon rationnelle si nous avions une telle information. Même s'il n'est pas validé dans les faits, le postulat de rationalité joue ainsi comme un axiome fondateur de la science économique : c'est lui qui permet l'existence d'une science économique simple, qui assemble en quelque sorte les calculs quotidiens faits par les acteurs économiques pour maximiser leur satisfaction.

Ce postulat a été utile pour initier le développement de la science économique dans un certain cadre de référence mais il se révèle réducteur lorsqu'on se préoccupe de phénomènes plus complexes, faisant intervenir un plus grand nombre

1. Un champ majeur d'investigation des économistes hétérodoxes concerne en effet la modélisation de comportements plus réalistes des acteurs économiques, tenant compte de l'information dont ils disposent effectivement, des types de calculs qu'ils peuvent effectuer (théorie des jeux et des choix en incertitude) et des institutions dans lesquelles s'inscrit l'économie réelle (théorie des institutions).

d'acteurs dans un univers plus large : il ne permet de rendre compte ni de la complexité des choix effectués au niveau individuel, ni de l'indécidabilité de leurs effets au niveau de l'ensemble des acteurs économiques.

*Science newtonienne, science relativiste
et quantique*

Dire que le principe de rationalité mériterait d'être revisité pour mieux rendre compte des comportements effectifs des acteurs économiques, de leurs interactions et des effets de celles-ci ne signifie pas que l'économie aurait à quitter le terrain de l'analyse mathématique, mais qu'elle devrait plus largement s'ouvrir à des mathématiques moins traditionnelles et déterministes¹. Il y a en effet un paradoxe à ce que la science économique se

1. De façon générale, on peut s'interroger sur les principes logiques classiques et se demander s'ils trouvent à s'appliquer en économie, c'est-à-dire dans une science humaine. Les phénomènes économiques sont-ils réversibles et continus ? La réversibilité et la continuité des fonctions sont deux des caractéristiques des mathématiques classiques dont de nouvelles théories tentent de faire l'économie. Or, dans la quasi-totalité des sciences humaines, les phénomènes ne sont ni réversibles (on ne peut pas revenir à la situation antérieure), ni continus (il existe des phénomènes de rupture de champ à un certain seuil). Il n'est d'ailleurs pas certain que le principe du tiers exclu trouve à s'appliquer dans le monde tel qu'il se présente pour les sciences humaines. Le tiers exclu pose que, de deux propositions contradictoires, si l'une est vraie, l'autre est fausse, et réciproquement. Mais, si l'on retient des échelles de temps et d'espace très différentes, deux propositions contradictoires peuvent coïncider (à des temps ou dans des espaces différents).

présente dans le débat public de façon si univoque au moment où les recherches scientifiques en général mettent de plus en plus en valeur l'indétermination qui entoure leurs résultats. On a parfois l'impression que les sciences humaines, et l'économie en particulier, s'enorgueillissent d'un appareillage mathématique déjà dépassé dans les sciences dures. Une science économique fondée sur des mathématiques plus ouvertes ne serait pas moins scientifique que celle que nous pratiquons. Elle mettrait en revanche clairement en évidence l'incertitude qui entoure les calculs économiques.

L'essentiel des données utilisées dans le débat public pour orienter les politiques économiques s'appuie en effet sur des outils mathématiques traditionnels, fondés sur le calcul intégral en algèbre et la théorie des probabilités en statistiques. L'usage de ces outils pour modifier la réalité suppose d'avoir recours à des simplifications radicales. Ce sont ces simplifications qui permettent à la science économique de faire des préconisations elles-mêmes simples. Les recherches actuellement menées dans les sciences dures, autour de la topologie pour la géométrie et des dynamiques non linéaires pour l'algèbre, pourraient fournir à l'économie des outils plus adaptés à la complexité des phénomènes effectivement rencontrés dans la réalité. Tout le problème est qu'il faudrait alors que la science économique reconnaisse l'indécidabilité de nombre de questions¹.

1. La science économique gagnerait à admettre la scission entre une zone newtonienne un peu simplifiée et autre chose. Cela lui permettrait de développer une plus grande liberté autour

Il ne s'agit pas de conclure que l'économie devrait être rendue complexe à l'extrême et que rien de rationnel ne pourrait être posé dans ce domaine. La capacité de la physique newtonienne à expliquer le monde tel que nous sommes capables de le voir ne remet pas en cause la validité de la théorie de la relativité ni celle de la physique quantique, qui permettent d'appréhender le très grand (le cosmos) et le très petit (l'atome). Pour construire un pont, la physique newtonienne suffit¹.

d'analyses plus complexes. Une *rationalité restreinte, fonctionnant dans un espace limité*, n'aurait pas nécessairement pour pendant une *rationalité générale* des comportements économiques fonctionnant sur le même mode. Une *rationalité générale* ne pourrait en effet vraisemblablement émerger qu'à partir du double constat de l'absence d'information pure et parfaite des acteurs économiques sur leur situation et de l'indécidabilité de l'effet de leurs interactions dans certains cas. Il reviendrait alors à la science économique de construire les modes d'explication des phénomènes tenant compte de ces constats et reposant sur des présupposés plus réalistes. Elle pourrait faire place à des règles de comportements moins prédictives, dans lesquelles deux choix pourraient avoir des effets équivalents ou ne pas pouvoir être comparés l'un à l'autre, si l'on veut poursuivre le parallèle avec les géométries non euclidiennes.

1. La question est alors de savoir de quel type de théorie économique nous avons besoin. Il est évidemment très difficile d'y répondre et cette question pourrait justifier un ouvrage à elle seule. En première approche, on peut avancer que le type de théorie dont on a besoin est différent selon que «on» est un particulier qui cherche à savoir s'il a les moyens d'emprunter, une entreprise qui veut lancer un nouveau produit ou un État qui réfléchit à ses prélèvements obligatoires.

Les individus peuvent fonder leurs décisions sur une image schématique des phénomènes économiques. L'objectif n'est pas alors de parvenir à une vision exhaustive de ce qui se passe dans la sphère économique mais d'examiner des phénomènes dans un champ circonscrit reposant sur une vision simplifiée du monde.

Mais le simple fait de poser que des théories économiques moins classiques sont légitimes a des conséquences importantes. Il montre que l'économie standard repose sur des postulats très puissants, concernant en particulier les comportements humains. La formulation de ces hypothèses est déjà un premier pas vers une forme d'économie plus explicite sur ses limites et débouche naturellement sur l'idée que d'autres présupposés conduiraient à d'autres types de raisonnement. La science économique, dont les résultats paraissaient si indiscutables, se présente dès lors sur un terrain beaucoup moins assuré. Et le débat commence à devenir possible.

Cet espace se rapprocherait d'un sous-ensemble d'une théorie newtonienne. Les théories classiques que l'on pourrait assimiler à une physique newtonienne semblent surtout correspondre aux besoins des entreprises; elles leur permettent de disposer d'une vision globale de l'environnement dans lequel elles lancent leurs nouveaux produits, définissent leurs modes de production et réalisent leurs choix financiers. L'économie d'entreprise s'appuie d'ailleurs sur une algébrisation très simple (voir, *supra*, le début de ce chapitre). À l'inverse, les politiques économiques qui font des paris sur les réactions en chaîne des différents agents ne peuvent pas reposer sur une vision aussi réductrice.

De la nature de l'économie

Montrer les limites des calculs économiques permet de clarifier le statut de la science économique : la science économique traite d'une activité humaine. Elle est d'abord description de la réalité avant d'être prévision et préconisation sur le devenir de cette réalité. La science économique doit organiser cette activité de façon à pouvoir en rendre compte de façon rationnelle. À ce niveau, elle a besoin de présupposés, et une interrogation philosophique prend alors tout son sens. Cette interrogation ne permet pas seulement de légitimer un discours critique sur l'économie et de relativiser les préconisations auxquelles elle aboutit. Elle permet surtout de mettre en lumière la nature réelle du champ économique, ou plutôt de faciliter la prise en compte de sa nature réelle.

L'économie comme construction

À un certain niveau, l'économie n'est que ce que nous voulons qu'elle soit. Ce genre de formulation a de quoi laisser pantois les économistes et va à l'encontre du sens commun. Et ce n'est effectivement qu'à un certain niveau que cette assertion est juste.

Comme toute théorie, comme toute idéologie et malgré la force des faits, ce n'est que dans la mesure où nous lui prêtons une certaine réalité et une certaine capacité à organiser notre vie que l'économie existe en tant que discours. Ce positionnement peut sembler assez théorique tant l'économie a une réelle force concrète. Pourtant, l'économie n'est au fond qu'une forme d'explicitation de l'organisation du réel, voire de prédiction sur la manière dont il va évoluer, et, dans le meilleur des cas, de présentation des conditions dans lesquelles il pourrait s'orienter différemment.

L'idée que les faits économiques seraient une forme de réalité autonome de la position que l'ensemble des hommes prennent sur elle n'est pas fondée : l'économie est et demeure le fruit de l'activité humaine ; elle n'est pas l'équivalent d'une physique de la sphère monétaire. Le résultat des comportements humains que présente l'économie est éminemment complexe et ancré dans les mentalités mais il n'est pas de la même nature que les phénomènes physiques. La science physique décrit des phénomènes que nous n'avons pas créés. Même si la place de l'observateur a un rôle dans la physique que la théorie quantique et celle de la relativité sont venues mettre en exergue, même si

l'activité humaine influe de plus en plus sur les lois de la nature, la physique n'est pas pour l'essentiel une création de l'activité humaine. Pour prendre une image, nous découvrons les règles du grand livre de la nature alors que nous écrivons le grand livre de l'économie. C'est une écriture à de multiples mains, dans de multiples langues, mais c'est une écriture humaine. La reconnaissance et la revendication de cette base individuelle sont le fondement même du libéralisme au travers de la métaphore de la main invisible.

Dès lors, le terrain économique n'apparaît plus comme un terrain miné, sur lequel rien ne serait possible : changer nos comportements individuels revient à changer le cours de l'économie. À un niveau très simple, les choix que nous faisons en tant que consommateurs orientent le cours de l'économie : si nous décidons, par exemple, de consommer moins, dans la perspective d'un développement plus durable et plus équitable, alors non seulement les résultats économiques seront modifiés, mais les cadres de pensée sur lesquels reposent la science et le discours économiques devraient normalement évoluer.

Dire cela, c'est dire que le champ économique ne doit pas être laissé à une idéologie présentant l'économie sous la forme d'un extérieur qui s'impose à nous et qui permet de perpétuer certains types d'organisation sociale. Prendre au sérieux le fait que l'économie est une activité humaine, c'est au contraire investir le terrain économique, non pas au plan technique mais au plan philosophique, pour le faire émerger comme un espace ouvert à la délibération. L'économie peut alors être organisée sur le

mode non pas de la contrainte mais du choix, c'est-à-dire du débat sur des alternatives entre lesquelles il peut être rationnellement et démocratiquement exercé une délibération éclairée.

La mise en place du corpus démocratique moderne témoigne du même type de changement de perspective. La politique a cessé de s'organiser à une certaine époque de l'histoire européenne autour d'une royauté de droit divin imposée de l'extérieur aux populations; avec la démocratie, chaque citoyen a conquis le droit de participer à la chose commune. De même, l'économie n'est pas un enjeu qui nous est extérieur mais au contraire un champ sur lequel nous pouvons avoir prise individuellement et collectivement. Les dissonances entre la théorie, les faits et l'idéologie invitent clairement à une telle perspective. Il suffit pour ce faire de changer le lieu à partir duquel on examine l'économie, de changer de regard, ou peut-être, plus simplement encore, d'ouvrir son regard.

De fait, le champ économique ne se présente pas de façon simple et univoque. Il traite de l'échange marchand, mais dans ce champ on doit distinguer différentes strates : nos pratiques et les règles qui les formalisent; la science économique qui étudie ces pratiques au travers d'une théorie; le discours, enfin, qui se constitue autour des phénomènes économiques. Toute la difficulté est que chaque niveau interagit avec les autres : la science et le discours économiques orientent autant nos pratiques que nos pratiques les déterminent. Ce que l'on désigne par le terme générique d'« économie » est en fait l'ensemble de ces différentes strates interagissant entre elles.

Poser que l'économie nous appartient en tant qu'activité humaine est un premier pas dont il faut tirer toutes les conséquences : si nous créons effectivement les phénomènes économiques, c'est dans un certain cadre de pensée. L'activité économique globale est la somme de nos propres actions telles qu'elles se réalisent dans un univers de référence que nous avons lui-même créé, au travers des règles comptables, de la théorie économique et du discours sur l'économie. Nous sommes à l'origine des faits économiques non seulement par nos comportements quotidiens mais aussi par les théories et les discours qui les décrivent et que nous avons élaborés. C'est en ce sens que l'on peut dire que l'économie est une construction. L'économie est la manière dont nous organisons la sphère marchande à tous ses niveaux.

*La métaéconomie comme étude
de cette construction*

Le simple fait de considérer l'économie comme une construction ouvre un espace pour la réflexion et l'action : en tant que construction, l'économie peut être reconstruite différemment, sans que cela puisse être a priori jugé irrationnel et injustifié. C'est ce déplacement du regard que permet une critique des fondements de l'économie.

À ce niveau, l'économie apparaît comme une construction, certes complexe et avec un vrai poids sur le réel, mais, en tant que construction des hommes, elle peut être reconstruite différemment. Un espace de délibération et de choix, un espace

pour de nouveaux mondes possibles, peut alors s'ouvrir. C'est la perspective essentielle qu'une grille d'analyse philosophique offre à l'économie.

L'économie se présente comme un ensemble constitué de différentes strates – la pratique, la théorie et le discours – agissant les unes sur les autres. Pour la philosophie, cet ensemble est un domaine d'étude en soi que l'on peut appeler la *métaéconomie*. Ce terme peut sembler inutilement ambitieux au vu des développements assez simples qui vont suivre. Pourtant, la question des discours sur les discours, des pensées sur les sciences et des métasystèmes est une des problématiques les plus banales dans la réflexion philosophique. Le développement des critiques formelles autour de l'axiomatique lui a donné une formulation contemporaine qui se distingue assez fortement des méthodes utilisées par le questionnement métaphysique traditionnel. Et l'on ne voit pas pourquoi l'économie, qui est l'un des domaines de pensée les plus dominants dans le monde réel, peut-être le discours le plus dominant, devrait échapper aux remises en cause critiques qu'ont connues les autres terrains de pensée

À ce niveau, l'économie ne se confond ni avec les faits, ni avec la science économique. La confusion qui existe aujourd'hui entre réalité économique, science économique et politique économique a en effet peu d'équivalents.

Pour prendre un parallèle, la démocratie ne s'assimile pas à la sociologie, ou à l'état sociologique d'une nation. Personne ne pense que les principes de la démocratie vont émerger des développements

de la sociologie en tant que science. Cela n'enlève évidemment rien au fait que seules certaines formes sociales dans un pays donné lui permettent d'accéder effectivement à la démocratie. La science sociologique a pour objet de décrire ces conditions, voire de prévoir quand elles seront réunies dans un espace défini. Mais la sociologie ne prétend pas avoir inventé l'idée de démocratie et ne conduit pas à récuser les questions de principe qui se posent en matière de démocratie et que la pensée politique a vocation à traiter.

De même, le choix de l'économie dans laquelle nous voulons vivre n'a pas de raison objective de résulter des développements de la science économique. La science économique peut expliquer pourquoi tel choix est fait à tel moment et quelles en sont les implications mais le choix du modèle économique dans lequel nous vivons n'est pas équivalent à la science économique. L'un des problèmes essentiels que pose le discours économique provient justement du fait qu'il ne reconnaît pas la pertinence de cette distinction.

L'objectif n'est pas par là de développer une science économique plus abstraite mais d'interroger les fondements de la pensée économique et les valeurs qu'elle véhicule. Est-ce qu'à ce niveau on peut réellement considérer que nous investissons le champ économique sur le mode du principe de rationalité tel qu'il est défini en économie et qui voudrait que nous puissions calculer l'utilité de nos actes et la maximiser ? Ne doit-on pas plutôt considérer que nous sommes souvent en face d'acteurs qui, connaissant mal leur place, actuelle ou future, dans le champ économique ou raisonnant à partir

de leur place passée, ne savent pas calculer l'utilité maximale pour eux d'un acte économique ? Si chaque homme pouvait raisonner en termes d'utilité maximale, retiendrait-il sa propre utilité en tant qu'individu ou se livrerait-il à des calculs plus complexes faisant intervenir l'utilité de ses proches, voire celle de l'humanité tout entière ? Se poser la question des fondements de l'économie ouvre ainsi la possibilité de donner sens au monde économique, en allant au-delà d'une valeur d'utilité trop étroite. C'est finalement reconnaître qu'une partie de la nature humaine se joue dans l'activité économique.

Ce sont là pour la science économique des questions qu'il est, dans un autre sens cette fois, utile de poser. Elles mettent en cause ses fondements mêmes. Ce genre de questionnement est tout à fait semblable à ceux qui ont prévalu à partir de la fin du XIX^e siècle dans le domaine des sciences dites dures et de la logique : pour extraire le domaine scientifique d'un certain nombre de présupposés, il est apparu à cette époque indispensable de définir clairement les axiomes autour desquels les sciences s'étaient développées. L'examen de ces axiomes a conduit à une remise en cause de certains principes et a ouvert le champ scientifique sur de nouveaux horizons.

La définition de ces axiomes a posé de nombreux problèmes, en particulier parce qu'elle suppose d'avoir recours à une sorte de pensée plus large que la pensée scientifique, qui doit justement permettre d'en expliciter les fondements. L'axiomatique et le métalangage scientifique ont initié des champs d'investigation particulièrement féconds pour les mathématiques, la physique et la logique, au travers

notamment des mathématiques non euclidiennes, de la théorie de la relativité ou des logiques floues. C'est le même type de processus qui est en jeu dans le concept de *métaéconomie*. Il s'agit de mettre en question les présupposés de l'économie et d'ouvrir un débat sur d'autres présupposés possibles. Cet examen critique doit d'abord permettre de présenter le champ économique de façon différente, comme un champ qui connaît sa place et ses limites, qui réfléchit sur ses principes pour que son objet soit le moins possible entaché de présupposés ou, tout du moins, pour que ces présupposés soient conscients et explicites.

Ce type d'interrogation est un préalable, non pas un objectif. L'objectif que peut s'assigner une *méta-économie* est que le dévoilement de ces présupposés fasse émerger un débat sur d'autres présupposés possibles. Autrement dit, l'enjeu principal est que ces interrogations, non pas techniques mais philosophiques, sur la vision de l'homme que véhicule l'économie permettent d'enrichir la rationalité économique et de choisir un autre modèle économique.

Débattre et choisir

L'idée que l'économie peut être traitée sous un angle philosophique et que cela peut permettre de poser autrement les termes du débat est au cœur de l'œuvre du philosophe américain John Rawls. La publication de la *Théorie de la justice* en 1971, théorie qu'il a enrichie jusqu'à sa mort en 2002, a en effet profondément renouvelé la philosophie politique, et en particulier son lien avec l'économie.

La théorie de la justice comme constructivisme politique

La théorie de la justice a pour objectif de définir un lieu propre à la politique, qui soit neutre vis-à-vis des positions idéologiques de chacun des acteurs et qui permette d'assurer une réelle équité entre les membres de la société, c'est-à-dire qui donne réelle-

ment corps à la volonté de concilier la liberté et l'égalité. La justice comme équité tente ainsi de répondre à la question suivante : « Quels sont les principes qui conviennent le mieux à une société démocratique qui non seulement proclame l'idée que les citoyens sont libres et égaux, mais possède la volonté de prendre au sérieux cette idée et cherche à la mettre en œuvre dans ses institutions principales ? »

Pour ce faire, Rawls place les citoyens dans une position originelle où « un voile d'ignorance » leur interdit de savoir quelle situation ils vont occuper dans la société. De la délibération qui s'exerce alors ressortent les deux principes de justice qui sont au cœur de l'œuvre de Rawls : « (a) chaque personne a une même prétention indéfectible à un système pleinement adéquat de libertés de base égales, qui soit compatible avec le même système de liberté pour tous ; et (b) les inégalités économiques et sociales doivent remplir deux conditions : elles doivent d'abord être attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous dans des conditions d'égalité équitable des chances ; ensuite, elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société (le principe de différence) ¹. »

Entre ces principes, Rawls opère une hiérarchie : le principe de liberté prime sur le principe d'égalité équitable des chances qui lui-même prime sur le principe de différence. Le mécanisme premier de justice concerne donc la liberté et l'égalité des

1. John Rawls, *La Justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice*, Paris, La Découverte, 2003, 13.1.

chances, qui permettent à tous de concourir aux meilleures places avec les atouts propres à chacun que sont la classe sociale d'origine, les dons innés et la chance, selon la classification qu'opère Rawls. Ce mécanisme premier correspond à ce que l'on peut qualifier d'égalité libérale, à savoir la garantie du succès pour ceux qui sont doués et motivés. Le principe de différence apparaît alors comme un contrepoids : reconnaissant que la main invisible débouche sur une répartition inégalitaire de la richesse, il permet de mettre en œuvre des garde-fous et de redistribuer une partie de la richesse au profit des plus défavorisés, une fois l'égalité libérale mise en œuvre.

Pour déterminer si le compromis ainsi passé entre les citoyens est satisfaisant, Rawls estime qu'il suffit de s'assurer qu'il est stable. S'il ne l'est pas, c'est qu'il génère trop d'envie des uns et de volonté de pouvoir des autres pour avoir reposé au départ sur une répartition équitable de la richesse ; une nouvelle répartition des richesses plus équitable doit alors être recherchée.

La théorie de la justice se définit ainsi comme une tentative pour organiser le pluralisme démocratique afin qu'il ouvre un espace de délibération et de choix raisonnable. C'est en cela que John Rawls définit la théorie de la justice comme un constructivisme politique¹.

1. Les fondements de la théorie de la justice et les rapports qu'elle entretient avec le libéralisme sont présentés en appendice 2, à la fin de cet ouvrage.

Des préconisations concrètes décevantes

La mise en œuvre des principes de justice se réalise en proposant aux individus placés en voile d'ignorance des paniers de biens comportant des éléments essentiels, comme la nourriture, et des éléments plus ludiques. Les principes de justice doivent permettre de choisir la composition de ces paniers de biens pour les groupes les plus favorisés et les groupes les moins favorisés. Le consensus par recoupement vise à établir les meilleures combinaisons de revenus pour ces deux catégories et leur évolution dans le temps.

Si la modélisation en philosophie et en économie offre de réelles possibilités de débattre différemment des problèmes posés à la pensée, encore faut-il qu'il y ait discussion sur ce qu'il convient de modéliser. Et il n'est pas certain que les paniers de biens présentés par John Rawls pour illustrer concrètement l'équité correspondent exactement à ce que la société conçoit comme forme de la justice sociale.

Dans les cas concrets de mise en pratique de la théorie de la justice, John Rawls témoigne d'une vision du monde naturellement marquée par son propre continent et son histoire constitutionnelle. Lorsque John Rawls pose que le principe de différence, qui organise une discrimination positive pour les plus défavorisés, n'a pas à figurer dans le corps de la Constitution et qu'il peut se matérialiser par un simple revenu minimum de survie, il reprend en cela le modèle des États-Unis. Ce genre d'illustration rend le projet plus difficile à lire pour des personnes habituées au cadre conceptuel d'un État-

providence, ou plutôt il le rend lisible sous un aspect idéologique, celui d'une pensée un peu conservatrice fondée sur une démocratie participative stable et faite de bons propriétaires qui n'ont ni rancune, ni envie. Partant de ce socle, la théorie de la justice se prête à une critique qui y verrait un simple mode de légitimation de la concurrence individuelle, au travers de la notion de mérite habillée d'un certain fair-play.

Une métaphysique implicite

Si la théorie de la justice débouche sur des résultats décevants malgré une procédure réellement novatrice, c'est pour des raisons compréhensibles et qui ont trait au soubassement même de la théorie.

John Rawls construit sa théorie sur l'idée que placer les hommes en situation de voile d'ignorance permettrait de faire émerger une justice équitable par la délibération. La seule limite à la délibération raisonnable serait ainsi que chacun voudrait préserver sa position sociale ou l'améliorer. Annuler les positions sociales durant une période infiniment courte, durant un instant de raison, serait le moyen de trouver des solutions à toutes les questions grâce à un consensus par recoupement. Cette thèse centrale de la théorie de la justice repose sur des partis pris extrêmement puissants. Il ne suffit en effet peut-être pas de placer les hommes en situation de neutralité pour leur permettre de découvrir et de décider ensemble de choses équitables. En réalité, les individus ont souvent du mal à voir ce que seront la conséquence d'un acte et l'enchaînement des

effets et des causes qui en résultera. C'est également cela qui pose problème dans la vie en société. Le simple fait de nous mettre « hors d'état de nuire socialement » ne suffira vraisemblablement pas à régler la question du collectif, comme le note justement Paul Ricœur¹.

Si John Rawls arrive à organiser la délibération pour qu'elle débouche sur un consensus, c'est en fait parce qu'il a lui-même retenu un certain nombre de présupposés. Il s'agit tout d'abord de l'idée que le collectif ne serait pas autre chose que la somme des particuliers. Rien n'est moins certain : l'interaction est-elle équivalente à la somme des actions individuelles ou crée-t-elle autre chose si l'on se place à grande échelle ? Cette question n'a rien de trivial. Or, en faisant dépendre l'équité d'une délibération simple entre individus, John Rawls considère que la somme des décisions optimales des individus aboutira à un optimum social. Cette simplicité de la translation entre l'un et le multiple le conduit à faire l'impasse sur la question de l'indécidabilité et de l'expertise, le passage des décisions individuelles à l'optimum collectif n'étant pas considéré comme complexe et problématique.

Le deuxième présupposé implicite de la théorie de la justice a trait au caractère raisonnable des comportements individuels. John Rawls arrive à proposer un constructivisme politique parce qu'il admet un soubassement qui sert de fondation à la maison commune. Ce soubassement est limité au maximum – le pluralisme raisonnable – mais, même

1. Dans *Lectures 1. Autour du politique* (Paris, Seuil, 1991), Paul Ricœur critique la théorie de la justice sur ce plan.

limité au maximum, il suppose l'existence d'individus qui sont capables de se mettre d'accord sur des paniers de biens représentant le niveau de richesse qu'ils souhaitent atteindre. Là encore, cette prémisse est très loin d'être triviale.

Le troisième parti pris sous-jacent à la théorie de la justice est l'idée que les hommes seraient généralement animés par une morale de la bonne volonté. Cette vision ouverte et généreuse de la nature humaine participe d'un humanisme, d'une morale kantienne, que l'on pourrait appeler un esprit républicain dans l'univers de John Rawls. La théorie de la justice apparaît alors essentiellement comme une méthode de dévoilement de cette ontologie préexistante, une ontologie de la tolérance et de l'ouverture qui trouve sa racine profonde dans la nature humaine et sans laquelle la théorie de la justice ne pourrait aboutir à rien de bien assuré en termes de préconisations. C'est en fait l'humanité de l'homme et sa sociabilité qui aboutissent à une organisation sociale juste et équitable. Le cercle peut donc être quasiment parfait à partir de ces présupposés. Dès lors que cette humanité est réelle, le problème du politique n'est effectivement plus que de faire émerger les procédures permettant de manifester ce substrat profond. L'optimum social et politique est un résultat logique et naturel – raisonnable – de ces présupposés.

Poser que les hommes sont animés de bonne volonté, qu'ils se décident de façon rationnelle et que le collectif n'est que la somme de ces décisions rationnelles de bonne volonté, c'est en quelque sorte régler le problème du politique au moment même où on le pose. C'est ce soubassement implicite

qui nous semble contestable dans la théorie de la justice. Si elle permet au sujet de se découvrir pleinement, elle ne construit pas un projet. En cela, la pensée de John Rawls peut être qualifiée de métaphysique. Ce positionnement n'est pas en soi condamnable mais il situe son œuvre dans un champ différent de celui dont il se réclame. Et il relativise la portée des préconisations de la théorie de la justice, puisqu'elle suppose que les problèmes les plus difficiles à résoudre sont réglés par avance.

Questions de procédure et problèmes de définition

Remettre en cause les fondements métaphysiques de la théorie politique de John Rawls, qui se présente déjà comme la plus neutre qu'il soit possible d'imaginer, semble conduire à l'idée que rien ne peut être dit de valide au sujet du vivre ensemble, sur le modèle de la conclusion du *Tractatus logico-philosophicus* de Ludwig Wittgenstein : « Ce dont on ne peut parler, il faut le taire. »

Mais, dans un certain sens, c'est justement le contraire qui peut se passer : les métaphysiques sous-jacentes sur le mode de John Rawls ont en quelque sorte pour effet d'asphyxier le débat. À force d'être supposée, la métaphysique devient transparente et les questions essentielles sont transformées en problèmes de procédure.

Notre problème sera donc assez différent de celui de John Rawls : il sera d'être beaucoup plus radicalement constructiviste – en mettant en cause la définition même du champ économique – et

beaucoup moins radicalement procédural – en faisant une part plus grande aux questions concrètes. Il s'agit, ce faisant, de déboucher sur un horizon plus ouvert en termes de présupposés et de préconisations. Dans cette perspective, les questions de procédure cèdent le pas devant les problèmes de définition, ou plutôt c'est sur ces problèmes de définition que le débat doit porter en priorité. Notre perspective sera donc constructiviste dans un sens plus radical que ne l'entend la théorie de la justice. Les préconisations sur lesquelles le débat public peut déboucher dépendent bien évidemment de la qualité des procédures de discussion mises en œuvre. Mais elles dépendent encore plus fondamentalement de la manière dont les sujets de discussion sont définis.

L'objectif est ainsi de faire émerger un lieu qui ne se limite pas à permettre l'édiction de quelques règles simples de discussion pour les cas les plus importants mais qui offre un espace de débat permettant d'opérer des choix entre des options clairement présentées. C'est à cela que conduit un constructivisme radical : trouver un terrain de discussion pour faire des choix orientés et non présenter le débat de façon orientée de sorte que le choix s'impose de lui-même.

Construire le réel

Une analyse philosophique appliquée à l'économie permet de mettre en avant un certain nombre d'interrogations sur les fondements de l'économie. L'idée sous-jacente à un questionnement de ce type est que l'essentiel se joue au moment où la pensée économique organise la réalité. La sphère économique nous contraint parce que nous acceptons la manière dont elle découpe le réel : nous acceptons sa définition des acteurs économiques et la perspective dans laquelle elle mesure leurs performances. Si l'on veut construire l'économie sur des bases réellement différentes, c'est ce découpage qu'il faut remettre en cause.

Nécessité d'un langage premier

Mais, pour ce faire, il faut utiliser un langage ; une critique des fondements de l'économie a besoin d'un

langage premier pour s'exprimer. Comme pour toute perspective critique, une des difficultés essentielles est le choix du langage dans lequel elle sera entreprise, puisque tout langage est porteur d'un univers de référence. C'est le premier problème auquel se sont confrontés les philosophes et les scientifiques : savoir comment exprimer les présupposés dans un langage sans présupposés. Cette question a été et reste cruciale pour la pensée philosophique. Elle a débouché sur des solutions très diverses : elles vont du renoncement à l'axiomatisation du fait de la circularité des références qui sont impliquées dans cette axiomatique, pour résumer de façon très sommaire le théorème de Gödel, au choix du langage naturel comme véhicule de la pensée philosophique, en passant évidemment par l'usage de la logique la plus formelle, Ludwig Wittgenstein ayant successivement préconisé ces deux solutions¹.

C'est dans cette optique très particulière que nous allons avoir recours au libéralisme des origines. Ce choix prend au mot un des axes fondateurs du libéralisme, à savoir une certaine neutralité par rapport à un ensemble de présupposés extérieurs. Surtout, le type de langage utilisé doit être simple, quasi naturel, si l'on veut que les acteurs puissent comprendre les enjeux et faire jouer leur

1. Quelle que soit la réponse apportée à cette question, la critique de Gödel sur l'incomplétude des théories restera valable : une théorie ne peut pas prouver l'absence de contradiction en son sein ; elle doit avoir recours à un raisonnement extérieur pour y parvenir, raisonnement extérieur qui aura lui-même besoin d'une référence extérieure, cela à l'infini. Aucune pensée critique ne peut donc être parfaite mais elle permet néanmoins de passer en revue un certain nombre de présupposés afin d'en valider la pertinence.

capacité de choix. Pour faire émerger un espace de délibération, il faut que celui-ci soit compris par ceux dont on souhaite qu'ils délibèrent ensemble. C'est là un élément fondateur.

Ce sont ces motifs qui peuvent justifier de choisir le libéralisme théorique comme langage pour critiquer l'économie, en gardant à l'esprit la signification exacte de ce choix méthodologique. Il ne s'agit pas de décider que le libéralisme a raison et offre la meilleure vue du monde possible mais de dire que c'est le discours qui peut permettre d'articuler autour de lui une pensée des fondements. Faire du libéralisme le lieu à partir duquel nous pouvons choisir de construire l'économie autrement ne revient pas à lui donner une valeur ontologique ou morale. Du point de vue méthodologique, le libéralisme est un point d'appui qui permet de traiter le problème de la circularité et de la référence, sans que cela vaille reconnaissance des valeurs qu'il véhicule.

Choisir un langage ne veut pas dire renoncer à le critiquer. Simplement, pour construire une théorie, il faut partir de quelque chose. C'est bien à ce type de constat que la philosophie de Ludwig Wittgenstein nous convie sur des sujets d'une nature très différente : c'est finalement à partir des jeux du langage le plus commun que Wittgenstein peut poser des questions fondamentales, des questions que la logique ne lui permettait pas d'évoquer d'une façon aussi satisfaisante. S'en remettre à une axiomatique purement formelle est une option qui a pour effet de confisquer le débat entre experts. Or, plus encore pour l'économie que pour les mathématiques ou la physique, une appropriation

démocratique du débat doit être possible. Comme tout choix, celui du libéralisme comme langage naturel est donc critiquable mais la portée de ce choix ne doit pas être exagérée. L'essentiel est de partir d'un point pour le critiquer, ce point de départ ne servant en quelque sorte qu'à défricher le terrain qui sera par la suite exploré.

Néanmoins, le choix qui est fait ici va au-delà des questions de méthode et participe d'une volonté d'efficacité. Si l'économie peut être reconstruite différemment, il est en effet un domaine qui occupe une position spécifique : celui qui prendrait au mot les théories libérales telles que nous les avons exposées autour du libéralisme des origines. Que signifierait une économie qui serait effectivement et idéologiquement construite sur une base libérale et non pas seulement théoriquement ? À quoi ressemblerait l'économie si elle mettait réellement en œuvre les bases qu'elle est censée se donner : la richesse provient au moins autant du travail que du capital ; l'horizon de l'économie est un équilibre de long terme ; enfin, les outils de l'économie sont rationnels et non pas idéologiques ? Derrière tous ces aspects, on trouve, au travers notamment de la mise en valeur de la concurrence, l'idée que les positions des individus ne doivent pas être dominantes, car il n'est jamais légitime que certains aient un pouvoir démesuré sur d'autres.

En se positionnant sur le terrain même dont se réclame l'économie et en montrant que ce terrain pourrait aboutir à une construction radicalement différente de celle que nous connaissons, le recours au libéralisme vise enfin à faire en sorte que les

acteurs de l'économie prêter une oreille attentive à ces critiques. L'idéologie économique est aujourd'hui tellement puissante qu'elle réduit très facilement à néant toute contradiction : elle rejette en bloc comme déraisonnable et irréaliste toute recommandation qui n'est pas directement formulée dans son langage. Pouvoir être entendu suppose ainsi de se positionner sur le terrain dont se réclame l'économie plutôt qu'à l'extérieur.

Les questions ouvertes par une perspective constructiviste

Sur ces bases, il est possible de revisiter les fondations de l'espace économique, en partant de questions très ouvertes : de quoi traite l'économie, pour quoi faire et avec quels outils ? Cette simple triade du sujet, de l'objet et de l'outil permet déjà d'interroger le champ économique assez en profondeur.

Se demander quel est le sujet de l'économie, c'est poser tout d'abord que le sujet qu'elle s'est choisi peut être remis en question et enrichi. Il s'agit d'interroger la distinction qu'opère l'économie entre facteurs de production (capital, travail) et acteurs économiques (entreprises, particuliers, État). Il est en effet évident que beaucoup de choses se jouent dans la définition des sujets précis auxquels un domaine se consacre. Sous un certain angle, on peut même considérer que les questions de définition épuisent toutes les problématiques philosophiques.

Sans aller jusque-là, disons que se demander quelle est la différence entre le capital et le travail et si la pratique économique est cohérente par rapport à la distinction que la théorie établit entre ces deux termes peut conduire à une remise en cause assez profonde du champ économique. C'est en effet dans ce domaine qu'apparaissent les plus grandes différences entre les fondements théoriques du libéralisme et les réglementations capitalistes que nous pratiquons : les acteurs économiques que sont l'entreprise, le consommateur et l'État ne sont pas définis aujourd'hui selon un paradigme libéral mais en fonction d'a priori capitalistes. À certains égards, dès que l'on accepte cette définition des acteurs économiques, tout est joué : l'État ne produit pas de richesses, seules les entreprises en produisent, et les consommateurs ne sont qu'une forme de contrepartie passive de cette production. Revisiter les définitions des acteurs économiques pourrait donc ouvrir des perspectives radicalement différentes.

Se demander quel est l'objet de l'économie, c'est traiter un autre angle, à savoir celui de la perspective dans laquelle on mesure les performances des acteurs économiques. Le sujet premier, voire unique de l'économie tel qu'il nous est présenté dans le débat public revient de fait à mesurer la richesse et à prévoir son accumulation dans le futur proche. La manière dont nous mesurons effectivement cette accumulation au travers de la croissance du PIB constitue une première source d'interrogation, qui est dans l'air du temps.

Par-delà ces problèmes de mesure, la question qui se pose est de savoir si c'est la croissance dans

l'absolu qui intéresse le débat public et plus généralement la société. Quel est en effet l'objet économique pertinent dans des sociétés développées qui connaissent des niveaux de richesse importants accompagnés de niveaux d'insatisfaction individuelle eux aussi élevés ? Il n'est pas certain que l'accumulation de la richesse constitue toujours la référence à privilégier. La distribution de la richesse, entre catégories sociales mais aussi au niveau de la planète, est une autre référence possible. L'objectif serait alors de faire la part des choses entre les croissances qui distribuent la richesse et les croissances qui ne la distribuent pas, opposition que l'économie classique ne distingue pas et qu'un autre type de construction économique permettrait justement de différencier.

De façon plus générale encore, on est en droit de se demander si la perspective essentielle par rapport à laquelle l'économie doit s'orienter est celle de la croissance. Les entreprises se situent sur ce terrain qui leur permet de prévoir les débouchés de leurs nouveaux produits, mission que remplissent par ailleurs de façon relativement efficace les enquêtes marketing. Mais les citoyens ont-ils le même besoin ? Ne sont-ils pas au contraire en droit d'attendre de l'économie qu'elle situe sa perspective de façon globale, qu'elle s'oriente par rapport à un horizon qui soit soutenable au plan social et environnemental ? Arrêter de mesurer le succès économique à la seule aune de la croissance à court terme et resituer l'économie dans un équilibre de long terme, comme le libéralisme théorique nous invite à le faire, peut ouvrir là aussi de nouveaux horizons. Il n'y a en effet aucune raison pour que l'échelle selon

laquelle on mesure la performance en économie nous soit imposée sans possibilité de débat.

Se demander quel doit être l'outil de l'économie ressortit enfin à une question de méthode : quelle part donner à l'expert et au citoyen ? Si l'économie peut devenir le lieu de choix démocratiques éclairés, encore faut-il pouvoir assurer l'explication des enjeux complexes qui sont les siens. Dans cette perspective, l'objet de la science économique devrait être de formuler des alternatives, d'ouvrir des horizons, de choisir et non pas, comme le fait la prévision, de fermer le réel, y compris dans son devenir. C'est d'une science qui comprend les phénomènes en jeu dans le réel pour en faire évoluer le cours qu'ont besoin les citoyens. Le défi est alors d'arriver à conjuguer complexité des outils scientifiques et simplicité du débat démocratique. Quitter le terrain de la technique et se situer sur celui des principes peut être le moyen d'assurer ce double objectif et de réintégrer le citoyen dans le débat. Si la technique économique est difficile à appréhender pour ceux qui ne sont pas spécialisés dans la chose économique, les principes sur lesquels elle se fonde sont, quant à eux, accessibles à tous – Qu'est-ce que la richesse ? Comment la mesurer ? Comment la répartir ?

Ces idées peuvent sembler générales et utopiques. Comment serait-il miraculeusement possible, en ayant uniquement revisité les fondations de l'économie, de faire de celle-ci le lieu d'un débat démocratique portant sur des choix et, une fois ces choix réalisés, d'une mise en œuvre couronnée de succès ? Les difficultés majeures que

rencontrent les politiques économiques pour produire des résultats concrets posent en effet de sérieuses questions. Il n'est pas possible d'y répondre par la simple affirmation que ces échecs seraient dus au fait que les politiques et les économistes n'auraient pas produit leurs meilleurs efforts pour assurer la réalisation de leur programme.

La difficulté à passer du théorique au réel ressortit bien plus vraisemblablement à un problème de système. Une telle difficulté systémique pourrait-elle finalement relever de présupposés inadaptés ou d'un champ d'investigation mal positionné, d'un espace-temps trop étroit? Le simple fait de mettre en question la définition des acteurs économiques et la manière dont leurs performances sont mesurées pourrait-il suffire à changer de perspective et à passer d'une économie qui nous domine à une économie que nous maîtrisons? Étant donné toutes les contradictions que nous avons vues surgir dans le champ économique, cela n'aurait finalement rien de surprenant.

APRÈS LE CAPITALISME

Un questionnement de type philosophique sur l'économie ne débouche pas sur des interrogations générales et théoriques dont la portée concrète est réduite. Au contraire, une remise en cause des fondements de l'économie peut être l'occasion de changer l'angle de vue sous lequel les questions techniques sont abordées. Le simple fait de découper le réel autrement permet de concevoir un autre espace-temps économique.

De nouveaux horizons de travail se dégagent alors. Ils conduisent sur un terrain qui peut être aussi cohérent que celui auquel l'économie nous a habitués, tout en en bouleversant assez fondamentalement l'orientation. Construire le réel autrement, c'est en effet assembler la réalité différemment, autour d'acteurs repensés – l'entreprise et l'État – évoluant dans une perspective moins déterministe.

Les éléments qui suivent illustrent cette idée. Mais ils ne doivent pas être pris comme des préconisations. Il n'est en effet pas question de fermer l'horizon, de surimposer une idéologie à une autre. L'objectif est au contraire d'ouvrir le débat, de remplacer une réalité imposée par un ensemble de possibles entre lesquels la discussion doit permettre de choisir. C'est en ce sens que l'on pourrait se projeter après le capitalisme.

De l'entreprise

La question de la définition des acteurs économiques est absolument cruciale. Si l'on accepte le face-à-face que nous propose l'économie entre des entreprises créatrices de richesses et un État qui ne produit rien de mesurable, si l'on accepte que seul le capital génère de la valeur au sein des entreprises, le système économique dans lequel nous évoluons n'est que la suite logique de ces prémisses. Entre l'entreprise capitaliste et l'État redistributeur d'une richesse qu'il n'a pas créée, l'espace économique se dispose rationnellement selon le format que nous connaissons. Le libéralisme des origines offre pourtant un corpus qui permet de remettre radicalement en cause la manière dont l'économie découpe le réel entre différents acteurs. Prendre au mot ce libéralisme des origines pour assurer une neutralité de traitement entre le capital et le travail déplacerait l'axe

à partir duquel les décisions quotidiennes sont prises, changeant les comportements économiques de l'intérieur.

D'une certaine manière, le sort de nos économies se joue dans la définition que l'on retient de l'entreprise. À partir du moment où l'on admet la vision qui en est donnée au travers des règles comptables, alors la logique d'accumulation du capital et de perte de substance du travail doit naturellement continuer à se déployer. L'économie changerait toutefois d'orientation si l'entreprise était ce lieu neutre de combinaison des facteurs de production que promeut la théorie libérale et que décrivent les dictionnaires : « entreprise : organisation autonome de production de biens ou de services marchands¹ ».

Rien n'interdit en effet de repositionner l'entreprise en ce sens, de passer de l'entreprise capitaliste à l'entreprise libérale, qui traiterait sur un pied d'égalité le travail et le capital et reconnaîtrait une valeur au travail. Au contraire, le type de croissance fondé sur le capital humain et l'immatériel que nous connaissons nous y invite clairement. Et les mesures qui permettraient d'y parvenir ne sont pas hors de portée. Dans un certain sens, il suffirait pour ce faire de renoncer aux présupposés sur l'entreprise que nous avons intériorisés et de prendre au pied de la lettre la théorie libérale que nous sommes censés appliquer.

1. Le Nouveau Petit Robert.

Que les normes comptables peuvent reconnaître une valeur au travail dans l'entreprise

Les normes comptables, c'est-à-dire les règles qui servent à présenter les comptes des entreprises, sont très généralement considérées comme une question technique, un simple problème de comptable, qui n'intéresse ni l'économiste, ni le politique et encore moins le philosophe. Pourtant, ce sont ces normes qui déterminent ce qui va enrichir ou appauvrir une entreprise. Véritable grammaire universelle des entreprises, les normes comptables reposent sur des présupposés très forts dont la remise en cause ouvre la voie à un changement radical. Il s'agit en effet de compter autrement la richesse et donc de modifier ce par rapport à quoi les entreprises se déterminent.

C'est largement à ce niveau que se joue le statut du travail dans l'entreprise. Aujourd'hui, la comptabilité d'entreprise établit la valeur de l'entreprise du point de vue de l'actionnaire. Le choix de ce point de vue est fondamental et explique la différence de traitement réservée au travail et au capital : le travail et le salaire sont considérés dans les comptes comme une charge récurrente qui ne crée pas directement de valeur alors que le capital et le profit sont au cœur de la valeur de l'entreprise établie par son bilan, le capital y apparaissant comme une dette que l'entreprise a contractée à l'égard de ses actionnaires.

Sous cet angle, les normes comptables sont en parfaite contradiction avec la théorie libérale qui enseigne qu'il existe deux, voire trois facteurs de production, le capital, le travail et la terre, et que c'est la combinaison de ces facteurs qui crée de la valeur. Et nous avons vu que le théoricien fondateur du

libéralisme, Adam Smith, considérait même que seul le travail crée de la valeur, les autres facteurs de production n'étant là que pour accompagner sa division et la valeur ajoutée que génère cette division.

Les récents scandales financiers et la profonde évolution du travail salarié sont autant d'occasions de mettre un terme à cette contradiction. La médiatisation qui a entouré la découverte en 2001 de la manière dont l'entreprise Enron maquillait ses résultats a fait comprendre au grand public l'importance des normes comptables et a également conduit les responsables politiques à se pencher sur ces sujets. Au final, il en est clairement ressorti que les normes comptables ne sont pas immuables et qu'elles peuvent être modifiées assez rapidement au niveau mondial sans difficultés insurmontables¹.

Dans le même temps, l'évolution radicale du travail depuis que les principes comptables se sont sédimentés commence à susciter des interrogations. Les joueurs de football sont, par exemple, des salariés que leurs clubs aimeraient pouvoir afficher

1. L'évolution que connaissent actuellement les normes comptables internationales a eu pour point de départ la préoccupation technique d'homogénéiser les pratiques dans les différents pays. Mais elle a débouché sur une prise de conscience de l'importance de ces matières et de l'impact des disparités existant entre les différents pays. Le nouveau référentiel international qui en découle, à savoir les normes dites IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards), modifie assez largement les règles que les grandes entreprises doivent utiliser afin de donner une image fidèle de leur juste valeur. Inspiré par les règles américaines (US Gaap), ce référentiel est obligatoire pour les grandes entreprises européennes depuis 2005.

officiellement dans leur valeur et non uniquement dans leurs charges. De manière plus générale, qu'est-ce que la nouvelle économie, encore appelée économie de la connaissance, si ce n'est des entreprises qui reposent sur la créativité et l'inventivité de leurs équipes ? Qu'est-ce en effet qu'une start-up dans les biotechnologies sans ses chercheurs, son *capital humain* ? Les conseils financiers sont de plus en plus souvent amenés à tenir compte de ces facteurs immatériels lorsqu'ils procèdent à la valorisation d'une entreprise¹. Néanmoins, l'idée de faire évoluer les règles comptables elles-mêmes pour mieux prendre en considération l'apport des salariés dans les données financières de l'entreprise n'est pas à l'ordre du jour : les réglementations internationales n'ont pas bougé sur ce point.

Positionner différemment le travail au sein de l'entreprise, c'est-à-dire lui donner la place qu'il occupe de fait et que les règles financières lui dénie, ne serait pourtant pas complexe au plan technique. Cela passerait par la création d'un « actif salarial » qui matérialiserait le fait que le travail est un facteur de production et qu'il donne de la valeur à l'entreprise. Cet « actif salarial » trouverait sa

1. Cette prise en compte prend la forme d'un *goodwill* (une réévaluation d'actifs) qui vient s'ajouter au prix de l'entreprise calculé à partir de ses données financières. Il peut d'ailleurs dans certains cas s'agir d'un *badwill* (une dévalorisation de l'actif). Le *goodwill* peut être lié à la qualité de l'encadrement, au savoir-faire technologique des salariés, à tout un ensemble d'éléments jugés subjectifs représentant en fait la valeur du « capital humain de l'entreprise ». D'une manière générale, le *goodwill* correspond à divers éléments non comptables qui conduisent l'acquéreur d'une entreprise à accepter un prix d'achat supérieur à sa valeur nette comptable.

contrepartie dans un « passif social » qui mettrait en lumière ce que les salariés ajoutent à l'entreprise et les droits qu'ils ont ainsi à participer à sa gestion. Le travail resterait une charge pour l'entreprise dans le compte de pertes et profits, mais il serait également l'un des éléments de sa valeur telle qu'elle est retracée par son bilan. Cela signifierait que l'on complèterait l'équation « plus de travail = moins de profits » par l'équation « plus de travail = une entreprise qui a plus de valeur ».

Les comptes des entreprises sont constitués de notions qui permettraient parfaitement d'accueillir une telle valorisation du travail. On peut citer en particulier les « actifs immatériels » qui sont au cœur de l'économie de la connaissance et qui regroupent les brevets, les logiciels informatiques, les marques et les fonds de commerce. Ils se définissent de manière générale comme des avantages économiques futurs pour l'entreprise, identifiables et valorisables. Si les comptes des entreprises n'étaient pas constitués dans la seule perspective de l'actionnaire, le travail, qui génère bien des avantages économiques futurs pour l'entreprise, avantages que l'on peut valoriser et identifier, devrait naturellement en faire partie. Le contrat de travail ne donne évidemment pas à l'entreprise un droit de propriété sur le salarié mais il lui confère un droit identifiable sur le travail de ce dernier. Il implique la réalisation d'une activité qui va contribuer dans la durée à la valeur ajoutée de l'entreprise et qui a une valeur économique identifiable et positive. Il est ainsi parfaitement possible d'inscrire un actif salarial dans la valeur de l'entreprise sans déposséder les salariés de leur liberté, au demeurant fort mise à

mal par le chômage. Il faudrait pour ce faire qu'un accord international intervienne pour repenser la place du travail dans le corpus financier.

Cet actif salarial pourrait, par exemple, être calculé sur la base des contrats de travail des personnels suffisamment intégrés à l'entreprise pour constituer une partie de son identité¹. Les normes comptables permettent bien de valoriser la clientèle de l'entreprise ; on ne voit pas pourquoi elles interdiraient de reconnaître la valeur de la main-d'œuvre et notamment le fait que les salariés stables apportent à l'entreprise quelque chose de plus que des salariés non formés à ses techniques et sans connaissance de sa culture. C'est là un avantage économique au moins aussi important pour l'entreprise que les logiciels qu'elle achète ou le fonds de commerce qu'elle a constitué. Ceci permettrait de matérialiser au plan financier l'apport spécifique des salariés de longue durée et pourrait inciter à recourir de façon moins marquée au travail précaire.

Le corollaire de l'actif salarial consisterait à inscrire au passif de l'entreprise, c'est-à-dire dans ses dettes, un passif social. Il représenterait une part des fonds propres de l'entreprise, au même titre que son capital, à côté du passif circulant, correspondant à sa dette à court terme.

1. L'actif salarial pourrait par exemple reposer sur les salaires des personnes en contrat à durée indéterminée depuis plus de 3 ans dans l'entreprise. Au plan technique, il pourrait correspondre à un droit très particulier reconnu par le contrat de travail : celui du préavis de trois mois que le salarié doit à son entreprise quand il décide de la quitter.

Il existe d'ores et déjà des formes de reconnaissance de la valeur apportée par le travail dans certains types de sociétés, qu'il s'agisse des coopératives ou encore des sociétés de journalistes qui possèdent une partie du capital de certains périodiques. Mais il s'agirait d'aller plus systématiquement dans ce sens, pour en faire un principe applicable à l'entreprise de façon générale, quel que soit son secteur d'activité¹.

L'idée qu'il pourrait revenir à l'entreprise de reconnaître la valeur du travail dans ses propres comptes peut choquer si elle est assimilée au fait que les salariés deviendraient une partie du patrimoine de l'entreprise. Mais reconnaître un actif immatériel

1. L'« actif salarial » représenterait une forme majeure d'actif incorporel des entreprises, à côté des licences, des marques, des brevets, des logiciels et des fonds de commerce qui rentrent dans cette catégorie, et des actifs corporels représentés par les immeubles, les usines, les machines. Selon la définition donnée par le *mémento comptable* Francis Lefebvre, « un actif incorporel est un droit identifiable ayant une valeur économique positive ». Les bilans simplifiés ci-dessous donnent une illustration de ce que signifierait ce genre de notion pour le bilan des entreprises.

Bilan sous sa forme actuelle

Actif		Passif	
Immobilisations	100	Fonds propres (dont capital)	75 50
Actif circulant	50	Dettes	75
Total	150	Total	150
Valeur de l'entreprise par l'actif net :			75

**Bilan avec actif salarial
et passif social**

Actif		Passif	
Immobilisations dont actif salarial	130 30	Fonds propres dont passif social	105 30
Actif circulant	50	Dettes	75
Total	180	Total	180
Valeur de l'entreprise par l'actif net :			105

Dans le nouveau référentiel, la valeur de l'entreprise a augmenté de plus de 25 % grâce à la prise en compte du travail dans son patrimoine. Le passif se répartit désormais de la façon suivante : 50 % pour les détenteurs du capital, 30 % pour les salariés et 20 % pour les créanciers à long terme.

lié au travail des salariés ne revient pas à faire des salariés eux-mêmes une possession de l'entreprise. Il s'agit simplement de valoriser le droit correspondant au contrat de travail : lorsqu'il signe son contrat de travail, le salarié s'engage à réaliser certaines prestations. C'est la contrepartie de ce contrat de travail et non pas la personne même du salarié qui figurerait ainsi au bilan de l'entreprise. La notion d'actif immatériel sert justement à valoriser ce type de droits, qui n'ont pas de support physique.

La création d'un actif salarial ne déboucherait donc pas sur une nouvelle forme d'aliénation du travail. Elle présenterait au contraire un double avantage : au travers de l'«actif salarial», la valeur de l'entreprise dépendrait positivement du travail utilisé ; au travers du «passif social», une assise serait donnée à l'implication des salariés dans la gouvernance des entreprises. L'«actif salarial» n'aurait pas d'effet sur les bénéfices de l'entreprise, ni sur la valeur de l'entreprise calculée à partir de ses bénéfices, mais il augmenterait la valeur de l'entreprise établie à partir des données comptables. L'emploi entrerait ainsi en positif dans le calcul d'une donnée financière. Or cette valeur est la plus solide : certifiée par les commissaires aux comptes, elle correspond à la juste valeur des entreprises que les nouvelles normes cherchent à promouvoir. Le fait que le facteur travail constitue sous certaines conditions une valeur pour l'entreprise permettrait ainsi d'orienter différemment les décisions des entrepreneurs en matière d'emploi, en se plaçant sur leur propre terrain¹.

1. Le calcul de la valeur d'une entreprise a une importance au moment de la vente de l'entreprise ou de son rapprochement

La question du pouvoir dans l'entreprise apparaîtrait alors sous un jour différent : s'il devenait clair que les salariés d'une entreprise sont une partie de sa valeur, si ceci était matérialisé par un « actif salarial » et un « passif social », la démocratie dans l'entreprise pourrait être perçue autrement. Le passif social fournirait une assise à la présence de salariés dans les conseils d'administration sans qu'ils aient besoin pour ce faire d'être actionnaires au sens traditionnel du terme.

Cette question de la démocratie dans l'entreprise est capitale. Elle figurait d'ailleurs en très bonne place dans le programme mis en œuvre par la gauche française après mai 1981 : elle a permis l'entrée des salariés dans les conseils d'administration des entreprises publiques et la création de comités d'entreprise dans les grands établisse-

avec une autre puisqu'il faut alors déterminer les parts respectives de chaque entité. Mais il est également important dans la vie courante des sociétés pour établir combien elles peuvent emprunter pour investir, de quel niveau de crédit de trésorerie elles peuvent disposer ou enfin pour estimer le cours de leur action. La juste valeur des entreprises serait modifiée par la prise en compte d'un « actif salarial » et une des composantes de cette valeur augmenterait parallèlement à l'augmentation de l'emploi stable. Un recours plus important au travail continuerait de peser sur les bénéficiaires et sur la valeur de l'entreprise calculée à partir de ses bénéfices futurs. Mais l'actif salarial augmenterait l'actif de l'entreprise et sa valeur calculée à partir de son actif net.

On peut également imaginer que l'actif salarial ait un effet direct sur les résultats. L'actif salarial ne proviendrait pas d'une réévaluation d'actifs sans contrepartie au compte de résultat mais de la comptabilisation directe au bilan de certaines dépenses liées à la masse salariale, les dépenses de formation par exemple. C'est à cette idée que se réfèrent généralement les travaux sur le *capital humain*.

ments privés. L'objectif était de donner aux salariés, via leurs syndicats, un droit de regard sur la situation économique de leur entreprise et d'ouvrir la voie à une gestion plus participative. Cette préoccupation a été largement occultée depuis. Or, si l'on s'en tient aux fondamentaux de l'économie, c'est au niveau des décisions de chaque entreprise que se détermine le cours général de l'économie. Faire entrer les salariés en tant que tels dans les conseils d'administration, les associer à la gestion des entreprises serait un vecteur de changement très puissant pour les chefs d'entreprise mais aussi pour les syndicats. Ces derniers pourraient en effet dépasser la logique de contestation dans laquelle la situation actuelle les cantonne peu ou prou.

À défaut, nous assistons à un mouvement contraire : on demande de plus en plus fréquemment aux salariés de devenir des capitalistes en achetant des actions de leur entreprise. Tout se passe comme si les salariés avaient besoin de posséder une partie du capital financier de leur entreprise pour avoir un droit sur elle. Par rapport à ce que les gestionnaires de fonds recommandent en général à leurs clients – diversifier leurs risques –, cela relève de l'aberration car le salarié est conduit à placer tous ses revenus dans le même panier : si l'entreprise se porte mal et le licencie, le salarié perdra dans le même temps les revenus de son travail et ceux de son capital, puisque la valeur des actions chutera du fait de la crise financière traversée par l'entreprise.

Accorder effectivement une valeur financière au travail dans l'entreprise ne conduirait donc pas à

une nouvelle forme d'aliénation moderne, une aliénation comptable du capital humain, mais déboucherait au contraire sur la reconnaissance de la place des salariés dans leur entreprise. Le fonctionnement des entreprises en serait modifié de l'intérieur et pourrait se rapprocher plus naturellement de ce que le libéralisme, à la différence du capitalisme, promet : le plein emploi.

C'est autour de ce genre d'idées que se joue la différence entre l'entreprise capitaliste que nous connaissons et celle que nous décrit le libéralisme théorique. Si l'entreprise est un lieu de production capitaliste, alors le salarié ne saurait constituer une part de sa valeur sans choquer. Sur ce plan, ceux qui critiquent le capitalisme rejoignent les capitalistes eux-mêmes car pas plus qu'eux ils ne proposent de revisiter les principes comptables, qui restent ainsi en dehors du champ du débat politique. Si l'entreprise est le lieu du capital, alors les chefs d'entreprise ont fondamentalement raison de limiter le recours au travail qui les appauvrit sans jamais les enrichir. Mais qui dit ce qu'est l'entreprise ? Ce genre de question mériterait à l'évidence débat. Ce sujet ne doit pas être laissé à la seule appréciation des experts comptables, profession au demeurant fort respectable. Décider, y compris au niveau mondial, ce qui enrichit les entreprises et ce qui les appauvrit ressortit à des choix de société que le débat politique devrait justement permettre d'effectuer.

En revenir aux fondements de la théorie libérale et distinguer fortement ce qui sépare le libéralisme du capitalisme ouvre un espace pour repenser concrètement l'entreprise et ce qu'elle

est. L'entreprise libérale, c'est en théorie un lieu de rencontre des facteurs de production. Un « lieu de rencontre » n'équivaut pas à un lieu de détente où tout est idéal, mais cela signifie que le capital et le travail y jouent un rôle positif, sur le même pied, voire avec une certaine préférence pour le travail. Sa valorisation comptable pour en faire réellement un facteur de production devient alors non seulement possible mais nécessaire.

Que l'État peut traiter équitablement le travail et le capital dans l'entreprise

La préférence pour le capital au sein des entreprises n'est pas uniquement le fait des normes comptables ; elle est également liée à l'action de l'État, d'un État dont nous avons décrit les présupposés capitalistes. Assurer une neutralité de traitement entre le capital et le travail au sein des entreprises suppose donc également d'interroger les politiques publiques et de voir s'il est possible de mettre fin à la préférence pour le capital qu'elles contribuent à organiser. Aujourd'hui, pour un salaire qui coûte 100 à une entreprise, le salarié perçoit 62 après le retrait des cotisations sociales et il lui reste 35 après impôts. Pour un capital qui donne un revenu de 100, le revenu final qui restera après prise en compte de toute la fiscalité sera de 61. Le financement de la protection sociale et des activités publiques pèse donc quasiment deux fois plus sur le travail.

Si l'on s'en tient à la fiscalité au sens strict, hors prélèvements sociaux, les revenus tirés du travail

sont déjà plus imposés que les revenus tirés du capital¹. Selon les calculs de la Commission européenne, le taux implicite d'imposition des revenus du travail en France en 2001 était de 43,3 % et celui des revenus du capital de 39,1 % ; ces taux étaient respectivement de 37 % et 29,8 % en moyenne dans l'Union européenne. Certains pays ont toutefois des taux de prélèvement sur le capital et sur le travail comparables (Espagne, Pays-Bas), voire des prélèvements sur les revenus du capital supérieurs à ceux qui sont pratiqués sur le travail (Royaume-Uni, avec un taux de prélèvement sur les revenus du capital de près de 10 points supérieur à celui des revenus du travail). Rien n'interdit donc a priori de positionner la fiscalité de sorte qu'elle ne privilégie ni les revenus du travail ni ceux du capital.

Lorsqu'on tient compte des cotisations sociales, l'écart entre la France et les autres pays européens se creuse. Les cotisations sociales représentent 38 % du coût total de la main-d'œuvre en France (cotisations salariales et patronales confondues), contre 29,3 % en Europe en moyenne. Or les cotisations sociales ne sont perçues que sur les salaires et non sur les revenus tirés du capital. Le mode de financement choisi par la France pour la protection sociale pénalise largement le développement du travail salarié dans l'entreprise. La contribution sociale généralisée (CSG) a été conçue comme un moyen de remédier en partie à ce biais très puissant mais elle est loin d'être généralisée et le taux appli-

1. Source : *La Concurrence fiscale et l'entreprise*, 22^e rapport au président de la République du Conseil des impôts, *Journaux officiels*, 2004.

cable sur les revenus des capitaux reste inférieur à celui qui est pratiqué sur les revenus du travail.

Il serait en théorie parfaitement possible de faire porter la charge des affaires communes de façon équitable sur le travail et sur le capital. Au plan technique, il suffirait que les taux d'imposition du travail et du capital soient alignés et que la protection sociale soit financée par une contribution sociale réellement généralisée et au même taux sur les revenus du travail et du capital. Le niveau de revenus tiré du capital et du travail après prise en compte de tous les prélèvements obligatoires deviendrait équivalent alors qu'il est presque aujourd'hui dans un rapport du simple au double. L'alignement des niveaux de prélèvement sur le travail et sur le capital ferait en quelque sorte disparaître la question du coût trop élevé du travail en France, puisque celui-ci baisserait fortement pour rejoindre celui de ses partenaires européens.

La France se positionnerait alors défavorablement par rapport à ses partenaires en matière de prélèvements sur les revenus du capital, mais faire un tel choix n'est pas impossible : nous ne voyons aujourd'hui aucun inconvénient à pratiquer des prélèvements sur les revenus du travail de près de 20 points supérieurs à ceux du Royaume-Uni, pourquoi n'accepterions-nous pas des prélèvements sur les revenus du capital de 5 points supérieurs à ceux que les Britanniques pratiquent ? La faible imposition des revenus tirés du capital est généralement justifiée par la mobilité des capitaux et la nécessité d'assurer l'attractivité du territoire. Toutefois, la différence entre le capital et le travail a tendance à s'estomper, les travailleurs, notamment

ceux qui sont jeunes et aisés, étant de plus en plus mobiles. D'autre part, le facteur fiscal n'est pas l'élément principal que les entreprises prennent en compte dans leurs choix d'implantation, comme le soulignent les analyses du Conseil des impôts sur la concurrence fiscale et l'entreprise. Les niveaux effectifs d'imposition sont d'ailleurs souvent très difficiles à établir à l'avance. La France a, par exemple, un taux d'imposition sur les bénéficiaires des sociétés qui se situe dans le haut de la fourchette européenne, mais si l'on examine ce que les entreprises paient en réalité comme impôt sur les bénéficiaires, on voit que la France se positionne dans la moyenne européenne. Il existe en effet un ensemble de dispositifs qui permettent de réduire sensiblement la charge fiscale pour les entrepreneurs. La France habille donc mal un régime d'imposition sur les sociétés qui n'est pas défavorable¹. On peut également noter qu'un certain nombre de pays réputés soutenir l'esprit d'entreprise, comme le Royaume-Uni, pratiquent des taux d'imposition des revenus du capital particulièrement élevés. Enfin, il n'est pas ici question d'augmenter le niveau global de ce que les entreprises versent au titre de la solidarité mais d'en répartir le coût différemment, selon des modes de calcul qui ne pénaliseraient pas le travail².

1. Une politique fiscale spécifique pourrait par ailleurs tenir compte des capitaux les plus volatils et prévoir des régimes particuliers les concernant.

2. Globalement, les sommes prélevées au titre de la protection sociale sur l'ensemble des entreprises ne seraient pas modifiées. En changeant l'assiette sur laquelle on calcule les prélèvements

Au total, si le mode de financement de la sphère publique était plus neutre, alors le coût du travail pour les entrepreneurs serait plus bas et le coût du capital plus élevé. Le choix entre capital et travail serait moins biaisé et les entreprises pourraient rationnellement choisir d'accroître leur main-d'œuvre pour développer leur production alors qu'aujourd'hui elles ont effectivement tout intérêt à produire en réduisant leurs effectifs.

Il ne s'agit en aucun cas de dire que la protection sociale devrait être revue à la baisse, bien au contraire, il s'agit simplement de pointer du doigt le fait que les principes qui ont été retenus pour financer cette protection sociale aboutissent à des situations paradoxales. À force de refuser d'examiner les problèmes que pose le mode de financement de la protection sociale, ce sont les prestations sociales elles-mêmes que l'on finit par fragiliser¹.

Cette neutralité de traitement ne se limite pas aux aspects financiers. Elle s'étend aussi aux aspects juridiques, dont la doctrine économique enseigne qu'ils ont une importance décisive pour les entreprises. Il est beaucoup question de la rigidité du droit du travail en France, qui serait à l'origine de la faible propension des employeurs à employer. On

sociaux, on en modifierait en revanche la répartition entre entreprises : les secteurs de main-d'œuvre seraient moins taxés et les secteurs fortement capitalistes le seraient plus. Une telle réforme devrait donc être expliquée et ses effets étalés dans le temps.

1. À ce titre, on peut également signaler qu'en France plus on licencie, moins on paie de cotisations chômage, situation qu'il ne serait pas difficile de corriger. On peut encore noter que l'État consacre des sommes de plus en plus importantes à ce qu'il est convenu d'appeler «le traitement économique du chômage», dont

parle moins de la réelle flexibilité de ce droit d'une extrême complexité et toujours remis en chantier. Or ce que l'économie valorise, et tout particulièrement quand il s'agit des choix d'implantation, c'est la clarté et la prévisibilité des règles auxquelles les entreprises seront soumises. Cela a été assez largement pris en compte pour le droit financier : le droit des sociétés bouge peu et l'imposition des sociétés n'est pas alourdie, à moins qu'il n'y ait de très fortes pressions financières pour le faire.

Il n'y a aucune raison de ne pas faire prévaloir les mêmes préoccupations pour le travail, dès lors que l'on admet que la richesse de l'entreprise repose tout autant sur le capital que sur le travail. L'extrême complexité dont l'administration entoure l'acte d'embauche est un facteur supplémentaire de différenciation entre le travail et le capital au sein des entreprises. Employer quelqu'un est bien plus difficile au plan administratif que créer une entreprise¹. Sur le terrain du droit, des moyens simples

l'objectif est de baisser le coût du travail pour les entreprises en leur accordant des exonérations de cotisations sociales. L'État apporte ainsi un financement public pour diminuer les charges des entreprises et augmenter leurs bénéfices. Mais il pourrait faire des choix moins onéreux et tout aussi efficaces : puisqu'il fixe l'impôt sur les bénéfices, il pourrait apporter ce type d'aide via une baisse du taux d'imposition sur les bénéfices. Le simple fait qu'une aide soit apportée sous forme de baisse de charges ou de réduction d'impôt change tout pour une entreprise : sous forme de réduction d'impôt, elle augmente directement et à l'euro près le bénéfice de l'entreprise ; sous forme de baisse de charges, elle ne l'augmente qu'indirectement et avec un effet amortisseur. Pour une même efficacité, l'État pourrait consentir des aides qui lui coûteraient beaucoup moins.

1. Pour une association, pour une petite entreprise, employer une personne, c'est souvent recevoir des courriers comminatoires

permettraient de faire en sorte que le travail ne soit pas systématiquement moins bien traité que le capital et puisse lui aussi bénéficier d'un environnement stable et prévisible. Pour les petites entreprises, en effet, la complexité du droit social et son instabilité sont de très réels obstacles à l'embauche. Tout comme les salariés, les petites entreprises ne peuvent connaître tous les aspects du droit du travail, que seuls les grands groupes et des cabinets spécialisés sont en mesure de dominer.

Certes, les entrepreneurs ne se manifestent en général pas sur ce terrain mais plutôt sur celui de la flexibilité du droit du travail. Pourtant, s'ils étaient cohérents avec des fondements libéraux, ils devraient plaider pour un droit stable et prévisible, quel que soit le domaine concerné, qu'il s'agisse du droit financier ou du droit social. Si l'on se situe dans un schéma non plus capitaliste mais libéral, céder aux pressions de court terme des entrepreneurs sur le terrain de la flexibilité du droit social n'est pas un facteur d'attractivité pour la France.

Sur tous ces aspects – une fiscalité défavorable, des cotisations sociales pénalisantes, un droit en perpétuel changement, des procédures d'une grande complexité –, les entrepreneurs se comportent aujourd'hui de façon rationnelle lorsqu'ils

des caisses de Sécurité sociale auprès desquelles l'employeur est présumé fraudeur. Même en ayant recours à un tiers de confiance qui établit les fiches de paie, calcule les cotisations et les acquitte, on prend le risque de recevoir des commandements de payer des administrations sociales qui ne font pas le lien avec ce que vous avez payé via cette structure tierce ou qui ne l'ont pas habilitée dans certains départements.

choisissent de ne pas embaucher. La préférence des entreprises pour le capital est le fruit de calculs qui ont un réel fondement économique : un investissement productif permettant de réduire la main-d'œuvre a de grandes chances d'être avantageux ; l'absence d'embauche d'un salarié pour remplir un service qui fait pourtant l'objet d'une demande ne sera à l'inverse pas sanctionnée. La manière dont les règles économiques se sont sédimentées induit automatiquement les comportements de défiance vis-à-vis du travail auxquels nous assistons.

La révision des normes comptables et un positionnement différent des politiques publiques sont des instruments puissants pour constituer l'entreprise autrement. L'enjeu est qu'il devienne rationnel pour les chefs d'entreprise d'embaucher lorsqu'ils se développent. Assurer une neutralité de traitement entre le capital et le travail – notion si chère aux économistes libéraux – permettrait aux chefs d'entreprise de choisir librement et rationnellement entre les deux facteurs de production. Le capital ne serait plus systématiquement privilégié : un droit et des procédures stables et simples, une fiscalité équitable entre le travail et le capital modifieraient les comportements économiques de l'intérieur.

Ce type de raisonnement peut être appliqué à d'autres domaines également structurants pour l'avenir de nos sociétés, et en particulier aux questions liées au développement durable et à la protection de l'environnement : matérialiser un passif environnemental dans les comptes d'une entreprise permettrait de faire en sorte que son comportement en matière de développement durable ait une incidence financière non pas pour la collectivité mais

pour cette entreprise. On ne peut que se féliciter de l'évolution qu'initie à ce titre la comptabilisation des droits à émettre des gaz à effet de serre. La question des normes comptables – la grammaire financière des entreprises – est donc un lieu à partir duquel on peut proposer de construire l'économie de façon différente. Il ne s'agit pas de quitter le terrain économique mais justement de l'investir de valeurs qui sont essentielles pour la richesse – entendue cette fois au sens large – de nos sociétés.

Le statut de l'entreprise est l'une des questions majeures qu'une interrogation de type philosophique permet de poser de façon nouvelle. L'enjeu n'est pas tant de réhabiliter l'entreprise par principe que de pouvoir se la réapproprier : l'entreprise n'est pas cet extérieur qui produit de la richesse en dehors de nous et qui nous contraint mais la forme d'organisation de la production que nous pratiquons. Partant de là, elle n'apparaît plus inéluctablement comme le lieu de déploiement du capital et d'asservissement du travail ; il devient possible de la concevoir comme l'espace où les facteurs de production se conjuguent.

Ce repositionnement de l'entreprise modifierait de l'intérieur les décisions économiques qui y sont prises quotidiennement. Changer notre vision de l'entreprise pour passer de l'entreprise capitaliste à l'entreprise libérale ne relève donc ni de la belle âme ni de l'utopie. Cela passe simplement par d'autres règles de fonctionnement aussi rationnelles et justifiées que celles que nous pratiquons, pour ne pas dire plus rationnelles et justifiées, car plus proches de ce que la théorie économique prétend être.

De l'État

Si les entreprises reconnaissent une valeur au travail, elles assureraient elles-mêmes une forme de distribution de la richesse plus équitable. La question du partage de la richesse pourrait ainsi se poser en amont du processus économique, là où ses règles financières se formalisent. Mais on est également en droit de se demander si l'entreprise est bien le seul lieu de création de richesses, richesses que l'État se contente de re-répartir en restant lui-même extérieur à la sphère économique.

Une deuxième série d'interrogations sur la topographie économique s'ouvre alors, qui a trait au statut des activités publiques : l'importance des activités publiques dans l'économie contemporaine et la manière dont elles sont conduites ne devraient-elles pas inciter à repenser le statut de l'État ? L'État est-il toujours un acteur économique radicalement différent de l'entreprise, c'est-à-dire non

producteur de valeur ? La simple remise en cause de ce présupposé permettrait de considérer l'État comme un acteur légitime, également producteur de valeur et de richesses et modifierait à nouveau profondément le paysage économique dans lequel nous évoluons. Or il n'est pas difficile de faire voler en éclats ce présupposé, autour de ses trois points d'accroche principaux : l'importance accordée à la réduction des prélèvements obligatoires, le faible intérêt économique des missions remplies par l'État et, surtout, le fait que l'entreprise serait mieux armée pour les assurer.

Que les prélèvements obligatoires n'ont pas de sens en dehors de ce qu'ils financent

Depuis une trentaine d'années, la puissance publique a intériorisé le fait qu'elle ne produit pas elle-même de richesses et elle considère que la réduction de sa puissance est sa perspective d'avenir : l'État ne s'attribue pas une importante valeur économique. Le développement de la logique capitaliste s'est largement fait autour de l'État et de sa volonté de désengagement, après les années de reconstruction à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Cette recherche du moins d'État se revendique du corpus libéral, selon une lecture dont nous avons vu qu'elle est particulièrement réductrice, l'État des théoriciens libéraux étant beaucoup moins « peau de chagrin » que ce que la vulgate économique laisse entendre.

Si le désengagement de l'État s'impose néanmoins, c'est d'abord parce que la probléma-

tique de la réduction des prélèvements obligatoires fait écran et occupe l'essentiel du débat public. Avec un niveau de prélèvements obligatoires de 43,4 % en 2004, la France fait office de « mauvais élève » de la classe européenne, avec la Suède notamment, dans une classe européenne qui est elle-même un « mauvais élève » au niveau mondial, par rapport aux États-Unis et au monde en développement.

L'idée que la baisse des prélèvements obligatoires est une politique en soi signifie que les dépenses financées par ces prélèvements n'ont pas d'intérêt, ou à tout le moins qu'elles seraient mieux gérées si autre chose qu'une puissance publique les assurait – autrement dit une entreprise. Il faut bien voir que le niveau des prélèvements obligatoires n'a de sens que si l'on tient compte de ce qu'ils servent à financer : en France, les prélèvements obligatoires financent la quasi-totalité des dépenses d'éducation, une part qui demeure essentielle des dépenses de santé et le revenu principal des personnes ayant atteint l'âge de la retraite ; aux États-Unis, à l'inverse, ces activités sont largement financées par la sphère privée. Compte tenu de ces choix différents, il est tout à fait normal que le niveau des dépenses publiques soit beaucoup plus élevé en France qu'aux États-Unis : le contraire signifierait que la France consacre moins d'argent que les États-Unis à éduquer les jeunes, à soigner les malades et à assurer un revenu aux personnes âgées.

Si l'on compare la part de la richesse globale effectivement consacrée aux domaines jugés prioritaires en France et aux États-Unis, les données sont d'ailleurs assez équilibrées : la France consacre une part de sa richesse un peu plus faible que les États-

Unis à ses activités de recherche, d'éducation et de santé¹. Si l'on se cantonne aux seules dépenses des administrations et à leur coût pour la collectivité, l'ensemble des pays développés se situe dans des fourchettes relativement comparables : les dépenses des administrations représentent autour de 20 % du PIB et la France n'occupe pas particulièrement la première place. Ce qui modifie totalement les comparaisons, c'est le mode de financement choisi pour la protection sociale : il fait plus appel à l'assurance privée dans les pays anglo-saxons et entre dans la part du PIB gérée par la sphère privée ; il repose sur des cotisations sociales dans les pays d'Europe continentale et apparaît ainsi dans la part du PIB gérée par la sphère publique.

Baisser le niveau des prélèvements obligatoires pour atteindre celui des États-Unis sans changer le mode de financement des activités gérées par l'État en Europe aboutirait à consacrer une part bien moindre de la richesse européenne aux jeunes, aux malades et aux personnes âgées que dans ce pays. Le poids des prélèvements obligatoires ne peut donc justifier à lui seul la réduction des dépenses

1. Les dépenses d'éducation représentaient 6 % du PIB en France en 2001, soit moins qu'aux États-Unis qui y consacraient alors 7,3 % de leur PIB ; les dépenses de recherche et de développement représentaient 2,2 % du PIB en France en 2001 contre 2,8 % aux États-Unis ; les dépenses de santé, 9,7 % du PIB en France contre 14,6 % aux États-Unis en 2000. Ces statistiques peuvent être lues dans deux sens : soit la France rend le même service ou même un meilleur service que les États-Unis à un moindre coût, soit elle rend effectivement un service moins large. Dans les deux cas, ce n'est pas ce type de discours qui nous est présenté, le débat public mettant surtout en avant le fait que notre pays consacre trop de richesses à ces secteurs.

publiques. Situé hors de son contexte, ce débat est même particulièrement dangereux.

Que les missions de l'État ont une valeur économique croissante

Le deuxième argument utilisé pour justifier le désengagement de l'État a trait aux missions qu'il assure. La stratégie du moins d'État est héritée d'une pensée selon laquelle les activités publiques seraient improductives. La réduction de la sphère non marchande est généralement présentée comme un adjuvant de la croissance permettant d'augmenter notre potentiel de croissance à long terme : faire maigrir l'État serait un moyen d'enrichir plus vite le pays.

Pourtant, les théories économiques ne sont pas aussi claires que le sous-entend cette logique : la théorie classique qui promeut ce raisonnement situe sa perspective essentiellement dans le long terme ; à court terme, des effets plus cycliques et de nature keynésienne sont réputés continuer de jouer. Ainsi, même s'il était vrai, selon la théorie classique, que la réduction des dépenses publiques augmente notre potentiel de croissance à long terme, l'effet d'un tel désengagement est récessif à court terme.

Or la pensée libérale s'est sédimentée à une époque où l'on n'imaginait pas la place qu'allaient prendre les activités publiques. Cette place, prépondérante dans les pays européens, confère aux États une capacité d'entraînement pour l'ensemble de l'économie qui va vraisemblablement au-delà du

court terme. Lorsque la doctrine consistant à réduire la place de l'État est mise en pratique, cet effet d'entraînement joue vers le bas, du moins à court terme. Si l'on prend la théorie économique au mot et si l'on considère la puissance publique comme un acteur économique comparable aux autres, le fait que les pouvoirs publics cherchent à limiter leur production doit avoir un effet récessif sur la croissance et l'emploi. Cet effet sera d'autant plus structurel que la puissance publique représente, toutes composantes confondues, plus de 50 % de la production nationale.

Les années à venir constituent à ce titre une zone de risque pour la France au travers d'un sujet dont l'importance n'est pas clairement perçue : celui de l'emploi public. Le départ à la retraite de la génération du baby-boom est communément considéré comme une occasion de réduire fortement l'emploi public sans générer d'importants conflits sociaux directs. Les « insiders », les actuels salariés du secteur public, ne seront en effet pas concernés et les « outsiders », ceux qui auraient eu vocation à être recrutés dans la fonction publique, ne seront pas conscients des emplois potentiels qui leur auront ainsi été interdits. La thématique de la baisse des prélèvements obligatoires que permettra une réduction du nombre de fonctionnaires risque de faire écran et de masquer le problème posé par la réduction de l'emploi public sur le marché du travail¹.

1. Cette question mérite d'autant plus d'être posée que la puissance publique doit par ailleurs financer le chômage massif auquel son comportement apporte une assise supplémentaire. Dans le même temps que la part d'emploi public se réduisait, les

Mais il est surtout tout à fait paradoxal que le désengagement de l'État se manifeste à un moment où la croissance économique est unanimement attendue de secteurs qui sont justement gérés par la sphère publique : les services aux personnes (services aux personnes âgées, services de santé) ou encore les activités de très haute technologie (recherche avancée, biotechnologies, technologies de l'information et de la communication). La stratégie de croissance que se sont donnée les pays européens lors du sommet de Lisbonne est axée sur ces domaines, en particulier autour de l'idée de porter à 3 % du PIB l'effort de recherche et de développement de la zone européenne pour en faire l'économie de la connaissance la plus avancée, dotée de services à la personne de haut niveau. C'est cette stratégie qui est censée permettre à l'Europe d'assurer une croissance et une compétitivité plus élevées que celles des autres zones. Or les créneaux considérés comme décisifs pour la croissance européenne à long terme sont des activités massivement gérées par les États, qui cherchent par ailleurs à limiter la croissance de leur activité, faute d'arriver à réduire effectivement leur part dans la production nationale. Si l'Union européenne pense pouvoir

dépenses publiques consacrées à lutter contre le chômage ont été multipliées par 7, passant de 10 milliards d'euros en 1980 à 74 milliards d'euros en 2003. Enfin, au moment où un renouvellement aussi important de la fonction publique est en vue, la question de savoir si l'État peut participer de politiques sectorielles qu'il promeut par ailleurs mériterait elle aussi attention (emploi des jeunes et des seniors, notamment). Ne pas réduire le débat sur la fonction publique à la baisse des prélèvements obligatoires ouvre ainsi de nouvelles perspectives et pourrait constituer un point d'appui pour développer l'emploi.

s'affirmer comme la zone la plus avancée du monde dans ces secteurs, c'est que le mode de gestion choisi pour ces activités n'a pas failli mais a au contraire donné à l'Europe certains avantages comparatifs.

En partant simplement des prémisses de la stratégie de croissance de Lisbonne, on peut conclure que la puissance publique en Europe se trompe radicalement de positionnement par rapport à sa propre analyse économique. Se désengager des secteurs clés sans transférer ces activités au secteur privé est un comportement profondément récessif au plan structurel et à long terme.

Que l'État n'est pas en dehors du marché

C'est à ce niveau qu'intervient le dernier argument utilisé contre l'intervention de l'État. Même si l'on peut montrer que le niveau des prélèvements obligatoires en Europe n'est pas le fruit d'une gabegie d'argent public mais le résultat d'un mode d'organisation des activités économiques différent de celui des pays non européens, même si l'on peut montrer que les secteurs sur lesquels l'État intervient sont porteurs pour l'avenir et doivent être développés et non pas réduits, la vulgate économique rétorque qu'au fond tout ce qui compte, c'est que ces secteurs seraient mieux gérés par une entreprise : l'État ne saurait faire preuve de productivité. Cette logique, au départ réservée au secteur public marchand, gagne désormais des domaines qui forment le cœur plus traditionnel des activités publiques. La directive sur les services préparée par la Commission européenne ouvre ce chemin et ce

sont progressivement des secteurs tels que la recherche, l'école, la gestion des prisons, la gestion des bâtiments publics qui pourraient entrer dans le même type de remise en question¹.

Cet argument s'appuie sur l'idée que l'entreprise et l'État auraient des logiques de fonctionnement radicalement différentes qui justifieraient que l'une crée de la valeur et l'autre pas. Mais, contrairement à ce que les présupposés du débat sur la libéralisation et la privatisation des services publics laissent penser, il n'existe plus deux secteurs hermétiques l'un à l'autre – d'un côté l'État hors du marché et de l'autre le marché hors de l'État. Cette ligne de fracture s'est en effet estompée au profit d'un continuum entre des formes de production plus ou moins publiques ou privées.

L'exemple du secteur des infrastructures routières en France est particulièrement éclairant. Ce secteur est considéré comme un secteur public faisant partie des missions régaliennes de l'État, qui sont naturellement financées par l'impôt et donc hors marché. Ce diagnostic masque une réalité beaucoup plus complexe où la puissance publique et les entreprises privées sont largement imbriquées. Les pouvoirs publics construisent et entretiennent

1. Le principe qui est à l'origine de ce mouvement est le suivant : les entreprises gèrent mieux que l'État ; elles arrivent à produire le même bien ou le même service à un moindre coût ; il est donc meilleur pour la collectivité que ces biens et services ressortissent à la sphère privée. La concurrence doit aboutir à une réduction des prix suffisamment importante pour qu'elle permette d'absorber le profit nécessaire au capitaliste (et que n'attend pas l'État) en laissant un résidu substantiel à la collectivité sous forme de baisse de prix.

eux-mêmes une large partie du réseau routier. Mais ils font exploiter les autoroutes par des concessionnaires qui sont progressivement privatisés. Surtout, lorsqu'on dit que l'État construit les routes et les ponts, il n'assume en fait dans l'essentiel des cas que le rôle de commanditaire de travaux effectués par des entreprises privées, justement spécialisées dans les travaux publics. Ces entreprises sont mises en concurrence autour de règles extrêmement précises et contraignantes : le code des marchés publics. Le fait que la puissance publique gère directement et en monopole un marché ne signifie donc plus du tout qu'elle n'aura pas recours à des entreprises privées mises en concurrence.

On peut multiplier les exemples de la très grande imbrication qui existe entre les activités publiques et privées. L'alimentation en eau est un cas de figure relativement comparable à celui de la construction des routes, mais ce secteur est considéré comme privé : la puissance publique a en effet directement confié le développement et la gestion de ce marché à des entreprises privées mises en concurrence. Pour ce qui est de l'alimentation en énergie, un autre choix a été fait : ce secteur est géré par des entreprises publiques en monopole sur leur segment particulier mais en concurrence entre elles (gaz, électricité). À l'inverse, l'enseignement est une activité où l'État est pour l'essentiel un opérateur direct. Mais il contractualise également avec un certain nombre d'établissements privés qui deviennent eux-mêmes opérateurs du système ; les manuels scolaires sont édités par des entreprises privées en concurrence et les investissements immobiliers et mobiliers dans l'éducation font

l'objet de commandes auprès d'entreprises. Ainsi, même dans le domaine éducatif, la présence extrêmement forte de l'État n'est pas exclusive de l'existence d'un marché privé concurrentiel pour certaines activités.

Selon les cas, les missions de service public peuvent être directement gérées par l'État, indirectement gérées par lui via des entreprises publiques ou encore gérées par des entreprises privées qu'il a désignées. Un secteur dit public n'est par conséquent pas assuré dans l'ensemble de ses segments par un opérateur public et peut même parfois être majoritairement assumé par des opérateurs privés¹.

Prétendre que l'État est équivalent au monopole et l'entreprise à la concurrence, ou prétendre que la prise en charge d'un secteur par l'État revient à en exclure l'entreprise, correspond donc à une vue dépassée de la réalité. Or c'est cette vue caricaturale

1. Il est très difficile d'opérer des distinctions simples pour clarifier la frontière entre ce qui relève du public et ce qui est du domaine du privé. La doctrine économique classique enseigne que les activités publiques se différencient des activités privées en ce que le prix n'y est pas fixé de façon concurrentielle mais de façon forfaitaire et obligatoire ; autrement dit, le consommateur n'a pas la liberté d'acquérir et le prix qu'il paie est indifférent à la prestation reçue. Cette distinction fonctionnait assez bien dans le passé, mais n'est plus réellement opérante aujourd'hui. Si l'on cherche à définir les marchés publics et privés par rapport au type de concurrence qui y existe, la situation est là aussi assez complexe : le marché privé du matériel informatique hardware est de fait en monopole autour d'une entreprise privée. D'une manière générale, toutes les entreprises cherchent à se positionner à l'intérieur de leur marché sur un segment suffisamment particulier pour y occuper la place la moins contestable et la plus monopolistique possible, en cohérence avec un mode de fonctionnement capitaliste.

que l'on nous présente quand on affirme que le secteur public a besoin de la pression du secteur privé à laquelle il est étranger.

Depuis peu, l'État se positionne également lui-même sur un marché : celui des États, où la concurrence se manifeste autour du prix du service public matérialisé par le poids des prélèvements obligatoires. Les États sont entrés dans une compétition extrêmement forte entre eux pour attirer des capitaux. Ils ne cessent de se comparer les uns aux autres et d'examiner leurs avantages comparatifs. Les questionnements portés sur l'attractivité du territoire, sur la nécessité d'avoir une fiscalité favorable pour les capitaux étrangers et un système de protection sociale qui ne soit pas un handicap de compétitivité sont au cœur des politiques économiques depuis une trentaine d'années et prennent une place croissante. Il s'agit du même type de questionnement que celui qu'a une entreprise sur son positionnement : ses prix sont-ils trop élevés, risque-t-elle de voir ses clients la quitter pour une entreprise concurrente... ?

Il n'est donc plus possible de continuer à affirmer que l'État est en dehors du marché et qu'il aurait besoin de confier ses missions à des entreprises privées parce qu'elles seraient les seules à être soumises aux règles du marché. L'argument selon lequel l'État a besoin de l'aiguillon de la concurrence privée pour avoir un comportement rationnel ne correspond tout simplement plus à la réalité.

Dire que les missions remplies par les services administrés ont de l'avenir et doivent se développer, dire qu'elles ne sont pas conduites en dehors de

toute pression concurrentielle n'empêche pas de poser des questions sur l'efficacité de cette gestion. Cela permet en revanche de poser ces questions dans un contexte différent : celui d'une reconnaissance de la valeur économique des activités assurées par le secteur public. Actuellement, toute réforme de la puissance publique se présente sous la forme de la réduction, de la limitation. La réforme des retraites s'emploie à limiter le revenu de remplacement et à en retarder l'obtention ; la réforme de la santé repose sur la responsabilisation du patient et le déremboursement de certains actes ; les réformes successives de l'assurance chômage ont permis de réduire les allocations et la durée pendant laquelle elles sont versées ; les projets de réforme esquissés sur l'éducation nationale partent du principe que les professeurs n'ont pas actuellement d'obligations de services suffisantes et visent donc à les faire travailler plus sans les payer plus ; la loi sur la recherche a tenté de mettre en place un statut moins stable pour les chercheurs.

Les salariés ont donc raison de se méfier des réformes : elles sont un moyen de limiter leurs droits. Si les prémisses étaient plus positives, s'il s'agissait de trouver les moyens de développer la sphère collective, il est probable que l'acceptation des évolutions face à une réalité qui change effectivement serait plus grande.

Au total, dès lors que l'on accepte la définition des acteurs qui nous est proposée par le système économique, la situation que nous connaissons est prévisible. Elle découle des réponses que donne l'économie aux questions suivantes : les missions

assurées par la puissance publique ont-elles vocation à décroître ? Les services publics doivent-ils être gérés par des entreprises privées ? Faut-il considérer le travail comme un facteur d'appauvrissement des entreprises ? L'entreprise n'est-elle que le lieu du capital ? L'économie répond aujourd'hui à ces questions en prenant le contrepied de l'intuition que nous avons : oui, le travail est un facteur d'appauvrissement, oui, l'entreprise ne vaut que par son capital, non, la sphère publique ne crée pas de valeur et, oui, elle doit réduire son emprise. Partant de telles prémisses, il est normal que l'économie soit dans la situation que nous connaissons, marquée par des taux de croissance qui ne sont pas corrélés avec les niveaux de satisfaction des populations.

Pour changer cet état de fait, une redéfinition des acteurs économiques et de leur langage est possible. Si elle était assumée au niveau mondial, elle ne poserait pas de problèmes techniques insurmontables. Il s'agirait de considérer l'État comme un acteur économique légitime et non pas comme une sorte de trou noir qui absorbe la richesse créée par les seules entreprises. La place prise par l'État aurait dû conduire l'économie à opérer ce changement de définition depuis longtemps, si les présupposés idéologiques n'étaient aussi forts. Ce sont les mêmes a priori idéologiques qui nous empêchent de voir que l'entreprise que nous connaissons est une entreprise capitaliste et non libérale : le statut du travail devrait y être repensé si l'on veut que l'entreprise soit le lieu de combinaison des facteurs de production que la théorie promet.

Ce type de changement n'est pas hors de portée : il dépend de notre capacité à poser dans le débat

DE L'ÉTAT

public la question de la définition des acteurs économiques et de leur nécessaire évolution. L'espace économique s'est sédimenté à un certain moment de l'histoire autour d'une certaine topographie; les acteurs économiques ont été définis selon des schémas qui fixent la perspective dans laquelle ils s'orientent. Ce paradigme peut être remis en cause.

De la richesse

Reconnaître à l'État tout autant qu'aux entreprises la capacité à créer de la valeur et situer clairement cette valeur dans le travail orienterait différemment les comportements quotidiens des acteurs économiques. La richesse mesurée par l'économie en serait largement modifiée. Mais la perspective dans laquelle la richesse est appréciée mérite également d'être mise en question. L'horizon dans lequel se positionne l'économie est un choix aussi structurant que la définition des sujets qui la composent : le modifier est de nature à faire très sensiblement évoluer les jugements qui sont portés sur nos performances.

Que la croissance ne mesure pas parfaitement l'accumulation de la richesse

L'indicateur qui sert de référence pour mesurer le succès d'une économie est aujourd'hui le pourcentage annuel de croissance du PIB. Qu'il s'agisse de la croissance constatée ou des prévisions de croissance, c'est autour de cet indicateur que se matérialisent la richesse d'un pays et sa santé – bonne, mauvaise, médiocre ou encore passable. Consterné à l'idée que la croissance pourrait être nulle, voire négative, on ne se demande pas assez ce que mesure au juste la croissance et si cette mesure permet d'apprécier la richesse effectivement créée¹.

1. Le PIB est un indicateur de ressources : il permet de mesurer l'accumulation de la richesse d'un pays définie comme « la somme des valeurs ajoutées brutes augmentées des impôts grevant les produits (TVA, droits de douane, taxes spécifiques) moins les subventions sur les produits » (INSEE références). Les valeurs ajoutées correspondent à « la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite des "consommations intermédiaires" » (*id.*). La production est alors entendue comme « l'activité socialement organisée, destinée à créer des biens et des services à partir de "facteurs de production" acquis sur le marché » (*id.*). Le PIB mesure ainsi ce que chaque secteur ajoute comme valeur à ce qu'il a acheté, cet ajout correspondant de fait assez largement au facteur travail ayant permis de transformer les matières premières achetées.

Le PIB permet de faire le lien entre les ressources créées et leurs emplois. Il peut en effet être établi à partir des emplois auxquels il a donné lieu, à savoir « la somme des consommations effectives finales, des investissements (FBCF), des exportations et des variations de stocks, moins les importations » (*id.*). Le PIB présente enfin l'avantage de bénéficier d'un mode de calcul standardisé et très régulier au niveau national et international, permettant toutes les comparaisons dans le temps et dans l'espace.

On peut d'abord porter sur cette question un regard technique : existe-t-il des faits économiques que le PIB mesure mal et a tendance à quantifier de plus en plus mal, ce qui en justifierait une redéfinition ? L'économie serait alors enrichie sans que soit remis en cause son instrument de mesure principal. Sans entrer dans le détail, il existe au moins trois domaines dans lesquels le PIB retrace aujourd'hui très difficilement les évolutions de la richesse : les services rendus par la collectivité publique, les coûts liés à la protection de l'environnement et les marchés à évolution technologique rapide.

En cohérence avec la définition qui en est donnée, la sphère publique apparaît plus comme un résidu qui est ajouté à la croissance que comme un réel lieu de création de valeur ajoutée. Certes, les biens et services délivrés par la sphère publique sont progressivement rentrés dans le calcul du PIB et chaque révision des bases du PIB permet d'intégrer un peu mieux la valeur ajoutée produite par le secteur public. Mais, malgré les correctifs, l'indicateur de croissance reste essentiellement focalisé sur la valeur ajoutée produite par les entreprises. La valeur ajoutée produite par la sphère publique fait l'objet de travaux beaucoup moins détaillés et est établie à partir des seuls salaires versés alors que la valeur ajoutée des entreprises tient également compte des bénéfices engendrés par leur activité. Le bénéfice qu'apportent les activités publiques n'est pas calculé¹. Cela n'est évidemment pas sans effet

1. La dernière révision des bases du PIB intervenue en 2005 constitue la base statistique appelée base 2000; elle cherche notamment à mieux rendre compte des activités publiques. Le

sur la faiblesse relative de la croissance française et européenne.

Le deuxième type de problème que pose la mesure du PIB dans la société contemporaine concerne la prise en compte des externalités négatives, en particulier la protection de l'environnement. Le système de comptes que nous pratiquons est ainsi fait que les coûts liés à la remise en état des zones sinistrées après des pollutions sont créateurs de richesses. Un sinistre environnemental va engendrer des dépenses et de la croissance alors que la limitation de la consommation d'eau ou d'électricité, si les pays développés adoptent un comportement plus vertueux, pèsera négativement sur la croissance. La protection de l'environnement, si elle passe par la prévention et donc la limitation des comportements à risque, devrait ainsi faire baisser la croissance. La réaction à des situations de catastrophe soutiendra à l'inverse la croissance. Ce constat paradoxal montre combien l'instrument de mesure du succès économique qu'est le taux de croissance du PIB est lié à un mode particulier de production de masse qui s'exonère de ses effets structurels.

Enfin, pour tous les marchés à évolution technologique rapide, la baisse des prix de certains biens et services se réalise désormais dans une période de temps tellement courte que l'effet sur les indica-

fait que les États présentent désormais souvent des comptes sur le modèle de ceux des entreprises privées pourrait permettre de mieux appréhender le service effectivement rendu par la collectivité. C'est une des possibilités ouvertes par la réforme de la loi organique sur les finances publiques en France qui conduit l'État à établir à partir de 2006 des comptes s'approchant de ceux des entreprises.

teurs de croissance est plus récessif que positif. C'est une différence importante avec ce qui a pu se passer au moment de l'invention de l'automobile puis de sa diffusion. Un ordinateur peut par exemple voir son prix divisé par 10 en trois ans, évolution que le PIB enregistrera de manière négative : la richesse produite sera moindre au plan financier, même si le service rendu est le même, voire supérieur, la baisse de prix permettant de démocratiser l'acquisition d'un ordinateur¹. Le fait nouveau est que les exemples qui participent de cette logique ne concernent plus des domaines marginaux : l'informatique depuis trente ans, les télécommunications depuis quinze ans, l'énergie plus récemment connaissent

1. Pour ce qui est des effets de prix, les deux exemples suivants sont équivalents en matière d'évolution du PIB en valeur : une nation produit pendant l'année n 100 000 ordinateurs d'une valeur unitaire de 10 000 euros, soit une valeur d'un milliard d'euros ; pendant l'année $n+1$, elle produit 1 000 000 ordinateurs d'une valeur de 1 000 euros, soit une valeur totale d'un milliard d'euros également. Dans le secteur informatique, il n'est pas exclu que les coûts de production soient divisés par 10 en un an pour aboutir à la vente de produits totalement équivalents. Du point de vue de l'utilité et du bien-être, le niveau de satisfaction procuré par le système de production durant l'année $n+1$ est dix fois supérieur à celui de l'année n . La croissance du PIB entre les deux années est en revanche totalement nulle si les effets de prix sont mal mesurés. Certes, une mesure en valeur réelle, introduisant la déflation ainsi constatée, devrait normalement permettre de corriger ce phénomène au niveau du calcul du PIB en volume et non plus en valeur. Mais il est peu probable que la déflation prise en compte reprenne entièrement la baisse des prix pratiqués, les deux produits étant généralement référencés différemment. Ce paradoxe est fort connu des économistes. L'insuffisante prise en compte de ce genre de phénomènes explique la relative impuissance des statistiques à mesurer l'impact du développement technologique.

des évolutions de tarification qui rendent les concepts classiques plus difficiles à manier. Le mode de calcul du PIB correspond à une époque marquée par des cycles de vie des produits plus longs que ceux qui existent aujourd'hui. On peut produire plus sans que cela génère plus de PIB et ce phénomène, jugé en général positivement par les populations, est un facteur de décroissance du PIB.

Les zones de fuite de la richesse telle qu'elle est mesurée par le PIB ne concernent donc pas des domaines mineurs mais des domaines qui sont devenus absolument majeurs : ce sont les richesses technologique, sociale et environnementale que le PIB a du mal à mesurer. Une revisitation profonde de l'indicateur qui sert de référence s'impose donc si l'on veut que la croissance continue de mesurer quelque chose qui a un rapport avec le réel.

Ces questions font désormais débat¹. Elles peuvent aboutir à des réponses radicales : les données fournies par l'économie, même complétées sur le plan technique, seraient inutiles car incapables de rendre compte du bien-être². Cette solution ne peut toutefois être qu'un pis-aller : si les données

1. On peut en particulier citer les travaux de Patrick Viveret, notamment *Reconsidérer la richesse* (Paris, Éditions de l'Aube, 2004).

2. Cette thèse est défendue de façon très pertinente par Dominique Méda dans *Qu'est-ce que la richesse ?* (Paris, Aubier, 1999). Elle invite au développement d'indicateurs nouveaux, hors du champ purement économique. Les problématiques sociales et environnementales conduisent en effet de plus en plus à promouvoir de nouveaux indicateurs, extérieurs à la sphère économique, reconnaissant ainsi qu'il s'agit d'externalités par rapport à l'économie.

environnementales et sociales restent extérieures à la mesure du succès économique, il est à craindre que leur prise en compte effective dans la sphère économique ne puisse relever que d'un dialogue de sourds. Autrement dit, tant que le bien-être social et environnemental continuera d'être considéré par ses promoteurs eux-mêmes comme une externalité par rapport à la sphère économique, les acteurs économiques n'en tiendront pas compte en tant que tel.

Faire entrer dès le départ dans la manière dont est constitué le champ économique les préoccupations sociales et environnementales serait un bien meilleur gage de succès que de considérer que la sphère économique va tenir compte de ces domaines grâce à une générosité qu'on ne lui connaissait pas jusqu'à présent. Repenser la forme de richesse que l'on valorise dans l'entreprise et dans la sphère publique est un moyen efficace d'intégrer ces préoccupations à l'intérieur du champ économique. Tout l'enjeu d'une autre définition comptable de l'entreprise et de l'État réside dans l'idée que c'est à ce moment que se joue la prise en compte de ce que l'on considère aujourd'hui comme des externalités.

Plus généralement, si l'on projette l'économie non pas dans le temps court mais dans le temps long, les externalités changent de nature et deviennent des internalités : ce qui était extérieur au système à une certaine échelle de temps devient un produit du système à une autre échelle de temps. L'effet de serre était une externalité sans coût pour les entreprises il y a vingt ans ; il est devenu un coût internalisé pour les entreprises du secteur industriel, qui ont dû réaliser des investissements pour

s'adapter à la réglementation sur les émissions des gaz à effet de serre ; ce coût se matérialise désormais au travers des droits que les entreprises doivent acheter pour polluer. Dès lors que l'on se situe à long terme, reconnaître le passif environnemental et le passif social que créent les entreprises est donc non seulement possible mais nécessaire.

En réalité, si nous considérons aujourd'hui que le champ économique ne peut pas accueillir les données sociales et environnementales, c'est parce que nous nous référons à une perspective de nature capitaliste : celle d'une accumulation de la richesse à court terme. Nous mettons de côté l'horizon que valorise le libéralisme et dont nous avons vu qu'il est au contraire celui d'un équilibre de long terme avec des profits et une croissance modérés. Cette perspective a été délaissée au profit de l'horizon de court terme du capitalisme par un mécanisme là encore difficilement justifiable en dehors de présupposés idéologiques.

Si l'on en reste au temps du capitalisme, on se trouve aujourd'hui face à une difficulté majeure : protéger l'environnement et maintenir des taux de croissance élevés n'est pas conciliable dans la durée. Se placer dans une perspective libérale conduit, à l'inverse, à accepter l'idée que l'économie peut croître à un rythme moins rapide sans que cela soit préjudiciable. Au sein de la croissance, on pourrait alors distinguer une croissance durable, reposant sur une utilisation raisonnée des richesses naturelles et des énergies. La croissance non durable, qui serait la différence entre la croissance totale du PIB et cette croissance durable, mériterait d'être isolée et l'objectif devrait être de réduire progressivement

cette part du PIB. À défaut de distinctions de ce type, nous aurons de grandes difficultés dans les années à venir à porter un diagnostic sur les statistiques de croissance, puisque nous ne saurons pas si une moindre accélération de la croissance provient de comportements plus vertueux ou d'une atonie de l'économie.

Que la distribution de la richesse est aussi importante que son accumulation

Quand bien même le PIB mesurerait de façon satisfaisante la richesse, quand bien même son évolution serait rapportée à une échelle plus satisfaisante, on reste en droit de s'interroger sur le choix de cet indicateur. L'enjeu pour les populations n'est en effet pas tant la richesse créée par l'économie que la manière dont elle se distribue dans la société.

Le taux de croissance mesure la richesse accumulée par un pays mais ne mesure pas à qui bénéficie cette richesse. La croissance du PIB n'est pas un indicateur de distribution de richesses : des niveaux identiques de croissance peuvent conduire dans la durée à des résultats extrêmement contrastés en termes d'inégalités sociales. Plus l'échelle de temps dans laquelle ces effets seront mesurés sera longue, plus ces effets pourront être divergents. La croissance par accumulation telle qu'elle est posée dans le débat public aujourd'hui se différencie donc nettement de ce que serait une mesure des performances qui tiendrait compte de l'évolution démographique et de la diffusion de la

richesse créée au sein des différentes catégories sociales¹. En tenant simplement compte de l'évolution démographique sur dix ans, on peut déjà tirer quelques conclusions concernant les pays de l'OCDE.

Lorsqu'on passe de la croissance du PIB en général à la croissance par personne et que l'on se situe à long terme, on s'aperçoit que les pays de l'Union européenne, à l'exception du Luxembourg, améliorent ou maintiennent leur position. En revanche, aucun pays non européen n'améliore son rang : les États-Unis perdent six places, le Canada sept, le Mexique dix et la Turquie treize. La prise en compte de la démographie relativise les succès de l'économie américaine et revalorise les

1. L'exemple suivant permet d'illustrer le genre de questions auquel il est fait référence au travers des notions de croissance par accumulation et de croissance par distribution. Dans deux pays A et B, la croissance annuelle du PIB sur vingt ans est la même mais le pays A a une population stable et le pays B une population qui croît à un rythme annuel de 2 %. En vingt ans, le PIB par tête a crû de 80 % dans le pays A alors que, dans le pays B, le PIB par tête n'a augmenté que de 21 %, soit quatre fois moins.

Prenons maintenant l'exemple de deux pays B et C ayant le même taux de croissance (3 %) et la même évolution démographique (2 %). Dans le pays B, les 10 % de la population les plus pauvres voient leur revenu annuel croître légèrement plus que le PIB (4 %) et les 10 % les plus riches légèrement moins (2 %). Dans le pays C, l'évolution est exactement inverse. Même si chaque année ces différences peuvent ne pas sembler significatives, en vingt ans on assiste à une évolution divergente des deux pays : les inégalités se resserrent dans le pays B alors qu'elles s'accroissent dans le pays C. Rattrapage des plus démunis dans un cas, décrochage dans l'autre, ces données montrent l'extrême sensibilité des performances réelles à la manière dont la richesse se diffuse.

Évolution du rang des pays de l'OCDE de 1992 à 2002

	Croissance du PIB	Croissance par tête	Nombre de places gagnées ou perdues
Irlande	1	1	0
Corée	2	2	0
Luxembourg	3	5	- 2
Pologne	4	3	+ 1
République slovaque	5	4	+ 1
Australie	6	9	- 3
Nouvelle-Zélande	7	10	- 3
Canada	8	15	- 7
Finlande	9	7	+ 2
Norvège	10	8	+ 2
Islande	11	17	- 5
États-Unis	12	18	- 6
Hongrie	13	6	+ 7
Turquie	14	27	- 13
Grèce	15	13	+ 2
Espagne	16	14	+ 2
Royaume-Uni	17	12	+ 5
Mexique	18	28	- 10
Pays-Bas	19	11	+ 8
Suède	20	16	+ 4
Danemark	21	19	+ 2
Portugal	22	20	+ 2
Autriche	23	23	0
Belgique	24	22	+ 2
République tchèque	25	21	+ 4
France	26	24	+ 2
Italie	27	25	+ 2
Allemagne	28	26	+ 2
Japon	29	29	0
Suisse	30	30	0

(Établi à partir des données publiées par l'OCDE.)

performances européennes : la majorité des pays européens obtiennent des résultats supérieurs à ceux des États-Unis en tenant compte de l'effet démographique¹.

Rapporter croissance et démographie conduit également à considérer la situation des pays en développement sous un autre jour : il est normal qu'ils aient des niveaux de croissance plus importants que les pays d'Europe continentale. Leur forte évolution démographique fait qu'un niveau de croissance plus élevé leur est nécessaire, ne serait-ce que pour ne pas diminuer les ressources disponibles par personne. La forme d'alarmisme ou de jalousie que les pays développés manifestent vis-à-vis des pays dits émergents à forte croissance mérite donc d'être tempérée : il s'agit pour ces pays, avant même de rattraper le niveau des pays développés, de ne pas décrocher de ceux-ci, en raison de leur démographie plus dynamique. C'est une donnée dont il faut tenir compte si l'on veut que les inégalités de revenu au niveau mondial se résorbent.

De façon plus générale, la position réticente à l'égard de l'ouverture internationale qui transparait dans les débats économiques français fait problème. Les populations des pays développés bénéficient d'un niveau de vie qui est sans précédent à l'échelle

1. Sous un autre angle, on peut également lire dans la faible croissance des pays d'Europe continentale la traduction de leur essoufflement démographique, lequel pourrait appeler une autre définition de la politique d'immigration. La théorie économique classique enseigne en effet que la croissance potentielle de long terme correspond à la dynamique démographique ainsi qu'aux évolutions technologiques, ces deux éléments étant les seuls qui permettent d'augmenter le potentiel de croissance.

de l'humanité. La manière dont la France présente les délocalisations, c'est-à-dire l'installation d'industries capables de générer des revenus dans des pays moins riches, pose à l'évidence une question morale. Mais, sur le terrain économique, elle ne peut être non plus considérée comme optimale. Le problème du commerce mondial depuis l'après-guerre aura été la suppression des droits de douane pour que les pays développés puissent commercer librement et, à titre accessoire, vendre leurs biens et services aux pays en développement, ceux-ci fournissant aux pays développés les matières premières nécessaires à leurs industries lourdes.

À un certain moment, ce partage des rôles a peut-être été équitable. Mais, aujourd'hui, les termes d'un échange équitable ne sont plus réunis et les conditions de la croissance du monde en développement sont précaires : l'économie repose moins largement sur des matières premières présentes dans l'ensemble des pays en développement. La croissance de ces pays dépend désormais de la manière dont ils valoriseront leur main-d'œuvre. Si les populations des pays en développement s'enrichissent grâce à l'implantation de telle ou telle usine auparavant localisée en Europe, les salaires qui seront injectés dans l'économie de ces pays serviront à quelque chose, et notamment à acheter des biens et des services à l'Europe en retour. Pour rester sur le terrain économique, les pays en développement représentent un formidable gisement de croissance pour eux-mêmes mais aussi pour les pays développés. Sur ce chapitre où se joue effectivement une partie de notre avenir, nous raisonnons aujourd'hui à courte vue.

Le commerce équitable dessine pourtant une autre logique dans laquelle le consommateur accepte de payer plus cher un bien dont il a la garantie qu'il a effectivement créé de la richesse au profit de populations qui en ont besoin. L'échange économique est alors investi de valeurs qui dépassent la sphère marchande : une cohérence se tisse entre comportements économiques individuels et développement social.

La présentation de taux de croissance annuels du PIB par nation comme indicateur du succès ou de l'échec économique est donc loin de correspondre à la préoccupation majeure des populations : traiter de la croissance au niveau mondial, relier cette croissance à l'évolution démographique et déterminer si cette croissance distribue la richesse dans la société ou non, voilà des enjeux au moins aussi majeurs que les outils statistiques existants permettraient de renseigner sans difficulté. Il faudrait pour cela modifier la perspective dans laquelle on utilise les indicateurs économiques et situer clairement cette perspective du côté des populations.

De l'espace-temps

Dépasser l'horizon de la croissance à court terme et rapporter la richesse produite aux populations qui en bénéficient réellement, c'est au fond placer l'économie dans un espace-temps différent, plus ouvert et plus complexe.

Que les choses sont ouvertes à long terme

Sous un certain angle, on peut résumer les critiques que suscite le système économique tel que nous le pratiquons au fait qu'il fonctionne largement en circuit fermé et ne se préoccupe pas de ce qui lui est extérieur. Au moins à court terme, l'économie est largement autoréférentielle. Les prévisions que font les acteurs sur le futur déterminent en effet largement les comportements qu'ils vont adopter. C'est là un sujet majeur pour la théorie

économique : Keynes parlait de comportements mimétiques, chacun cherchant à imiter le voisin ; les néoclassiques évoquent les anticipations rationnelles, fondées sur une information pure et parfaite qui permet d'ajuster exactement son comportement à l'évolution future des marchés.

L'importance de ces phénomènes est particulièrement facile à détecter sur les marchés boursiers dont les évolutions sont largement liées aux anticipations (rationnelles ou non) que font les acteurs sur l'évolution des résultats des entreprises. Celles-ci s'emploient donc à délivrer l'information qui convaincra les marchés qu'elles vont accroître leurs bénéfices¹. C'est la réalité intersubjective de l'économie, qui met ainsi en place une sorte de mécanisme autoréalisateur. Ce que les marchés anticipent a de grandes chances de se produire effectivement.

1. À partir du moment où les marchés sont convaincus que l'entreprise X a de fortes raisons d'avoir des bénéfices satisfaisants, ses chances de succès en sont effectivement augmentées (les banquiers prêteront plus facilement pour investir, les créanciers feront plus facilement crédit, les clients auront plus confiance...). À l'inverse, une entreprise dont les marchés boursiers anticipent de mauvais résultats aura plus de difficultés à investir, à trouver des clients et à gérer ses relations avec ses fournisseurs : elle aura donc effectivement plus de chances d'avoir de mauvais résultats.

Ce mécanisme est perturbé à intervalles réguliers par ce qu'il est convenu d'appeler un choc extérieur (évolution des prix du pétrole, par exemple) ou par un rappel à l'ordre des fondamentaux de l'entreprise (lorsque les anticipations sur celle-ci ont pris trop de libertés avec la réalité de son secteur de production, de son positionnement et de sa rentabilité). Ce rappel à l'ordre des fondamentaux peut être assimilé à la correction du temps court des anticipations autoréalisatrices par le temps long des données économiques réelles.

Ce succès sur le terrain de la prévision a pour corollaire immédiat une forme de dépossession des acteurs. Dans le domaine économique, quand on pense que le marché va baisser, on vend. Lorsqu'il est question de politique, il en va autrement : l'extrême droite risque de passer, donc je vais voter contre. Tout se passe comme si les individus avaient instinctivement conscience que leur vote peut changer le cours des choses dans la sphère démocratique, alors qu'ils ont intériorisé le fait qu'ils ne font que subir l'économie et ne peuvent pas en influencer la marche dans l'univers de référence qui leur est proposé. Ce sentiment de dépossession du réel est parfaitement justifié si l'on s'en tient au temps court où les acteurs subissent l'économie, mais il n'est pas fondé si l'on élargit l'horizon au temps long. À cet horizon, le changement des comportements des acteurs économiques peut effectivement dévier le cours des événements. À long terme, ce ne sont pas les entreprises qui choisissent comment l'économie se développera mais les consommateurs.

En se limitant au temps court, on se prive en particulier de la possibilité d'avoir des politiques économiques structurantes : de telles politiques ne peuvent produire d'effets qu'à long terme. À l'horizon de cinq ou dix ans, nous pouvons faire des choix qui changeront les choses ; à l'horizon du prochain trimestre, la seule chose que nous sachions faire, c'est suivre le mouvement.

Les prestations pour la famille et la maternité en France sont l'exemple d'une politique conduite depuis la mise en place de la Sécurité sociale sans qu'il y ait eu de remise en cause de ses principes. Cette politique inscrite dans le long terme fait

rarement parler d'elle, bien que la Sécurité sociale y consacre des montants plus importants qu'à l'indemnisation du chômage : 44 milliards d'euros en 2003 contre 37 milliards d'euros pour l'indemnisation du chômage. Inscrite dans le temps, dotée de moyens importants, la branche maternité et famille de la Sécurité sociale s'est développée au moment même où la France connaissait une inversion séculaire de sa natalité : longtemps pays le plus malthusien d'Europe, la France est devenue l'un des pays à la natalité la plus dynamique. Il est évidemment difficile de tracer des relations de cause à effet entre le développement des prestations en faveur de la famille et les bons résultats de la France en termes de natalité mais on peut en tout cas constater que ces deux mouvements sont concomitants.

À court terme, l'économie est largement autoréférentielle, quasiment autophage¹, et se développe autour du couple décrire-prédire. Élargir le temps de l'économie au temps long, c'est rendre possibles d'autres références : non plus celles de la description et de la prédiction mais celles de l'explication et du choix. Se positionner à court terme revient à accepter un système préétabli; regarder à long terme ouvre le champ et permet de faire évoluer le système lui-même.

1. Cette formulation fait référence à l'ouvrage de Jacques Bouveresse, *Le Philosophe chez les autophages*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.

*Que l'espace national ne peut plus faire écran
entre l'individu et le monde*

Une fois cela posé, il n'en demeure pas moins que la mondialisation et la globalisation créent une situation nouvelle : un chemin national risque de ne pas se révéler efficace car il serait sanctionné par la communauté économique mondiale, tout comme un chemin local est devenu progressivement impraticable dans l'économie industrielle qui s'est mise en place au XVIII^e siècle. Le positionnement que nous prenons par rapport aux réglementations internationales et aux instances qui établissent ces règles est donc décisif. Or la marge de manœuvre qui est la nôtre n'est pas aussi étroite qu'on nous le laisse généralement penser.

Il n'est pas vrai que les instances internationales imposent leurs décisions aux États sans qu'ils aient leur mot à dire. L'exemple de l'exception culturelle qu'a négociée la France à l'Organisation mondiale du commerce et qu'elle a fait prendre en charge par la Communauté européenne montre que, quand on sait ce qu'on veut et qu'on le défend réellement, on peut l'obtenir. Et si la France n'a pas remporté le même succès sur le terrain de la sauvegarde des services publics, c'est parce qu'elle s'est en partie laissé faire : la Communauté européenne constitue dans certains cas un argument bien commode pour se faire imposer des réformes impopulaires. Certes, la France se bat sur la négociation des directives européennes en matière de service public et son action a débouché sur bien des améliorations de textes, mais ces directives ont été parfois des occasions de faire prendre en charge par Bruxelles

des réformes difficiles à faire accepter au plan national. Dans la directive négociée au début des années 2000 sur les services postaux, la France s'est, par exemple, battue pour assurer que le texte adopté ne conduirait pas à une libéralisation automatique du secteur à une échéance programmée. Après des débats très tendus, elle a obtenu satisfaction sur ce point. Mais, quelques années après, quand il s'est agi de faire entrer cette directive dans le droit français avec un gouvernement différent, il a été expliqué que la directive imposait à l'échéance de quelques années une libéralisation complète du secteur qui supposait de rationaliser le réseau postal et de fermer un certain nombre de bureaux de poste en zone rurale. Ainsi, même quand la France obtient gain de cause après des tractations intenses, les forces idéologiques peuvent conduire à utiliser le résultat obtenu dans un sens différent. On pourrait multiplier les exemples de ce type : on laisse souvent la Communauté européenne faire le travail que les décideurs économiques nationaux n'assument pas.

Il serait néanmoins faux de prétendre que la Communauté européenne n'est qu'un acteur passif en ce domaine, utilisé par les gouvernements nationaux. La Communauté européenne joue un rôle très actif en matière de libéralisation et de promotion de la concurrence. Elle le fait parce que sa logique d'institution la pousse sur ce terrain. En effet, au départ, la Communauté européenne s'est instituée sur le terrain économique et son pouvoir essentiel était de mettre en place une réelle concurrence à l'intérieur de l'Europe. Les gouvernements de l'époque ont considéré que c'était sur ce champ plus

éloigné de la politique que pouvait porter une construction commune, et non pas sur celui des services publics, qui devaient rester du domaine des pouvoirs nationaux. C'est donc en vertu des traités successifs instituant puis développant la Communauté européenne que s'est cristallisée cette Europe de la concurrence et du marché qui ignore le service public et l'État ou, tout du moins, dispose de pouvoirs beaucoup plus limités en la matière. Tant que les traités continueront de mettre de côté les questions des services d'intérêt économique général et que la Commission y verra donc des sujets qui lui échappent, il est à certains égards naturel que cette dernière cherche à réduire le champ de ces missions : c'est pour elle un moyen d'étendre son propre champ de compétences.

L'élargissement des compétences communautaires vers le domaine des services publics ne va pas de soi. Le passif que constitue désormais un demi-siècle de construction européenne tournée vers la concurrence plus que vers le soutien aux missions d'intérêt économique général n'est pas pour inciter les populations européennes et leurs décideurs à élargir les compétences de l'Union dans le domaine des services publics. D'autre part, cet élargissement n'est pas nécessairement de l'intérêt des partenaires de l'Union européenne que sont les États-Unis ou encore les pays en développement. Les secteurs dans lesquels les pays européens disposent d'avantages comparatifs – la construction aéronautique, la défense, les énergies non fossiles, par exemple – sont historiquement des secteurs publics ; pour nos partenaires, le fait que la Commission européenne mette sous surveillance ces secteurs dans lesquels nous

sommes capables de remporter des parts de marché importantes au niveau international présente un réel intérêt. Sur ce terrain, les lignes de défense de l'Europe sont faibles : la manière dont les États européens ont soutenu leurs champions nationaux au travers des entreprises publiques est très visible alors que le soutien que leur apportent d'autres États, comme les États-Unis, via la commande publique directe ou la diplomatie économique est plus discret et moins directement critiquable par les instances internationales.

Et pourtant, c'est en faisant entrer dans la logique d'institution de la Communauté européenne la question des services publics que l'on pourra s'assurer que la construction européenne ne se traduit pas par une grande opération de démantèlement de ceux-ci. Les instances internationales ne sont pas plus vertueuses que les États ; elles ont leur logique d'institution qui les conduit à ne pas défendre ce qui est en dehors de leur compétence. La prise en compte de façon constructive des services publics par la Communauté européenne suppose d'accepter qu'elle traite effectivement de ces questions et de les défendre de façon positive.

Nos chances de succès sur ce terrain seront en effet d'autant plus grandes que nous saurons présenter les services publics dans le cadre d'une réflexion économique d'ensemble, et non pas uniquement au travers du prisme de la défense de positions acquises. La théorie économique montre que les missions économiques générales ont une réelle importance pour accompagner le marché ; le type de croissance que l'Europe s'est donné pour objectif de développer, à savoir l'économie de la

connaissance et du savoir, met clairement en avant l'importance des secteurs que sont l'enseignement et la recherche pour la compétitivité européenne. Replacer la question des services publics dans le contexte d'une économie tirée par le progrès des connaissances permettrait de rendre beaucoup plus audible pour nos partenaires un discours tendant au développement des missions collectives.

Le terrain international n'est donc pas très différent du terrain national : là aussi des positionnements différents sont possibles. Il faut pour cela accepter de s'insérer dans des échelles géographiques différentes, nationales mais aussi européennes et mondiales. Tout l'enjeu est que la coopération avec des partenaires ne soit plus ressentie comme une dépossession mais au contraire comme un moyen efficace de prendre en charge un devenir qui est désormais collectif.

Que le citoyen est légitime dans ce débat

À partir du moment où l'économie n'apparaît plus comme un extérieur qui nous échappe, y compris au niveau international, l'*Homo æconomicus* devient légitime non seulement en tant qu'actionnaire, mais aussi en tant que salarié et consommateur. Et il peut alors se poser comme citoyen.

Le temps du vote correspond en politique à la matérialisation du pouvoir de chacun sur la sphère politique : le vote propulse en quelque sorte dans le temps court le pouvoir de long terme dont disposent les citoyens sur la vie collective. En économie, le pouvoir de long terme dont dispose indéniable-

ment le consommateur a du mal à se propulser dans le temps court pour se faire entendre. L'équivalent que l'on peut esquisser serait le temps des conflits sociaux, où la population s'invite dans la définition des règles économiques. On peut penser qu'elle s'y invite sous cette forme parce qu'elle n'y est pas naturellement et régulièrement invitée par le système, parce que le débat économique ne se situe pas à un niveau qui permet de faire émerger de réelles alternatives.

Il est au demeurant normal que les politiques publiques soient jugées inefficaces dans le cadre qui leur sert aujourd'hui de référence : on ne regarde leurs effets qu'à court terme alors qu'une politique a peu de chances de changer les choses à cet horizon ; l'État cherche à aménager le marché par des mesures qui lui sont extérieures plutôt qu'à le faire évoluer de l'intérieur ; enfin, les acteurs publics sont partie prenante d'une culture capitaliste qui est d'autant plus forte qu'elle est masquée par une terminologie libérale. Sous cet angle, les politiques publiques participent actuellement de leur impuissance. Tant que les pouvoirs publics considéreront l'économie comme univoque, les politiques économiques seront effectivement contraintes : elles sont en quelque sorte prises en étau par l'idéologie.

Le simple fait de quitter le terrain idéologique suffirait à leur redonner de l'efficacité. Il faut pour cela accepter que le débat politique ait lieu dans un espace-temps moins étroit, clairement international et faisant place au long terme. Dès que les questions économiques sont posées à un niveau suffisamment global, à une échelle de temps plus large et autour d'acteurs économiques repensés, l'économie n'est

plus une donnée fermée qui s'impose au politique mais un espace ouvert sur lequel le politique peut jouer.

Dans cette économie ouverte qui se dessine, le débat est possible, parce qu'il y a justement quelque chose à discuter : la manière dont se crée la richesse et la place qu'y occupent les salariés, la diffusion de la richesse et le rôle qu'y jouent les consommateurs sont autant de sujets sur lesquels le citoyen est légitime à se prononcer et sur lesquels les réglementations internationales peuvent évoluer. Traiter de ces sujets avec succès dépend de notre capacité à poser dans le débat public national et mondial la question de la nature du système économique et de l'évolution de ses règles : comment la richesse apportée par le travail est-elle comptabilisée, quelle valeur accorder à la sphère publique, quel étalon de mesure retenir pour juger du succès économique ? L'espace-temps de l'économie s'est sédimenté à un moment de l'histoire autour d'une définition de l'entreprise et de l'État et de certains instruments de mesure. Cet espace-temps peut évoluer.

Les présupposés économiques actuels ont pour effet de déposséder dès le départ et radicalement les agents économiques de leur capacité de choix, la rationalité économique choisissant en quelque sorte à leur place. Remettre en cause ces présupposés, non pas sur des bases relativistes et antiscientifiques mais sur la base d'une rationalité plus ouverte, permet de réintégrer l'individu dans le débat économique comme un acteur légitime de son propre destin et de celui de la collectivité. Construire l'économie autour d'individus libres et conscients de leur liberté permet de dessiner le futur autrement.

Conclusion

Prendre au mot le libéralisme

L'économie est un fait. C'est également une science. C'est enfin un discours, qui s'est transformé en une idéologie largement dominante. Les populations sentent confusément qu'elle ne les conduit pas vers un lendemain correspondant à leurs aspirations mais vers le développement d'une sphère économique de plus en plus autoréférentielle. Faire émerger des faits économiques et de la science économique un débat ouvert est un enjeu de société. Il ne s'agit pas de soustraire la politique économique à la force des faits, ni de nier les théories. Il s'agit de mettre fin à l'asphyxie des politiques économiques sous le poids conjugué de pratiques capitalistes et d'une idéologie de la contrainte.

Il est possible de construire l'économie sur le modèle de l'espace démocratique et d'en faire un lieu de délibération qui permette d'opérer des choix. Mais il faut pour cela quitter le terrain de la technique et se placer sur celui des principes : qu'est-ce qui est source de valeur ? Quelles

grandeurs faut-il mesurer ? À quel horizon devons-nous nous situer ? À défaut de poser de telles questions, la construction économique poursuit sa route sur des voies toutes tracées et qui ne reconnaissent pas au travail une valeur centrale dans le processus économique. À défaut d'ouvrir un tel espace de choix, la grammaire de l'économie en restera aux règles comptables inventées à la Renaissance et codifiées durant les deux derniers siècles. À défaut d'alternative, le capitalisme s'affirmera comme le moteur de l'économie mondiale et les politiques publiques demeureront à la périphérie des problèmes sans s'attaquer au cœur de la machine économique.

Tout n'est pas à réinventer pour ce faire et ce n'est que par un tour de passe-passe que nous avons l'impression qu'il n'existe pas d'alternative. Mieux nommer la réalité qui nous est propre est déjà un premier pas : c'est celle du capitalisme. Dévoiler cet état de fait montre l'espace qui reste largement inoccupé et qui pourrait être celui du débat : un espace de neutralité où les facteurs de production sont traités sur un pied d'égalité, qui se donne une perspective de long terme et qui s'appuie sur des décisions individuelles ouvertes. Cet espace correspond largement au libéralisme des origines.

Présenter le libéralisme comme un espace de neutralité ne revient pas à en faire un horizon indépassable. C'est au contraire considérer que cette pensée peut offrir un terrain de discussion commun – ni capitaliste, ni socialiste – à partir duquel nous pourrions choisir et non plus subir les formes de l'économie. Dès lors que la confusion entre libéralisme et capitalisme est dénoncée, le

libéralisme devient légitime à constituer ce substrat à partir duquel l'économie peut être pensée autrement. Ce n'est donc pas nécessairement en se plaçant à l'extérieur du champ économique que l'on pourra desserrer les contraintes qu'il fait peser sur nous. Ce peut être en se situant sur son terrain mais en assurant une réelle cohérence entre les règles économiques et les valeurs que promeut la société.

Changer le système de l'intérieur

Penser l'économie autrement, changer de modèle économique n'est pas une entreprise illusoire. Certes, le monde ouvert que nous connaissons implique que ces changements se fassent à la bonne échelle; certes, la puissance des pratiques et de l'idéologie promet que ce type de changement ne serait pas accueilli avec bienveillance par la machine économique elle-même. Et pourtant, l'impression d'impuissance qui se dégage des politiques économiques au niveau mondial, l'impuissance réelle de nos sociétés face au développement du chômage ne peuvent rester sans réponse.

L'économie n'est pas autre chose que le vocabulaire et la grammaire que nous avons construits autour de la question de la valeur et de la richesse. Nous pouvons les faire évoluer. C'est à ce niveau que nous pouvons changer radicalement le cours de l'économie. Se placer à l'intérieur du système pour en interroger les fondements permet de faire émerger un ensemble de contradictions et de présupposés qui ouvrent la voie à un réel débat sur

l'entreprise, sur la sphère publique et sur la nature de l'*Homo œconomicus*.

Dans ce débat, la définition des acteurs économiques et l'horizon dans lequel ils évoluent occupent une place déterminante. Nous sommes contraints par le mode de production capitaliste parce que nous ne mettons pas en cause la manière dont il découpe le réel, parce que nous acceptons de nous situer dans son espace-temps : celui de l'accumulation des profits à court terme. Mais nous pourrions construire l'économie différemment, en prenant tout simplement au mot sa théorie fondatrice. Nous pouvons donner une valeur financière au travail dans l'entreprise et compter autrement ce que les activités publiques apportent à l'économie ; nous pouvons mesurer nos performances dans la perspective qui intéresse les populations, la distribution de la richesse dans un horizon soutenable à long terme. D'une certaine manière, tout se joue dans la définition que nous acceptons pour l'entreprise, l'État et l'*Homo œconomicus*. C'est ce que nous avons appelé le constructivisme radical en économie.

Le problème économique crucial des dernières décennies aura été celui du chômage. Le vieillissement de la population en aura peut-être raison et les défis économiques majeurs vont vraisemblablement se concentrer à l'avenir sur des sujets différents : l'économie de la connaissance, le partage de la richesse au niveau mondial et la protection de l'environnement... Ce n'est donc pas seulement face au problème du chômage qu'il faut trouver un nouveau paradigme ; c'est par rapport à un

ensemble de problèmes possibles que les moyens de débattre et de choisir doivent être posés.

La place dévolue au travail dans la comptabilité des entreprises est indéniablement un héritage du capitalisme. La remettre en cause serait fondateur. Il ne s'agit pas d'un débat de détail, ni d'une évolution simple à réaliser, mais de mettre un terme à des règles qui sont manifestement contraires à nos valeurs et à notre intérêt.

Se libérer de l'économie

Dans le champ économique, il existe aujourd'hui des occasions d'évoluer que nos sociétés ont la capacité de saisir, tant elles sont riches et bien éduquées. Il ne s'agit, à un certain niveau, que d'une question de volonté et de profondeur du débat démocratique.

Se placer à l'intérieur du système économique pour en faire évoluer les constituants fondamentaux ne signifie pas que la sphère marchande épuise toutes les questions qui intéressent la collectivité, et encore moins toutes les questions qui intéressent l'individu. C'est aussi remettre l'économie à sa place, une place importante, mais qui n'est plus dominante si l'on quitte le terrain de l'idéologie. La sphère marchande n'embrasse pas l'ensemble des activités humaines et n'a pas vocation à le faire. Le temps consacré à la vie individuelle et collective en dehors du champ économique est une question évidemment centrale. Mais c'est une question à laquelle il n'appartient pas à l'économie d'apporter une réponse, non pas parce que ces activités

LE LIBÉRALISME CONTRE LE CAPITALISME

n'auraient pas de valeur mais parce qu'il ne revient pas à la sphère monétaire d'apprécier cette valeur. Pour que l'économie soit une pensée ouverte, elle doit également accepter qu'il existe un extérieur.

Appendice 1

La main invisible et le contrat social

Le libéralisme se forge à l'époque des Lumières et puise ses racines aux mêmes sources ; traitant d'une science nouvelle, la science économique, il commence par poser des fondements pour des règles universelles. Dans *La Richesse des nations*, Adam Smith fait émerger un certain nombre de mécanismes qui rendent compte du fonctionnement de l'espace réel, sur le même mode que la physique newtonienne a fourni un cadre théorique pour déchiffrer le grand livre de la nature tel que l'avait posé Copernic.

Au centre de cette révolution copernicienne, Adam Smith place l'idée que, les intérêts des hommes les poussant à produire la richesse maximale pour leur propre compte, la somme de leurs intérêts produit effectivement la richesse maximale pour une nation. C'est la théorie de la main invisible qui permet de passer du particulier

au général, ainsi énoncée dans *La Richesse des nations* :

«[...] le revenu annuel de toute société est toujours précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt c'est précisément la même chose que cette valeur échangeable. Par conséquent, puisque chaque individu tâche, le plus qu'il peut, 1° d'employer son capital à faire valoir l'industrie nationale, et 2° de diriger cette industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. À la vérité, son intention, en général, n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société. En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté; et en dirigeant cette industrie de manière à ce que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler¹.»

On peut résumer la main invisible d'Adam Smith comme l'idée que l'intérêt ou plus généralement les

1. Adam Smith, *La Richesse des nations*, livre IV, chap. II.

passions des hommes sont le meilleur ferment de la collectivité. Une collectivité fondée sur les passions fonctionnera pleinement, car elle sera continuellement alimentée de microdécisions allant dans le sens désiré.

Éminemment critiquable dans son présupposé – on peut passer par une simple translation de l'un au tout –, cette théorie fondatrice est généralement opposée à une œuvre qui lui est presque contemporaine : *Le Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. Il paraît en 1762, *La Richesse des nations* d'Adam Smith en 1776.

L'alliance entre l'intérêt personnel et l'intérêt collectif est immédiate dans la main invisible alors que chez Rousseau ce n'est que par la décision, par le contrat, que la société fait coïncider intérêt individuel et intérêt général. La main invisible du marché témoigne ainsi d'une réelle méfiance vis-à-vis des totalités construites, quand le contrat social suppose une organisation volontaire de la communauté. Dans le cas de la main invisible, l'union de l'intérêt particulier et de l'intérêt général est considérée comme naturelle, alors que dans le contrat social elle doit au contraire être radicalement construite. C'est ce qui a pu conduire Pierre Rosanvallon à considérer que « Smith est l'anti-Rousseau par excellence¹ ».

Cette opposition de fond ne doit néanmoins pas masquer le fait que le contrat social et la main invisible traitent de sujets très similaires. De quoi est-il en effet question dans *Le Contrat social*, si ce

1. Pierre Rosanvallon, *Le Libéralisme économique*, Paris, Seuil, 1989, p. 3.

n'est du passage de la liberté individuelle à la liberté collective ? Jean-Jacques Rousseau expose l'objet du contrat social en ces termes : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution¹. »

Dans les deux cas également, le type de réponse apporté est très radical. Il aboutit à mettre en scène un collectif dont le déroulement se révèle assez proche de la théorie de Leibniz. La somme des intérêts individuels aboutit à la meilleure allocation possible de la richesse pour une nation, voilà ce que dit la main invisible, en termes leibniziens. Le contrat social répond par l'alliance absolue de l'intérêt collectif et de l'intérêt individuel, qui permet de passer outre la représentation et la « tyrannie » de la majorité que dénoncera Tocqueville. De même, grâce à l'absolu de la main invisible, Adam Smith dépasse la question de la représentation du pouvoir économique et de son incarnation. Quelque chose, dans la suite des effets et des causes, garantit que nous nous situons dans le meilleur des possibles : la main invisible, mécanisme souterrain, ou le contrat social, choix radical. Dans les deux cas, ce qui garantit le lien entre l'individuel et le collectif n'a rien d'un extérieur divin.

Au niveau des principes, les deux approches témoignent ainsi de similitudes très profondes. C'est

1. Jean-Jacques Rousseau, *Le Contrat social*, livre I.

à la même question que les deux auteurs répondent : comment se fonde à partir d'individus autonomes une communauté, qu'elle soit d'ordre économique ou politique ? Et c'est le même type de réponse qui est apporté : malgré les apparences, il n'y a pas besoin de sacrifier l'un à l'autre, car, au fond, l'individu et le groupe ont les mêmes aspirations. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à une autorité supérieure pour instituer le champ économique ou le champ politique, ils sont bien l'œuvre de l'homme. Il y a là un point fondamental pour les deux auteurs qui manifestent une profonde modernité dans leur époque : le fonctionnement du collectif est le fruit des décisions de chaque homme. Ils opèrent ainsi le même type de renversement dans la pensée, sensiblement à la même époque et pour résoudre le même problème, quoique dans des champs différents.

La modernité qu'il y a à faire émerger le collectif du choix des hommes se retrouve dans une ontologie qui est souvent proche, et tout d'abord dans la volonté de traiter des hommes tels qu'ils sont et non tels qu'ils s'incarnent dans des idées :

« Je veux chercher si dans l'ordre civil il peut y avoir quelque règle d'administration légitime et sûre, *en prenant les hommes tels qu'ils sont*, et les lois telles qu'elles peuvent être¹. »

« Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de

1. *Ibid.*, première phrase du livre I.

nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage¹.»

Ces réponses semblables à une problématique similaire se fondent sur une vision de l'homme comparable qui sert de toile de fond au contrat social ou à la main invisible : l'intérêt personnel sur lequel s'appuie Adam Smith pour expliquer la main invisible ne peut se comprendre que par rapport à sa *Théorie des sentiments moraux* et au *Traité de la nature humaine* de son ami David Hume². La sympathie y apparaît comme le centre des rapports entre hommes et vient ainsi tempérer la nature de l'égoïsme et de l'intérêt auquel Adam Smith se réfère dans *La Richesse des nations*. La sympathie naturelle trouve son pendant dans le bon sauvage de Jean-Jacques Rousseau, qui est une sorte de propédeutique, d'artifice méthodologique nécessaire au contrat social. Kant fera émerger ce type de morale non pas comme un présupposé mais comme un impératif catégorique, au centre d'un processus rationnel.

Partant d'une anthropologie similaire, Smith et Rousseau aboutissent à des formes équivalentes de reconnaissance du succès, d'une façon qui n'est pas qu'anecdotique. Pour les deux auteurs en effet, c'est dans le développement de la population qu'il faut chercher le signe de la réussite de leur programme,

1. Adam Smith, *La Richesse des nations*, livre I, chap. II.

2. C'est entre David Hume et Adam Smith que les parallèles sont les plus riches : les deux auteurs se connaissaient, partageaient les mêmes références et pour une part les mêmes thèses. L'œuvre de Rousseau sert ici de référence privilégiée dans la mesure où c'est par rapport à elle qu'une partie de la pensée politique française s'est positionnée.

et cela est dit par l'un et l'autre en des termes qui sont extrêmement proches :

« Pour moi, je m'étonne toujours qu'on méconnaisse un signe aussi simple, ou qu'on ait la mauvaise foi de n'en pas convenir. Quelle est la fin de l'association politique ? C'est la conservation et la prospérité de ses membres. Et quel est le signe le plus sûr qu'ils se conservent et prospèrent ? C'est leur nombre et leur population. N'allez donc pas chercher ailleurs ce signe si disputé. Toutes choses d'ailleurs égales, le gouvernement sous lequel, sans moyens étrangers, sans naturalisations, sans colonies, les citoyens peuplent et multiplient davantage est infailliblement le meilleur : celui sous lequel le peuple diminue et dépérit est le pire. Calculateurs, c'est maintenant votre affaire ; comptez, mesurez, comparez¹. »

« La récompense libérale du travail, qui est l'effet de l'accroissement de la richesse nationale, devient donc aussi la cause de l'accroissement de la population. Se plaindre de la libéralité de cette récompense, c'est se plaindre de ce qui est à la fois l'effet et la cause de la plus grande prospérité publique². »

Il est vraisemblable que ni Adam Smith ni Jean-Jacques Rousseau n'imaginaient le formidable développement historique qu'allaient connaître leurs théories et ce qu'elles fondent, à savoir le marché et la démocratie modernes : les rapports sociaux qu'ils connaissaient étaient en effet loin d'être essentiellement gérés par le droit du contrat et le rapport démocratique ; quant à la sphère

1. Jean-Jacques Rousseau, *Le Contrat social*, livre I, chap. vi, et livre III, chap. ix.

2. Adam Smith, *La Richesse des nations*, livre I, chap. ix.

marchande, elle était marginale, comparée au poids qu'avaient alors l'économie rurale de subsistance et l'État royal.

Dans la société contemporaine, le marché et la monnaie sont devenus non seulement ce qui est le cœur des échanges entre entreprises mais un mode premier de rapport de l'homme à la communauté, la quasi-totalité des besoins étant dorénavant médiatisée par l'échange marchand. De même, le droit et le contrat sont les éléments clés des rapports publics entre les hommes et investissent également les rapports privés. Le contrat et le marché, quasiment inventés comme des fictions méthodologiques, sont devenus le moteur effectif du social et du politique.

Le Contrat social est encore vécu comme une des premières fondations modernes du principe démocratique, comme une œuvre de liberté. Comment expliquer que la main invisible d'Adam Smith soit considérée d'une tout autre manière ? Le contrat social, sous sa forme pure de démocratie directe avec le grand législateur qui y préside, n'a été que peu mis en pratique. Et on est en droit de s'interroger sur la validité d'un principe démocratique qui aboutit finalement à confier le pouvoir à un sage sur le modèle de *La République* de Platon. À l'inverse, le mécanisme de la main invisible reste aujourd'hui l'une des données fondamentales de l'économie réelle. C'est sans doute là une explication du sort très différent réservé par la pensée à ces deux œuvres : le contrat social a été intériorisé comme une sorte de fantôme de la démocratie pure tandis que la main invisible s'est banalisée au rythme de la réalité qu'elle décrit effectivement.

APPENDICE 1

En définitive, la main invisible d'Adam Smith et le contrat social de Jean-Jacques Rousseau dévoilent, sous une forme condensée et simplifiée, le processus par lequel notre société considère la théorie libérale, du moins en Europe continentale : le libéralisme est perçu comme une pensée qui n'a que peu à voir avec les Lumières et le mouvement démocratique en général, alors que la lecture des auteurs classiques libéraux montre que les convergences sont très nombreuses.

Appendice 2

La théorie de la justice et le libéralisme

La *Théorie de la justice* de John Rawls, telle qu'il l'a enrichie dans *Le Libéralisme politique* et reformulée dans *La Justice comme équité*, a des liens étroits avec le libéralisme.

Les fondements de la théorie de la justice

La théorie de la justice et les deux principes qu'elle met en œuvre reposent, du point de vue méthodologique, sur deux idées essentielles : le pluralisme raisonnable et la rationalité procédurale.

La théorie de la justice est une tentative de définition de ce que Rawls appelle un *système de coopération pluraliste*. Le sens fondamental de la justice comme équité est pour Rawls de poser les problèmes politiques d'une manière qui soit compa-

tible avec différents types de pensées englobantes, comme il les appelle, c'est-à-dire avec différents types de religions, de convictions, de philosophies. En tant que kantien, il juge que nous ne pourrions jamais choisir valablement entre ces différentes conceptions mais que la sphère politique doit se montrer tolérante à leur égard. C'est ce système de pensée politique compatible avec différentes pensées englobantes que Rawls appelle le *pluralisme raisonnable*.

Les bénéfices liés au pluralisme raisonnable lui apparaissent bien plus importants que les inconvénients liés à l'absence de pensée englobante qu'il suppose. Son point de départ est en effet l'échec inéluctable des tentatives de poser la liberté et l'égalité dans un cadre de pensée englobant et idéologique, puisque cette idéologie ne pourra être partagée par tous et serait donc imposée au moins à quelques-uns. Rawls considère en effet que toute forme politique reposant sur une pensée englobante débouche nécessairement sur l'usage oppressif du pouvoir de l'État pour préserver la communauté, et ce quel que soit le type de philosophie dont se réclame l'État : « Une société unie sur une forme d'utilitarisme ou sur les visions morales de Kant ou de Mill exigerait de la même façon les sanctions oppressives du pouvoir étatique pour se maintenir¹. »

À la question « Pourquoi notre effort sincère et consciencieux pour raisonner ensemble ne conduit-il pas à un accord ? », Rawls répond que nous ne nous plaçons pas au niveau de généralité suffisant qui permettrait d'accueillir l'ensemble des pensées et de

1. John Rawls, *La Justice comme équité*, 57.3.

construire un univers pluraliste. La théorie de la justice se définit comme une tentative pour organiser le pluralisme démocratique afin qu'il ouvre un espace de délibération et de choix raisonnable.

C'est en cela que Rawls définit la théorie de la justice comme un constructivisme politique : « Toute l'importance d'une conception politique constructiviste tient à sa relation au fait du pluralisme raisonnable et au besoin, dans une société démocratique, de garantir la possibilité d'un consensus par recoupement entre ses valeurs politiques fondamentales. La raison pour laquelle une conception de ce genre peut faire l'objet d'un tel consensus de la part de doctrines compréhensives, c'est qu'elle développe les principes de justice à partir de deux idées publiques et communes, celle de la société comme système équitable de coopération et celle des citoyens libres et égaux, et ce en utilisant leur raison pratique commune. En respectant ces principes de justice, les citoyens se montrent eux-mêmes autonomes, politiquement parlant, d'une manière qui est compatible avec leurs doctrines compréhensibles raisonnables. Nous traitons ici d'une conception constructiviste de la justice politique et non d'une doctrine morale compréhensive¹. »

Pour exprimer cela en termes plus classiquement kantiens, disons que l'horizon du rationnel se ferme à la construction de la vie politique, car nous n'avons pas de convictions communes sur le rationnel, mais qu'il devient alors possible de construire un univers du raisonnable, fondé sur un

1. John Rawls, *Le Libéralisme politique*, leçon III.

certain nombre de principes que nous sommes capables de partager.

Le second concept qui s'impose dans la *Théorie de la justice* est celui de rationalité procédurale, qui est le moyen de faire émerger cet espace commun limité. L'objet de la théorie de la justice est de construire « un système équitable de coopération sociale à travers le temps » et donc de trouver les procédures qui permettent à cette coopération d'aboutir à un maximum de liberté et d'égalité. Il s'agit d'organiser le débat public pour qu'il fasse émerger les principes qui permettront d'assurer la concomitance de la liberté et de l'égalité. La position originelle et son voile d'ignorance sont la fiction méthodologique nécessaire à l'apparition d'un contrat équitable entre hommes libres : personne ne sachant où il se situera dans la société concrète, personne n'a intérêt à ce que les inégalités soient grandes. C'est dans ce cadre qu'un consensus par recoupement permettra de mettre en œuvre progressivement les principes de justice.

Ainsi, une fois la forme de la politique posée autour de la notion de pluralisme raisonnable, le contenu de la politique émerge du débat public et peut faire l'objet, à la suite d'un certain nombre d'allers et retours – de recoupements –, d'un consensus entre les différents membres de la société. Selon John Rawls, l'absence de contenu métaphysique de la théorie de la justice est ce qui permet de reconnaître une place centrale à la délibération pour déterminer le contenu des politiques. C'est à ce prix que le débat peut se conduire d'une façon qui reconnaît à chacun une légitimité et aboutir à une forme

de consensus progressif. Le pluralisme raisonnable et le consensus par recoupement apparaissent ainsi comme les deux facettes du constructivisme politique que revendique John Rawls.

*L'État-providence capitaliste
et le socialisme libéral*

La théorie de la justice se positionne favorablement par rapport au libéralisme, qu'il soit entendu dans son sens étroit de forme d'organisation du pouvoir économique ou – et surtout – dans son sens large de pensée de la liberté.

Le libéralisme comme forme d'organisation du monde économique apparaît naturellement dans la pensée de Rawls comme un modèle qui respecte les principes de la théorie de la justice. Rawls distingue en effet cinq sortes de régimes : « (a) le capitalisme du laissez-faire ; (b) le capitalisme de l'État-providence ; (c) le socialisme d'État avec économie dirigée ; (d) la démocratie de propriétaires ; et finalement, (e) le socialisme libéral (démocratique)¹. »

Avant d'exposer la hiérarchie que John Rawls établit entre ces différents régimes, il convient de remarquer que le positionnement particulier de la théorie de la justice lui permet de prendre des libertés par rapport aux théories politiques standard ; il lui permet en particulier de qualifier l'État-providence de capitaliste, avec une typologie qui n'est pas sans rappeler la situation réelle que nous avons décrite. John Rawls considère également

1. John Rawls, *La Justice comme équité*, 41.2.

que libéralisme et socialisme peuvent coïncider. Cette notion de «socialisme libéral démocratique» n'est évidemment pas sans rapport avec l'économie ouverte dont nous cherchons ici à dessiner les contours.

Pour Rawls, les trois premiers systèmes (capitalisme pur, État-providence capitaliste et socialisme dirigés) violent, chacun à leur manière, les principes de la théorie de la justice, alors que les deux derniers systèmes (démocratie des propriétaires et socialisme libéral) sont compatibles avec la réalisation de l'équité. Rawls montre en particulier que l'État-providence capitaliste est une forme de justice moins aboutie que la démocratie des propriétaires ou que le socialisme libéral. Le passage qui lui est consacré dans *La Justice comme équité* en éclaire les raisons : «Le capitalisme de l'État-providence rejette également la valeur équitable des libertés politiques, et s'il se préoccupe de l'égalité des chances, il n'organise pas les politiques nécessaires pour la réaliser. Il autorise des inégalités très importantes en matière de propriété réelle (celle des moyens de production et des ressources naturelles) si bien que le contrôle de l'économie et de l'essentiel de la vie politique reste entre quelques mains. Et même si, comme le nom État-providence capitaliste le suggère, les bénéfices sociaux peuvent s'avérer assez généreux et garantir un minimum social qui couvre les besoins essentiels, un principe de réciprocité qui régit les inégalités économiques et sociales n'est pas reconnu¹.» Là où la démocratie de propriétaires et le socialisme

1. *Ibid.*, 41.4

libéral disséminent la propriété, l'État-providence capitaliste la concentre.

C'est bien l'idée centrale qui émerge quand on examine les contradictions de l'économie. L'État-providence fonctionne sur un mécanisme en deux temps : la sphère économique joue d'abord à plein sur ses bases capitalistes ; ce n'est que dans un deuxième temps que la richesse ainsi produite est redistribuée en fonction de préoccupations sociales. L'État-providence est un moyen de venir en aide à ceux qui sont exclus par le système capitaliste. Il n'est en cela qu'un pis-aller par rapport à un système qui permettrait d'organiser dès le départ leur non-exclusion. L'idée que l'on pourrait se situer après le capitalisme est justement la volonté de mettre un terme à cette logique en deux temps et d'insérer la sphère économique et les préoccupations sociales dans la même logique.

Le choix à opérer finalement entre la démocratie de propriétaires et le socialisme libéral est lié pour Rawls au type de société concerné : «Lorsqu'il s'agit de choisir entre une démocratie de propriétaires et un régime socialiste libéral, on examine les conditions historiques de la société, ses traditions de pensée politique, sa pratique, et beaucoup d'autres éléments. La justice comme équité ne tranche pas entre ces régimes mais tente d'établir des orientations sur la manière d'envisager la décision¹.»

Plus concrètement, Rawls considère que la démocratie de propriétaires correspond mieux à la

1. *Ibid.*, 42.2.

culture des pays anglo-saxons et le socialisme libéral à celle de l'Europe continentale.

Le libéralisme politique dont se réclame Rawls va ainsi bien au-delà d'une définition qui le ferait simplement coïncider avec un mode d'organisation de la production de richesses. Il s'assimile plutôt à un mode de pensée, celui du pluralisme raisonnable, qui cherche à être indépendant des différentes visions du monde existantes. C'est en cela que Rawls se réclame essentiellement du libéralisme, dans ce sens particulier d'une pensée ouverte. Puisant ses racines dans la tradition des Lumières du XVIII^e siècle, la pensée de Rawls en tire des conséquences méthodologiques novatrices. Le libéralisme des origines tel que nous avons pu le caractériser n'a rien d'une pensée totalitaire : il s'articule autour de l'autonomie du sujet et de l'absence de domination exercée sur lui. Sous cet angle, le libéralisme se distingue de l'ensemble de contraintes dont le discours économique est habillé : il représente en quelque sorte le pluralisme raisonnable dans la sphère économique.

Références

- ARENDRT Hannah, *Le Système totalitaire*, 1951 ; Paris, Seuil, 1972.
- BOUVERESSE Jacques, *Le Philosophe chez les autophages*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.
- , *Le Philosophe et le Réel*, Paris, Hachette, 1998.
- FEYERABEND Paul, *Contre la méthode*, 1975 ; Paris, Seuil, 1979.
- , *Adieu la raison*, 1987 ; Paris, Seuil, 1989.
- GAUCHET Marcel, *Le Désenchantement du monde*, Paris, Gallimard, 1985.
- , *Un monde désenchanté?*, Paris, L'Atelier, 2004.
- HIRSCHMAN Albert O., *Défection et prise de parole*, 1970 ; Paris, Fayard, 1995.
- HUSSERL Edmund, *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, 1954 ; Paris, Gallimard, 1976.
- KANT Emmanuel, *Critique de la raison pure*, 1781 ; Paris, Flammarion, 1987.
- LEIBNIZ Wilhelm Gottfried, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, 1765.
- MARX Karl, *Le Capital*, 1867 ; Paris, Flammarion, 1985.

- MEDA Dominique, *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995.
- , *Qu'est-ce que la richesse?*, Paris, Aubier, 1999.
- MILLER Merton H. et UPTON Charles W., *Macroeconomics, a Neoclassical Introduction*, Chicago, University of Chicago Press, 1986.
- POPPER Karl, *La Société ouverte et ses ennemis*, 1962; Paris, Seuil, 1979.
- , *Misère de l'historicisme*, 1944-45; Paris, Plon, 1956.
- , *La Logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973.
- , *Conjectures et réfutations*, 1969; Paris, Payot, 1985.
- RAWLS John, *Théorie de la justice*, 1971; Paris, Seuil, 1987.
- , *Le Libéralisme politique*, 1993; Paris, PUF, 1995.
- , *La Justice comme équité*, 2001; Paris, La Découverte, 2003.
- RICŒUR Paul, *Lectures 1. Autour du politique*, Paris, Seuil, 1991.
- ROSANVALLON Pierre, *Le Libéralisme économique – Histoire de l'idée de marché*, Paris, Seuil, 1989.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Le Contrat social*, 1762; Paris, Garnier-Flammarion, 1966.
- SMITH Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776; Paris, Flammarion, 1991.
- , *Théorie des sentiments moraux*, 1759; Paris, PUF, 1999.
- SULEIMAN Ezra N., *Le Démantèlement de l'État démocratique*, 2003; Paris, Seuil, 2005.
- , *Les Ressorts cachés de la réussite française*, Paris, Seuil, 1995.

RÉFÉRENCES

- THOM René, *Paraboles et catastrophes*, Paris, Flammarion, 1983.
- , *Prédire n'est pas expliquer*, Paris, Flammarion, 1991.
- VIVERET Patrick, *Reconsidérer la richesse*, Paris, L'Aube, 2004.
- , *Pourquoi ça ne va pas plus mal?*, Paris, Fayard, 2005.
- WITTGENSTEIN Ludwig, *De la certitude*, 1969 ; Paris, Gallimard, 1976.
- , *Tractatus logico-philosophicus*, 1922 ; Paris, Gallimard, 1961.
- , *Investigations philosophiques*, 1969 ; Paris, Gallimard, 1976.

Cet ouvrage a été composé en Times par Palimpseste à Paris

Achévé d'imprimer en octobre 2006
par **Bussière**
à Saint-Amand-Montrond (Cher)
pour le compte de la librairie Arthème Fayard

35-57-3314-8/01

ISBN 2-213-63074-7

Dépôt légal : octobre 2006.
N° d'édition : 78043. – N° d'impression : 063653/1.

Imprimé en France

Et si nous nous trompions d'ennemi ? Et si le capitalisme et le libéralisme n'étaient pas du tout la même chose ? Et si le moyen le plus efficace pour sortir de la domination capitaliste était de se réapproprier le libéralisme ?

Nous sommes persuadés de vivre la victoire du libéralisme. Pourtant, le capitalisme qui nous gouverne est profondément antilibéral. Il suffit de comparer les grands principes dont se réclame l'économie et les règles financières que nous appliquons au quotidien pour voir apparaître des contradictions flagrantes : le travail est la principale source de richesse pour les théoriciens du libéralisme, mais la « masse salariale » n'a tout simplement pas de valeur dans les comptes de nos entreprises ; le marché fonctionne sur le mode de la concentration et de la contrainte alors que la concurrence devrait justement garantir l'absence de position dominante. Quant à l'État, qui est censé corriger les inégalités les plus criantes causées par le système, il ne fait souvent qu'en amplifier les effets.

Ce livre dénonce la confusion entretenue dans le débat public entre les termes de « libéralisme » et de « capitalisme » et montre en quoi ces deux systèmes s'opposent radicalement. Si nous ne voyons pas clairement cette différence, c'est que nous vivons l'économie sur le mode de l'idéologie, comme un ensemble de dogmes face auxquels nous serions impuissants. Or il est possible de définir autrement l'entreprise et la place que le travail y occupe ; les politiques publiques peuvent être orientées différemment et promouvoir de nouvelles règles ; la croissance du PIB n'est pas la seule échelle pertinente pour mesurer le succès en économie.

Un essai qui démonte avec brio nos idées reçues et qui ouvre des perspectives stimulantes.

Valérie Charolles, 37 ans, est normalienne et énarque. Elle a travaillé au ministère des Finances, au cabinet du ministre de l'Industrie et à Radio France, dont elle a été directeur financier. Elle est actuellement à la Cour des comptes et enseigne les enjeux politiques à Sciences Po.

